



Observatoire national des agendas 21 locaux
et pratiques territoriales de développement durable

Sociétés en transition, risques sociaux

**Réaffirmer les priorités sociales
du développement durable**

Repères pour l'action

SOCIÉTÉS EN TRANSITION, RISQUES SOCIAUX

RÉAFFIRMER LES PRIORITÉS SOCIALES
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Déjà publiés

Cahier n° 1

« *Présentation de l'Observatoire et repères pour une démarche territoriale de développement durable* », Actes de l'Atelier de l'Observatoire, 19 décembre 2006.

Cahier n° 2

« *Repères sur l'évaluation au regard du développement durable* », Atelier de l'Observatoire, 28 juin - 20 décembre 2007.

Cahier n° 3

« *Intégrer le développement durable dans les politiques territoriales* », Atelier de l'Observatoire, 15 & 16 octobre 2008.

Cahier n° 4

« *Économie et développement durable - Repères pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale* », Atelier de l'Observatoire, 24 & 25 septembre 2009.

Conception et graphisme : Groupe Image Globale, René Bertramo

Date de publication : août 2011

Les Cahiers sont publiés par l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable

C/O Association 4D

150-154, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

<http://www.observatoire-territoires-durables.org>

Remerciements

L'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable remercie l'ensemble des partenaires qui ont contribué à la réflexion collective sur les enjeux sociaux du développement durable des territoires, tout au long de l'année 2010 et jusqu'en ce début d'année 2011, afin de permettre la publication de ce Cahier.

L'Atelier qui s'est déroulé les 3 et 4 novembre 2010 à Lille a témoigné de la vigueur des débats sur les enjeux sociaux du développement durable, et ce grâce à l'implication de chaque participant. Les témoignages des intervenants et les expériences de chacun ont nourri les échanges et permis de confronter les points de vue.

L'Observatoire exprime sa reconnaissance toute particulière envers les partenaires du Nord-Pas de Calais, le Conseil régional, Lille Métropole Communauté, la Ville de Lille et le Centre ressource du développement durable (CERDD) pour avoir accueilli l'Atelier, apporté leur soutien et leur expérience à ce projet.



L'édito de Myriam Cau

Présidente du Centre ressource du développement durable (CERDD),
Vice-présidente de la Région Nord-Pas de Calais en charge
du développement durable, de la démocratie participative et de l'évaluation

La conjugaison des crises écologique, sociale, économique met l'accroissement des inégalités au cœur du défi posé à nos sociétés. Les impacts de ces crises touchent en premier lieu les plus fragiles. Il n'y aura nulle issue dans la juxtaposition d'îlots de prospérité dans un océan de pénuries et d'injustices, que l'on considère l'échelle de la planète, de nos pays ou de nos villes et de nos quartiers. Notre capacité à construire collectivement des solutions acceptables et appropriables par tous est une condition indispensable pour réussir un développement durable.

Le thème de la cohésion sociale se révèle ainsi d'une acuité particulière dans un contexte où il nous faut organiser une société en transition vers un autre modèle. L'apport créatif de la singularité de chacun et des communautés de destin que nous formons est au cœur des démarches que nous devons encourager. Ainsi nous avons à quitter une vision *light*, presque consensuelle, du développement durable pour entrer dans une mobilisation nouvelle, plus inclusive, qui n'élude pas les contradictions et nous engager résolument dans une seconde étape du développement durable. En accueillant, en novembre 2010, l'Atelier de l'Observatoire des agendas 21 locaux, la Région Nord-Pas de Calais a voulu signifier son engagement au côté des acteurs du développement durable et dans les réseaux d'échanges nationaux. Ces temps de réflexion collective, de prospective sont essentiels pour nous réinterroger, nous enrichir, « *rebooster* » nos envies d'agir.

L'édito de Patrick Kanner

Président de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS)

La notion de développement durable est aujourd'hui tant utilisée, et dans tous les milieux, que l'on peut se demander si tous savent ce qu'elle recouvre précisément. La réduire à la croissance verte et ou à la dilapidation des ressources de notre planète est non seulement insatisfaisant d'un point de vue conceptuel mais aussi au regard des nombreuses initiatives et autres projets innovants portés localement dans une perspective durable et responsable. Des initiatives dont l'intérêt est de dépasser cette vision tronquée du développement durable, trop souvent associé à ses seules dimensions économique et environnementale, alors qu'un troisième pilier le définit, tout aussi indispensable : le pilier social.

Pour être durable, notre développement ne pourra se concevoir que si ces trois composantes – économique, environnementale et sociale – sont réunies et mobilisent autour d'elles l'ensemble des acteurs institutionnels, privés, publics... Parmi eux, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS), confrontés à l'une des plus graves crises économique et sociale de la décennie, agissent, imaginent et innoveront d'ores et déjà, et pour les générations futures, dans une logique de proximité, de prévention et de lien social. Leur action est guidée par la volonté d'apporter des réponses nouvelles à des questions décisives pour l'avenir de nos concitoyens : comment créer de l'emploi ? Comment offrir à tous des perspectives de vie décente ? Quelle société voulons-nous pour nos enfants, pour nos parents ?

Le pilier social est ainsi plus que jamais le pilier charnière, indissociable des deux autres composantes que sont l'économique et l'environnemental. Aussi l'urgence est-elle aujourd'hui à la mise en place de stratégies d'envergure afin que le foisonnement des dispositifs et autres initiatives innovantes portées par les collectivités locales et leurs CCAS/CIAS soient bien au cœur des démarches de développement durable. Ce faisant, la capacité d'innovation et d'expérimentation des acteurs locaux, parfois déterminante au cours de l'histoire, contribuera pleinement à faire du « vivre ensemble » une responsabilité partagée par tous, aujourd'hui et pour demain. **Il est donc temps de revenir aux fondamentaux : le développement durable repose sur trois piliers. Les trois doivent se développer ensemble, les trois doivent être consolidés ensemble, les trois doivent s'adresser à l'ensemble des citoyens.**



Le mot de l'Observatoire

Laurence Ermisse, Responsable territoires et développement durable, 4D

Pour sa 6^e édition, l'Atelier de l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable choisissait de travailler en 2010 à la rencontre entre projet d'agenda 21 et prise en compte des enjeux sociaux du développement durable.

L'Observatoire s'alliait pour cette occasion avec les acteurs d'un territoire engagé sur le thème depuis de nombreuses années : la région Nord-Pas de Calais. Mais le partenariat ne s'arrêtait pas là : de nombreuses autres expertises (association ETD, Auxilia, l'UNCCAS, l'Irdsu...) s'unissaient à l'Observatoire pour construire un programme qui sorte des sentiers battus, qui permette de « changer de regard » pour « changer de paradigme ». Tâche parfois laborieuse mais qui amena à une réflexion plus aboutie.

La nouveauté de l'Atelier en 2010 fut une mobilisation plus forte d'expériences locales et d'acteurs issus d'univers autres que le développement durable. Une force indéniable pour les rencontres et un éclairage particulier pour les acteurs des territoires.

2010 était aussi une année test pour l'Observatoire, qui s'orientait vers une organisation de ses activités autour d'un thème fort. Le test autour de la cohésion sociale fut probant, puisqu'il permettait, à travers une étude/enquête auprès de collectivités, l'analyse de bonnes pratiques, l'Atelier de l'Observatoire (à Lille, 2 jours, 150 participants) (<http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?mot170>) d'approfondir le sujet et de restituer ces travaux dans ce nouveau Cahier.

Ce dernier est ainsi construit pour nourrir les collectivités de manière théorique et pratique : sa première partie analytique s'appuie sur l'étude des pratiques, les lectures nombreuses, les rencontres d'experts ; sa seconde partie rassemble de nombreuses expériences sur la cohésion sociale conduites par des opérateurs des agendas 21 et de l'action sociale.

2011 poursuivra cette recherche autour d'un sujet. Démocratie locale, gouvernance participative, agenda 21... Quelles avancées et plus values pour un développement durable des territoires ? Retrouvez l'ensemble de ces productions et de ces réflexions sur le nouveau site de l'Observatoire et dans ses actualités, « Flash'Obs » et « Lab'Obs ».

Sommaire

Préambule	9
Chapitre 1	
RÉAFFIRMER LES PRIORITÉS SOCIALES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	12
Introduction	12
1. SOCIÉTÉ EN TRANSITION : DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS POUR LES TERRITOIRES	15
1. Des risques territoriaux et sociaux	16
1.1 Du global au local : une société salariale en crise	16
1.2 Exclusion et inégalités écologiques et sociales	18
1.3 De l'individu au collectif : la cohésion sociale fragilisée	20
2. Des atouts et des opportunités individuelles et collectives	23
2.1 Les nouvelles formes de solidarité	23
2.2 L'économie sociale et solidaire (ESS), un secteur d'innovation	24
2.3 Des capacités d'échange démultipliées	25
2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL / DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE MULTIPLICITÉ D'OUTILS, UN SENS COMMUN À CONSTRUIRE	27
1. Les collectivités territoriales au premier plan de l'action sociale	28
1.1 La répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux	28
1.2 Des actions ciblées et des approches globales	30
2. Les agendas 21 locaux : un outil pour le développement social	32
2.1 Les préoccupations sociales au cœur des projets de développement durable	32
2.2 Le renforcement des capacités pour des territoires productifs	33
2.3 L'anticipation des contraintes sur les ressources pour l'accès pour tous	34
2.4 La prise en compte des nouveaux besoins	34
3. Difficultés et contraintes partagées	37
3.1 L'insuffisance des réponses actuelles	38
3.2 Les contraintes financières, juridiques et administratives	40
3. DÉVELOPPEMENT SOCIAL / DÉVELOPPEMENT DURABLE : NOURRIR UNE VISION D'AVENIR POUR LES TERRITOIRES	42
1. Une vision sociale du développement durable	43
2. Répondre aux besoins, conforter les droits individuels et collectifs	44
2.1 Du consommateur à l'usager-acteur	44
2.2 Mettre nos besoins en débat	48
3. Interagir pour renouveler les politiques publiques locales	50
3.1 Favoriser les échanges	50
3.2 Activer les leviers de l'innovation sociale et territoriale	51



Chapitre 2

LES CLÉS POUR AGIR	54
Introduction	54
1. VIVRE ENSEMBLE	57
1. Renforcer et développer les mécanismes et outils du vivre ensemble	60
1.1 L'observation sociale collective des territoires	60
1.2 L'interaction des politiques publiques locales	63
1.3 L'ancrage territorial des entreprises et les initiatives de la société civile	67
2. Lutter contre la précarité et les logiques d'exclusion	69
2.1 La prise en compte de l'expertise citoyenne	70
2.2 L'accès aux droits et aux services pour tous	71
2.3 Le renforcement de l'accès à la culture et aux TIC pour tous	74
2.4 Le développement des monnaies alternatives	76
2. TRAVAILLER ET SE FORMER	77
1. Favoriser la création d'emploi et l'emploi pour tous	80
1.1 Le soutien à la créativité et aux projets économiques dans leur diversité	81
1.2 L'anticipation des évolutions de l'emploi	83
1.3 L'insertion pour un emploi pour tous	84
2. Valoriser l'activité dans sa diversité et la formation tout au long de la vie	87
2.1 La valorisation de l'activité bénévole	87
2.2 Le soutien à la formation tout au long de la vie	89
3. Créer les conditions de l'appropriation sociale de l'activité économique	91
3.1 La reconnaissance des alternatives pour la gouvernance des entreprises	91
3.2 La sensibilisation à la santé au travail	93
3. BIEN VIVRE	96
1. Adapter les espaces de vie pour concilier les besoins de chacun	101
1.1 Le soutien à la mixité en répondant mieux aux besoins de chacun	101
1.2 La ville à l'échelle du piéton pour une ville accessible	104
1.3 La sensibilisation aux liens santé-environnement-modes de vie	105
1.4 Les temps de la vie en question	108
2. Renforcer l'autonomie des individus et la dynamique citoyenne	110
2.1 L'appropriation de l'espace de vie par les habitants	110
2.2 L'autoproduction	112
2.3 L'encouragement à l'engagement citoyen	114
2.4 Les échanges et l'appropriation des savoirs	116
3. Favoriser l'expression de la diversité et la créativité de chacun	118
3.1 Les activités sportives	118
3.2 L'expression artistique et culturelle	119
Liste des acronymes	121
ANNEXES	122
Le sens des mots	122
Les compétences des collectivités territoriales pour un développement social	126

Préambule

Notre époque est marquée par ses hésitations, ses secousses et ses crises. Populations et organisations sociales participent aux grandes transformations et tentent de les anticiper. Déstabilisées par une précarisation croissante, incertaines devant leur avenir, elles sont en contrepartie forces d'innovation, de création et disposent de moyens de communication et de capacités technologiques inédites pour renforcer leur action. L'évolution des modes de vie et le développement de nouvelles formes de sociabilité sont autant de prémisses d'un changement social profond, d'une rupture dans nos représentations et dans nos références communes dont la cohésion sociale sera la garante.

De la cohésion sociale découlent l'existence de buts communs et l'attachement des individus au groupe. Elle favorise l'intégration, la participation à un réseau de relations sociales, source d'une identité propre. Or, secouées par les crises comme par les nouvelles opportunités, les liens sociaux se délient, s'effritent et se recréent. En cela les problèmes sociaux, les hésitations sur le long terme et les réponses à l'urgence, nous confondent et laissent nombre d'acteurs, décideurs, médiateurs ou encore observateurs, démunis. La cohésion sociale est-elle menacée ? Si, comme le définit le Conseil de l'Europe, la cohésion sociale correspond à « *la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation*¹ », elle est « *aujourd'hui confrontée à de nombreuses interrogations et tensions. Le défi que l'Europe doit relever au XXI^e siècle est de découvrir des moyens lui permettant d'adapter ces réalisations en matière de politique sociale à l'évolution des besoins et des conjonctures sans dénaturer leur essence* »².

Alors que le débat autour de l'avenir du développement est plus vif que jamais, il convient de réaffirmer la priorité sociale du développement : l'humain est au cœur des préoccupations, et la cohésion sociale est la condition d'un développement

1. Rapport de la Task Force de Haut Niveau sur la Cohésion Sociale au XXI^e Siècle.

2. Stratégie européenne de cohésion sociale révisée, approuvée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, 31 mars 2004,
http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/RevisedStrategy_fr.pdf



durable. Elle garantit en effet la pérennité des processus démocratiques et soutient les capacités d'évolution et d'adaptation des territoires. Mais surtout, la cohésion sociale motive la formulation de l'intérêt général. Elle s'impose au cœur du développement durable.

Les pratiques territoriales de développement durable sont amenées à construire une vision partagée d'un avenir réussi pour tous. Il est donc, pour ces différentes raisons, important de reformuler les bases d'un nouveau contrat social et de faire évoluer des finalités et modalités de l'intervention publique en matière sociale, et ce, à toutes les échelles.

C'est dans cette perspective que l'Observatoire a souhaité engager le dialogue avec les acteurs du développement durable sur les territoires. En abordant la cohésion sociale, les objectifs sont larges et recourent tant la lutte contre les inégalités, la pauvreté et toutes les formes de précarité, que l'action en faveur de la qualité de vie de chacun, du vivre ensemble et de la convivialité.

Les secteurs d'intervention sont multiples : emploi et insertion ; éducation ; formation professionnelle ; habitat, logement, urbanisme et aménagement ; transports et accès à la mobilité ; sports et loisirs ; culture.

Les modes d'intervention doivent combiner à la fois les principes de prévention et d'insertion, l'action de proximité et les logiques de capacitation comme les démarches territoriales.

Les travaux de l'Observatoire ont ainsi réuni des acteurs sociaux, des élus, des agents de collectivités en charge des agendas 21 locaux, des associations etc. Les acteurs sont multiples et les confrontations d'idées, de points de vue, ont permis de faire progresser la réflexion.

Les partenaires de l'Observatoire se sont posé deux questions fortes auxquelles ce Cahier tente d'apporter quelques éléments de réponse.

1. Quelle place pour « la composante sociale » dans les pratiques territoriales de développement durable ? Quel est l'état des pratiques et quelles orientations peut-on dégager pour les années à venir ? Dans la pratique effective, les agendas 21 locaux ne lui accordent bien souvent qu'une place secondaire, avec des exceptions notamment dans les territoires les plus en difficulté. Les actions menées visent majoritairement le soutien aux populations exclues, aux ménages frappés par la précarité énergétique, aux populations les plus exposées à la pollution et aux nuisances. Néanmoins, la composante sociale est souvent présente dans les orientations stratégiques de long terme et conditionne bien souvent les leviers d'action. **Pour apporter sa contribution à cette première question, ce Cahier propose dans son premier chapitre une *vision sociale du développement durable* :** prendre acte de la complexité du contexte social, de l'ampleur des transformations en cours et à venir, pour changer de regard sur le développement social. Dans une société en transition, face aux risques sociaux et territoriaux, quels sont les opportunités et les défis pour l'action publique locale ?

2. Quelles sont les modalités d'actions pour mettre l'humain au cœur des pratiques de développement durable ? Poursuivant ce leitmotiv, l'Observatoire propose dans son deuxième chapitre **trois clés pour agir** : le vivre ensemble et la solidarité, le travail, la formation et la connaissance, le bien vivre et la créativité. Il s'agit d'orientations, de modalités et de pistes pour l'action, bonnes pratiques, expériences mises en œuvre par des collectivités, mais également par des associations ou des entreprises, etc. pour répondre aux finalités sociales d'un développement durable. L'objectif : nourrir la réflexion, favoriser les échanges, soutenir la dimension humaine des pratiques territoriales de développement durable !



CHAPITRE 1

RÉAFFIRMER LES SOCIALES DU DÉVEL

Introduction

Nos sociétés font face à de grandes transformations : accélération des échanges, circulation de l'information et connaissance générée, urbanisation et croissance démographique – nous serons près de 9 milliards d'individus d'ici 2050 – nouveau rapport au travail et structures sociales en mutations... Face au changement il y a toujours un temps d'hésitations et de questionnements qui peut être dépassé en mettant en avant des opportunités naissantes, en consolidant une direction et des ambitions sociales. Pour nos sociétés démocratiques, il s'agit de toujours rechercher la cohésion et les liens sociaux qui font le vivre ensemble.

Ces dernières décennies n'ont pas été sans heurts : les risques sociaux existent, sous les traits de logiques d'exclusions, des situations de décrochage ou de nouvelles formes d'inégalités. Les précarités se font criantes. La transition vers un futur collectif *désirable* implique de renégocier un contrat social, autour du partage des responsabilités, de l'affirmation des droits et du renouvellement des solidarités.

C'est au niveau des territoires que se construit la transition, à l'échelle des hommes, des activités de production, des systèmes d'échange. Les nouvelles formes de solidarité ouvrent à ce titre des perspectives intéressantes pour renforcer le lien

PRIORITÉS OPPEMENT DURABLE

social. Mais au-delà de *l'urgence* et de *l'acceptabilité sociale*, les propositions pour le développement des territoires doivent consolider les aspirations collectives et anticiper sur les besoins des générations futures. Répondre aux exigences environnementales, donner une place à chacun, s'intégrer dans des fonctionnements économiques performants, sont essentiels pour remporter l'adhésion de tous. Cela nous oblige à repenser les liens entre notre société, son environnement et son économie, entre l'individu et le collectif.

Il importe dès lors de **proposer une vision sociale du développement durable : poser de manière directe et transversale la possibilité de voir autrement les relations sociales, de changer de regard sur les problèmes sociaux, les individus, le collectif, l'action sociale ou les plus vulnérables.** Comment redonner une intensité et un sens commun à ces actions trop souvent fragilisés ou dévalorisés ? C'est bien là la condition de la *durabilité* du développement des territoires.



Cette ambition de plus de solidarité et de vivre ensemble en luttant contre les inégalités définit les politiques de développement social comme les politiques de développement durable. Qu'en est-il dans la pratique ? Parce qu'ils engagent les territoires sur le long terme, les agendas 21 locaux ont vocation à nous projeter dans l'avenir. Quelle vision de la société de demain et du vivre ensemble, proposent-ils ? Au regard du contexte et des différentes formes d'action sociale existantes, quels sont les défis auxquels les politiques locales devront répondre dans les années à venir ?

Nous faisons l'hypothèse que le développement durable, en situant l'homme au cœur de son environnement naturel et planétaire, et vis-à-vis de sa responsabilité actuelle et future, refonde un certain nombre de notions et ouvre de nouvelles perspectives, à même de mobiliser l'ensemble des acteurs (économiques, sociaux, culturels, de l'éducation, de la santé...) pour renouveler l'action publique dans les territoires.

SOCIÉTÉ EN TRANSITION : DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS POUR LES TERRITOIRES

La cohésion sociale est portée comme une priorité de nos sociétés démocratiques. Or la persistance ou l'émergence de nouvelles formes d'inégalités déstabilisent le lien social. À cette crise sociale répondent de nouveaux mécanismes de solidarité étendus. Sur le terrain, la société civile initie des alternatives concrètes : nouveaux modes de consommation équitable, relocalisation ou initiatives de coopération, ingénierie sociale... Par ailleurs, les nouveaux outils d'information et de communication favorisent le renouvellement et l'émergence de nouvelles formes de sociabilité et de solidarité, la voie possible d'une nouvelle expansion culturelle. Ces phénomènes et pratiques témoignent au quotidien de l'évolution de plus en plus rapide de nos modes de vie, de la capacité inédite d'innovation comme des nouveaux espaces de créativité dont nous disposons.

Dans le contexte actuel, quels sont les risques sociaux qu'il convient d'anticiper ? Quelles sont les forces sociales de la transition ? « *Au-delà de la crise économique ou sociale, nous sommes dans une vraie crise de civilisation. Le monde dans lequel nous vivons va devoir protéger ses ressources, économiser son énergie... Dans la mondialisation, il faut partager les ressources entre les pays du Nord et les pays du Sud. On est bien ici dans un changement total de paradigme à l'échelle planétaire. Cela pose une vraie question philosophique [...] : quelle société veut-on construire demain ?* »¹

1. Astrid Scharly, Vice-présidente de Lille Métropole en charge du développement durable et de l'agenda 21 ; extrait de discours, Atelier de l'Observatoire, 3 novembre 2010, Lille.



1. Des risques territoriaux et sociaux

1.1 Du global au local : une société salariale en crise

La crise de l'économie mondiale s'exprime sur les territoires et est directement ressentie par les populations les plus vulnérables : ralentissement de l'économie, fermeture d'usines, plans sociaux, etc. Entre 2008 et 2010, le nombre de chômeurs en France a connu une croissance de 1,1 million. 9,6 % de la population active est au chômage au 4^e trimestre 2010 selon l'INSEE. L'accélération des échanges induit une mise en concurrence et une interdépendance accrue pour les États comme pour les territoires. La recherche du profit à court terme conduit à l'affaiblissement de l'ancrage territorial de l'économie et à la précarisation générale de l'économie des territoires.

À l'heure actuelle, souligne l'économiste Guillaume Duval², « il y a deux modèles sociaux qui résistent dans la mondialisation :

- **les modèles sociaux anglo-saxons**, qui vont très mal en ce moment, mais qui ne s'en sont pas trop mal sortis depuis vingt ou trente ans. Il y a de fortes inégalités au niveau des revenus primaires (avant redistribution et impôts), l'État ne s'occupe pas de corriger ces inégalités. Il y a juste un filet social pour essayer d'éviter la misère et un État très interventionniste quand il y a une crise et une explosion du chômage. Dans ce cas, on n'hésite pas à mettre de l'argent dans le circuit pour redresser l'activité ;
- **le modèle scandinave** qui s'en sort bien. C'est ici le contraire, il y a des niveaux très faibles d'inégalités dans les revenus primaires. Il y a des systèmes sociaux très développés, beaucoup de mise en commun et plus d'emplois publics en Scandinavie qu'en France. Dans un tel contexte, cela se passe relativement bien ; le fait de mettre beaucoup d'argent en commun n'a pas d'effet redistributif majeur car les inégalités à la base sont relativement limitées ».

De son côté, l'**État-providence français** semble hésiter. Le préambule de la Constitution de 1946 fait des droits sociaux des prérogatives des citoyens, égaux devant les risques. L'État-providence combine ainsi un mécanisme d'assurance sociale, dans lequel les prestations sont la contrepartie de cotisations, et un financement par l'impôt pour des prestations uniformes à tous les membres de la société. Le travail est au cœur de ce modèle redistributif, en tant que principal

2. Guillaume Duval est rédacteur en chef d'*Alternatives économiques*. Extrait de discours, plénière d'ouverture de l'Atelier de l'Observatoire, 3 novembre 2010.

moyen d'accès aux droits. Or, depuis les années 70 et l'apparition du chômage de masse, l'État-providence subit une crise à la fois financière, de légitimité et d'efficacité. Le système de redistribution horizontale s'essouffle alors qu'une part croissante de la population ne peut plus participer au système assurantiel. L'incertitude face à l'avenir renforce la pression sur les milieux professionnels, mais également sur les individus (peur du chômage, ralentissement de la mobilité professionnelle).

L'économie ne joue plus son rôle d'intégrateur social, et le travail n'est pas synonyme de bien-être. Les exigences de productivité et d'efficacité agissent comme des sources de pression et de mal-être. Comme le traduisent les propos de Guillaume Duval, « *nous sommes dans un monde du travail extrêmement dur, excluant et stressant. Cela se voit à un chiffre : un français qui occupe un emploi produit 100, un allemand produit 79, un anglais 71, un américain 95 et un japonais 76. Parmi les pays développés, on est l'un de ceux où il y a le moins d'emplois mais on est aussi l'un de ceux dans lesquels l'emploi est le plus soumis à des pressions productives très fortes.* »

Parallèlement on demande à chacun d'agir pour atténuer le changement climatique, diminuer les pollutions ou les inégalités en changeant de comportement et de mode de consommation, de mode de vie. L'impact psychologique est important... On ne peut obtenir l'adhésion de tous sans un projet de société qui offre une vision positive et une promesse à la personne.

POINT DE VUE



Crise économique et retentissement psychologique

Guillaume Duval

La crise est dure psychologiquement car il y avait une tendance à la décroissance relativement rapide du chômage dans les années antérieures. [...]

La nature du chômage a aussi beaucoup changé. La crise a réussi à créer une certaine égalité devant le chômage, chose qui ne s'était jamais produite auparavant, entre les hommes et les femmes. Un secteur a été très touché [...] : c'est l'industrie. 180 000 emplois ont été perdus depuis deux ans dans le secteur marchand, plus de la moitié se trouvant dans l'industrie [...]

.../...



Nous sommes dans une phase démographique spécifique. La population âgée de 20 à 64 ans va stagner d'ici 2020, ce qui n'était pas le cas dans les années antérieures. Mais l'allongement de la durée de la vie comme la montée en puissance du travail des femmes, vont générer l'entrée de 110 000 personnes supplémentaires sur le marché du travail chaque année dans la décennie à venir. Pour réduire de moitié d'ici 2020 le chômage créé par la crise, il faudra créer 250 000 emplois de plus chaque année. Cette année, on va en créer 80 000. Ce n'est pas insurmontable même si c'est beaucoup.

Guillaume Duval est rédacteur en chef d'*Alternatives économiques*.

1.2 Exclusion et inégalités écologiques et sociales

La dynamique de mondialisation a accru les déséquilibres territoriaux et les inégalités entre gagnants et perdants de la mondialisation. Les régions industrielles ont particulièrement souffert de la crise, certaines catégories de populations sont plus spécifiquement touchées : familles monoparentales, jeunes, non diplômés, handicapés, immigrés.

Ces évolutions généralisent le risque d'exclusion, camouflent les précarités, favorisent les effets de cumul des handicaps. Le constat des acteurs sociaux et les témoignages apportés par les participants à l'Atelier de l'Observatoire ont souligné, avec une sensibilité et une force extrême, que l'accroissement des inégalités sociales était en train de grignoter, pire de dévorer la cohésion sociale. Cette réalité s'exprime notamment au travers de la vie quotidienne des populations (et des plus démunis en particulier). L'aménagement des infrastructures et des activités tend à concentrer les sources de nuisance chez les populations les moins aisées, et nourrit le processus cumulatif des inégalités écologiques et sociales :

- il existe des différenciations sociales dans l'exposition aux nuisances et aux risques (industriels et technologiques notamment) ;
- les destructions de l'environnement génèrent par rétroaction des dommages subis par les populations ;
- les difficultés pour accéder aux ressources environnementales, au logement, à la mobilité, à une alimentation de qualité ou encore pour intégrer le marché du

travail, se cumulent. La précarité est multidimensionnelle, à la fois économique, sociale, environnementale, mais aussi plus diffuse et moins visible. La crise énergétique et les contraintes sur les ressources laissent entrevoir une accentuation de cette problématique dans les années à venir. Ceci est une réalité déjà concrète pour une partie de la population qui rencontre des difficultés croissantes pour payer sa facture énergétique.

REPÈRES

Qui sont les pauvres en France ?

En France, la population pauvre est d'abord jeune et peu qualifiée. Le risque de pauvreté est très inégal selon les populations.

La moitié des pauvres ont moins de 30 ans :

- 1,5 million a moins de 20 ans, soit un tiers du total
- 1 enfant sur 10
- + 217 000 entre 2002 et 2008 pour les 18-29 ans (+ 32 %)
- + de 60 ans : + 162 000 entre 2003 et 2008 (+ 40 %).

Plus de femmes et de familles monoparentales :

- 2,3 millions de femmes soit 53,5 % des pauvres
- Un million de familles monoparentales pauvres

Les non-diplômés au premier rang :

- 60% vivent dans un ménage dont la personne de référence est ouvrière, employée ou inactive.
- Plus de 8 % des ouvriers et employés sont pauvres, contre 1,5 % des cadres supérieurs.

Les travailleurs pauvres en France

On compte entre 1 et 2 millions de travailleurs pauvres en France. Ils exercent un emploi mais disposent, après avoir comptabilisé les prestations sociales (prime pour l'emploi, allocation logement, etc.) ou intégré des revenus de leur conjoint, d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, fixé à la moitié du revenu médian dans le premier cas et à 60 % dans le second cas. Le nombre de travailleurs pauvres a grossi de 100 000 personnes entre 2003 et 2008. Presque **2 millions de personnes** vivent avec **moins de 800 euros par mois** pour un adulte seul, alors qu'elles exercent un emploi ou que leurs parents sont dans ce cas.

L'existence de travailleurs pauvres résulte de plusieurs facteurs : **faiblesse des salaires** et **temps partiel ; fractionnement des emplois.**

Source : Observatoire des inégalités, 2011.



1.3 De l'individu au collectif : la cohésion sociale fragilisée

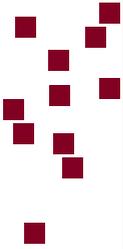
Nos modes de vie se sont individualisés, donnant davantage de place à l'expression personnelle et à la créativité : les parcours de vie, résidentiels et professionnels, sont plus mobiles et flexibles. Néanmoins, cette autonomie est fragilisée par les nouvelles formes de précarité. La vulnérabilité des individus est d'autant plus forte que les socles traditionnels de la solidarité s'épuisent et se transforment. Les inégalités sociales ont progressivement, insidieusement, débouché sur des comportements de repli sur soi, de fragmentation du corps social et de montée de la violence. De l'individu au collectif, les liens sont marqués par cette ambiguïté.

Avec le déclin, même relatif, des valeurs collectives et la perte de sens commun, avec les crises en toile de fond, la défiance des citoyens s'est accrue envers le monde politique et économique. Leur attitude vis-à-vis des institutions publiques à caractère social peut prendre plusieurs formes, allant de la rupture avec l'institution (non recours aux droits) à la « consommation » de dispositifs, avec des niveaux d'exigence croissants ; la demande de sécurisation s'exprime également fortement.

Tensions, discriminations, souffrances sociales... Ces symptômes sont exacerbés par *l'absence de vision partagée de l'avenir* et de *la faible capacité de mobilisation collective*.

Les logiques participatives d'élaboration des politiques publiques locales doivent viser un nouveau partage des responsabilités entre les acteurs locaux et de nouvelles relations entre les citoyens et les autorités locales et au-delà. Elles sont la condition d'émergence des dynamiques d'action collective. Mais, s'affranchissant d'une ambition politique, elles peinent encore à ouvrir la mise en œuvre des projets aux habitants et à permettre l'expression de leur diversité.

Ces difficultés expriment l'ampleur des défis sociaux à relever : la redéfinition des modes de régulation économique et de redistribution sociale et ce tant au niveau international que national ou territorial. « *Sans cohésion sociale, il n'y a plus de mobilisation démocratique possible*, souligne Pierre Radanne, Président de 4D. *Comment alors les composantes de la population dans leur diversité pourront-elles décider une amélioration de leurs comportements pour protéger l'environnement et épargner les ressources ? Comment déboucher ensuite sur une dynamique économique collective ? Impossible !* »

POINT
DE VUEDe la cohésion sociale
aux nouvelles formes de
socialisation

Roger Sue

Comment définiriez-vous la cohésion sociale ?

Les sociétés de la modernité sont les sociétés d'individus. Le lien social induit non pas de la proximité mais de la distance. S'il y a un lien, c'est qu'il y a distinction, ce n'était pas pensé de cette manière dans les sociétés traditionnelles d'ordre qui se pensaient à travers la fusion dans la communauté et dans l'intégration.

Dans les sociétés modernes s'opèrent des phénomènes de concurrence généralisée et des objectifs contradictoires qui interdisent de penser l'unité ou la cohésion sociale de la même manière.

Nos sociétés modernes se pensent dans une transformation, un avenir, une dynamique d'évolution. La modernité avait fixé des horizons positifs de progrès à cette évolution. Le problème aujourd'hui réside dans le fait que l'on sait que l'on a un avenir mais on ne sait pas lequel ; ce n'est pas très rassurant. On ne peut plus du tout parler de cohésion sociale au sens d'unité sociale, ce qui n'empêche pas des moments particulièrement valorisés dans lesquels les sociétés ont le sentiment qu'elles revivent des formes de cohésion sociale même si ces dernières sont souvent tragiques : la guerre, les révolutions civiles (par exemple, les révolutions arabes actuellement) ou les catastrophes (comme au Japon).

Voilà pourquoi nos sociétés ne peuvent plus espérer une cohésion sociale aussi forte.

Quelles sont les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la cohésion sociale ?

Toutes les sociétés ont tendance à penser qu'elles vivent des moments exceptionnels, des moments de transition, de passage. Il faut se méfier du « jamais vu » et du « toujours pareil ».

La question économique est centrale et ne se résume pas seulement aux questions de précarité, de chômage, de sous-emploi, mais dans le fait que les individus n'ont plus le sentiment d'apporter la contribution qu'ils pourraient apporter à la société,

.../...



si l'on excepte une petite nomenclatura qui truste les postes et les places.

Le désordre provoqué par cette absence de compréhension du sens de la transformation a été imputé aux tares congénitales de la société elle-même : problèmes sociaux, racisme, violence et insécurité mais qui ne sont au départ que des créatures fantomatiques alimentées par un régime de pouvoir qui entend les instrumentaliser. Et qui à force d'être stigmatisées de toutes parts, et notamment par les médias, finissent par se concrétiser.

Quelles sont les opportunités pour consolider le lien social ?

Le paradoxe dans notre société est le fait que la répression fonctionne tellement bien qu'elle est devenue en tant que telle une idéologie. Pourtant, les vecteurs de socialisation, propres au lien social, se sont de leur côté plutôt renforcés. Les individus ont plutôt étendu le champ de la socialité. Aujourd'hui, l'individualisation va de pair avec la socialisation. On développe son individualité dans l'altérité, le rapport à l'autre. Aujourd'hui, nous avons étendu formidablement toutes les possibilités relationnelles. On passe du lien communautaire, au lien sociétaire et contractuel, pour aller vers le lien d'association. Le rapport d'association a engendré les nouvelles technologies de communication : c'est le web 2.0, la métaphore technologique du lien d'association. Il y a un terreau de cohésion sociale beaucoup plus fort qu'il n'était. Ce qui accuse d'autant plus fortement le décalage/contraste entre cette progression sociale et la régression économique-politique.

Roger Sue, sociologue, est professeur à l'Université de Paris-V-Sorbonne.

2. Des atouts et des opportunités individuelles et collectives

Face aux risques sociaux préalablement identifiés et caractérisés par les acteurs locaux, il existe des *richesses sociales* qui peuvent donner la profondeur nécessaire à la cohésion sociale et construire une vision à long terme. Des hommes et des femmes, une diversité culturelle, des compétences, des savoir-faire, des initiatives sociétales, des outils, des réseaux sociaux, une capacité d'innovation sociale, etc. sont autant d'opportunités pour faire sens et pour agir, à la fois pour les individus et à l'échelle des territoires.

Trois atouts essentiels ont été retenus ici :

- les nouvelles formes de solidarité ;
- les initiatives existantes et les capacités éprouvées d'innovation de l'économie sociale et solidaire ;
- les nouvelles capacités d'échange.

2.1 Les nouvelles formes de solidarité

L'affaiblissement des solidarités institutionnelles comme la crise des représentations collectives valorise de nouvelles formes de solidarité basées sur la réciprocité et la proximité. Ils témoignent bien souvent d'une société en mutation et de son aptitude à retisser les liens sociaux et à s'adapter, en permanence, à la nouvelle donne. Les réseaux de proximité, au niveau du quartier ou du voisinage, ont ainsi bénéficié d'un fort engagement ces dernières années. Des réseaux se créent autour d'objectifs partagés comme la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement ou la santé. Alors que désormais quatre générations cohabitent, les liens intergénérationnels, battus en brèche par les modes de vie et l'individualisme, se tissent sur de nouvelles bases de redistribution et de soutien.

Les limites de ces initiatives sont réelles : elles ne permettent pas de remédier aux inégalités fondamentales. Mais la logique caritative et d'assistance laisse place au renforcement des capacités collectives. Une nouvelle perspective s'ouvre : les relations sociales ont une visée émancipatrice ; le *développement durable* n'est pas un luxe, il s'adresse à tous. De plus en plus les nouvelles formes de solidarité s'appuient sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC).



2.2 L'économie sociale et solidaire (ESS), un secteur d'innovation

Nous avons entraperçu les modifications du rapport au travail, les dysfonctionnements liés au changement qui bouleversent ce terrain propice à la constitution de lien social ou à l'expérimentation. De nouvelles façons de faire apparaissent. Les initiatives qui relèvent de **l'économie sociale et solidaire** révèlent d'autres

POINT DE VUE



L'économie sociale et solidaire, un secteur d'innovation

Véronique Fayet

L'économie sociale et solidaire est un secteur extrêmement innovant. C'est ce secteur qui a porté l'innovation en termes de recyclage ; cela a commencé par Envie il y a quelques années avec l'électroménager et on recycle aujourd'hui les micros, les meubles. C'est bien l'ESS qui a pu défricher ce terrain-là, même s'il y a une vraie filière économique derrière.

Il s'agit aussi d'un secteur dont les entreprises innovantes adoptent le modèle : par exemple une petite entreprise de jeu vidéo, donc une technologie de pointe, qui choisit le modèle coopératif.

C'est également un secteur très *démocratique*. La gouvernance n'est pas la même et, dans une coopérative, un homme = une voix. C'est un secteur dans lequel on expérimente la *frugalité* : parfois, dans le secteur coopératif, ils ont tous le même salaire quelles que soient les fonctions dans l'entreprise ou, en tout cas, l'échelle des salaires est extrêmement réduite. De plus, les acteurs de l'ESS intègrent beaucoup le bénévolat et savent donc faire travailler ensemble les professionnels et les bénévoles. Le lien entre emploi et activité, entre activité salariée et bénévolat, doit donc être encouragé de mille et une manières.

Véronique Fayet est adjointe au Maire de Bordeaux, Vice-présidente de la Communauté urbaine de Bordeaux et Vice-présidente de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale ; extrait de discours, plénière de clôture de l'Atelier de l'Observatoire, 4 novembre 2010.

applications des savoir-faire. Elles offrent notamment une alternative concrète aux logiques de concurrence qui s'étendent aux individus. Les collectivités locales disposent de réels leviers de soutien à ces acteurs économiques.

2.3 Des capacités d'échange démultipliées

Dans nos sociétés denses et mobiles, les possibilités de rencontre et d'échange se démultiplient. Les technologies de l'information et de la communication et les réseaux sociaux favorisent la diffusion rapide et efficace des informations, des biens et des innovations, l'interactivité et l'expression des identités multiples et de la diversité culturelle.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont en train de bouleverser les manières d'envisager, de développer et de cultiver les relations sociales. Comme l'exprime Gilles Bérhault, Président du Comité 21, *« avec 5 milliards de téléphones portables, 1,9 milliard de machines connectées, on bascule dans ce monde du numérique, au nom d'une information partagée, une sorte d'écosystème, d'un monde où ils sont de plus en plus nombreux à essayer de s'interconnecter en permanence et parfois de se vivre de façon synchrone. »*³

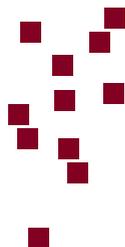
De nombreux débats animent les réflexions sur ce sujet : les technologies de l'information et de la communication sont-elles de réelles opportunités pour l'information sociale et la citoyenneté, ou constituent-elles un outil de communication voire de ségrégation ?

Les mouvements de révolte et d'indignation de par le monde prouvent de manière forte le potentiel des TIC pour mettre en réseau, informer rapidement, faciliter les initiatives collectives etc. Mais l'usage démocratique de ces outils n'est qu'un usage parmi d'autres et porte ses propres contradictions : accès, légitimité, contrôle. Et ceci est d'autant plus vrai que les TIC sont plus abstraites que tous les médias préexistants. Ces nouveaux outils, s'ils ouvrent un espace d'inventivité sans précédent, exigent une distanciation, un esprit critique. L'éducation, la transmission des avoirs et des expériences, sont donc nécessaires à l'usage démocratique des TIC. Celui-ci implique une sensibilisation forte à ces outils et la garantie d'un accès équitable pour tous. Par ailleurs, ces bouleversements nous touchent, tous, de manière très différente, et de ce point de vue les clivages entre générations sont manifestes.

3. Extrait de discours, plénière de clôture de l'Atelier de l'Observatoire, 4 novembre 2010.



POINT DE VUE



Il y a un infini dans le monde fini

Pierre Radanne

Un nouvel horizon s'ouvre, la communication, la culture, l'accès aux autres constituent la nouvelle voie de développement, le nouveau champ d'expansion de l'aventure humaine. Il s'agit là d'une transformation de l'humanité. Si les ressources deviennent de plus en plus rares et leurs quantités disponibles limitées, les relations humaines sont, elles, sans limite. Nos capacités relationnelles se sont décuplées avec le développement et la diffusion massive des technologies de l'information et de la communication. Ainsi, il y a un infini dans un monde fini : celui de la relation à l'autre. Il s'agit là de véritables atouts pour la connaissance comme pour la démocratie.

Pierre Radanne est Président de 4D.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL / DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE MULTIPLICITÉ D'OUTILS, UN SENS COMMUN À CONSTRUIRE

En France, les collectivités territoriales ont acquis et développé d'amples champs de compétence au service d'une action concrète sur les territoires. D'importants dispositifs sociaux ont été mis en place afin de permettre un accès aux services pour tous, de prévenir les inégalités et de lutter contre le chômage. Elles sont un acteur de premier plan pour la cohésion sociale des territoires. Un détour par leurs compétences et champs d'action permet de mieux appréhender à la fois leurs approches ciblées et globales et les défis qui les traversent aujourd'hui.

Hors de ce champ de compétence sociale classique des collectivités, les projets territoriaux de développement durable, dont les agendas 21 locaux, agissent également en faveur du vivre ensemble : en se fondant sur les valeurs d'équité, de solidarité et sur une logique de renforcement des capacités. Ces projets concertés, parce qu'ils engagent les territoires sur le long terme, ont vocation, et c'est là leur spécificité, à nous projeter dans l'avenir.

En 2010, l'Observatoire des agendas 21 locaux a mené une étude afin de mieux comprendre comment ces pratiques prennent en compte les enjeux sociaux et quel type de réponse ils y apportent⁴. Il s'est demandé quelle était la vision de la société de demain, du vivre ensemble, proposée par les territoires engagés dans des démarches de développement durable à ce jour. Quelle prise en compte des alertes, de la crise sociale ? Quelle valorisation des richesses humaines proposent-ils ?

4. Disponible sur le site de l'Observatoire : www.observatoire-territoires-durables.org



Une enquête a été menée auprès d'un panel de collectivités territoriales, conjuguée à une analyse statistique de la banque d'expériences et au point de vue d'un certain nombre d'acteurs ressources. Voici les principaux apports et conclusions.

Développement durable et développement social s'accordent sur des constats similaires, partagent des préoccupations sociales, visent des objectifs communs, et en particulier celui de faire vivre le lien social. L'accentuation des difficultés sociales vient percuter les acteurs du développement social en concentrant les moyens sur l'administration des dispositifs et sur le traitement de l'urgence sociale. L'accentuation de ces difficultés sociales interpelle les acteurs du développement durable qui, de leur côté, peinent à expliciter les bienfaits d'une « sobriété heureuse ». Quelles sont les pistes pour conforter la cohérence des actions, et au-delà, ensemble, construire des finalités communes ?

1. Les collectivités territoriales au premier plan de l'action sociale

1.1 La répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux

► Voir annexe 2 : Les compétences des collectivités territoriales pour le développement social

Après 1945, les questions sociales sont prises en charge par **l'État** dans la continuité de l'après-guerre (assurance-maladie, indemnités chômage, retraite...). Progressivement, les compétences des collectivités territoriales pour agir dans le champ social sont réparties entre les différents échelons territoriaux et l'État.

Chaque échelon cherche à répondre à la demande sociale à laquelle il est confronté.

- Les **conseils généraux** sont depuis la loi du 13 août 2004 les chefs de file des politiques sociales dans les territoires. Leurs compétences intègrent la plupart des minima sociaux (Prestation de compensation du handicap, Allocation personnalisée à l'autonomie, Revenu de solidarité active) et s'étendent à tous les âges de la vie : petite enfance, familles, insertion sociale, personnes âgées, personnes handicapées. Les départements détiennent également des compétences étendues

en termes de planification, d'autorisation et de financements des établissements et services du champ social et médico-social.

- Les **conseils régionaux** ont en comparaison une responsabilité légale quasi inexistante sur les questions sociales. Ils n'en ont pas moins une responsabilité forte par l'intermédiaire du développement économique, de la formation professionnelle et de la politique de logement.
- Les **communes** conservent leur rôle traditionnel et fondamental dans l'action sociale notamment par l'intermédiaire des centres communaux d'action sociale (CCAS). Ceux-ci, parce qu'ils impliquent des représentants des personnes âgées, des familles et des personnes handicapées, constituent par définition, des lieux de débats et d'échanges entre élus, professionnels, associatifs et représentants des usagers. Au plus proche des habitants, les communes sont les artisans du vivre ensemble.

Si le vivre ensemble nécessite une politique ciblée vis-à-vis des publics les plus vulnérables ainsi que des actions spécifiques de lutte contre l'exclusion, il relève d'une politique générale d'animation du territoire⁵ : éducation, culture, démocratie, sport, festivités... Les collectivités territoriales n'agissent pas seules. L'action sociale est caractérisée par un grand nombre d'acteurs impliqués, la multiplicité des métiers et la force des expériences. Outre les organismes spécialisés (les CCAS, les caisses d'allocations familiales (CAF), les établissements sociaux), les associations et les entreprises jouent un rôle essentiel avec un engagement et une affirmation de leur responsabilité sociale croissants.

Les associations, qui, de l'amicale des joueurs de boules aux associations spécialisées sur la solidarité, ou encore les maisons des jeunes et de la culture de quartier, animent la vie sociale et culturelle, sont porteuses d'innovations.

Au-delà d'une stricte responsabilité interne, les entreprises ont de plus en plus conscience du fait que le développement de leur structure et celui du territoire sont liés, ceci appelant à une implication sociétale forte : l'entreprise redistribue des bénéfices *a posteriori*, sous forme de salaires, d'intéressement ou de protection sociale, de plus elle investit dans la formation des hommes, dans leur bien-être au travail. C'est une des clés de la norme ISO 26000 qui invite tout type d'organisation à s'interroger et à rendre compte de sa « responsabilité sociétale ». Parce qu'elle s'applique à tout type d'organisation, la norme ISO 26000 propose un cadre commun d'engagement et d'évaluation de tous les acteurs sur leur implication dans le

5. Enquête menée par l'Observatoire de l'action sociale décentralisée (ODAS), lettre de l'ODAS, 2007.



développement de leur territoire. Cette norme définit l'ancrage territorial comme « *le travail de proximité proactif d'une organisation vis-à-vis de la communauté. Il vise à prévenir et à résoudre les problèmes, à favoriser les partenariats avec des organisations et des parties prenantes locales et à avoir un comportement citoyen vis-à-vis de la communauté* ».

1.2 Des actions ciblées et des approches globales

De manière opérationnelle, le développement social se déploie :

- **en direction des publics cibles** : les personnes handicapées (accessibilité, logement, transport) ; les personnes âgées (accessibilité, logement, transport, politiques sociales) ; les jeunes et les enfants (prévention) ;
- **dans une logique de proximité** : amélioration de la présence des services publics sur le territoire et accueil physique des habitants. Cette caractéristique est liée à la décentralisation progressive des politiques sociales.

Ces actions ciblées s'inscrivent dans des approches globales en faveur d'un développement social. Parmi les nombreux outils et dispositifs en témoignant, en voici trois, mis en œuvre au niveau départemental et communal :

A. L'analyse des besoins sociaux (ABS)

Au niveau des communes, les CCAS ont l'obligation de réaliser annuellement l'analyse des besoins sociaux sur leur territoire depuis le décret du 6 mai 1995. L'ABS vise à identifier les problèmes, risques, attentes et besoins existants, émergents et susceptibles de survenir, d'autre part à faire remonter des propositions ou d'aider à leur formulation. L'ABS doit être conduite sous la forme d'un travail de confrontation et d'échange avec tous les acteurs locaux et les publics concernés. Elle s'inscrit dans une logique de veille sociale, d'animation territoriale et de renforcement des capacités d'anticipation des besoins.

La notion de besoin social n'est pas une réalité observable : il ne s'agit pas nécessairement d'une demande exprimée par les usagers. Le besoin est en effet défini à partir de situations qui, à un moment donné, donnent droit à une intervention ou à une réponse publique. Le besoin social est donc une création sociale. Toute la difficulté réside dès lors dans la capacité à répondre de manière pertinente aux besoins, à les repérer en dehors des cadres existants.

Pour en savoir plus sur la norme ISO 26000 : <http://www.afnor.org/profils/centre-d-interet/rse-iso-26000/la-norme-iso-26000-en-quelques-mots>

B. La politique de la ville

Toujours au niveau de la ville ou au niveau des intercommunalités, la politique de la ville a pour ambition de réduire les inégalités territoriales et les écarts de développement entre les territoires et de traiter les causes et les effets de la dégradation des conditions de vie dans les quartiers défavorisés.

La politique de la ville est centrée sur cinq champs prioritaires : l'accès à l'emploi et le développement économique ; l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ; la réussite éducative et l'égalité des chances ; la citoyenneté et la prévention de la délinquance ; la prévention et l'accès à la santé. Elle repose sur un partenariat entre l'État, les collectivités locales et leurs partenaires (bailleurs sociaux, milieux économiques, CAF, associations...). Enfin, elle s'appuie sur une géographie prioritaire et se caractérise par une approche *globale* des problèmes, en intégrant les volets urbain, économique et social.

À titre d'exemple la politique de la ville peut participer aux transformations urbaines en cours ou à venir dans le cadre du Grand Projet Urbain, en initiant des dynamiques de développement social au profit des populations actuelles et futures, et en favorisant l'appropriation des projets par les habitants : réussite éducative, santé, développement économique et insertion, cadre de vie, logement, prévention de la délinquance...

C. Les schémas départementaux

Les conseils généraux élaborent des schémas départementaux afin de planifier sur plusieurs années leur politique sociale : schéma de développement social, schéma enfance-famille, schéma emploi et insertion, etc. Ces schémas d'orientation et de planification (à 5 ans) de la politique départementale constituent des outils de référence pour les acteurs, un cadre cohérent pour les nombreuses et diverses actions engagées.



2. Les agendas 21 locaux : un outil pour le développement social

Les politiques de développement durable se sont développées et imposées dans le paysage national en premier lieu parce qu'elles permettent de répondre à des préoccupations environnementales. Cette entrée environnementale a eu tendance à éluder les aspects économiques et sociaux. Mais progressivement, les crises sociales, économiques et environnementales convergent et les enjeux se recourent. La question sociale devient une préoccupation forte.

Les agendas 21 locaux ont commencé à insuffler une dynamique intéressante pour traiter de la question sociale sur le territoire. Les projets territoriaux de développement durable recensés et étudiés par l'Observatoire témoignent ainsi de certaines avancées : le renforcement des capacités, la prise en compte des nouveaux besoins, l'anticipation des évolutions sociales. De manière générale, ces pratiques ouvrent une voie originale de prospective et initient une démarche pluri-acteurs.

Voir aussi : Les Notes d'ETD, mai 2011, *Volet social des Agendas 21 et compétences des collectivités*, <http://www.projetdeterritoire.com>

2.1 Les préoccupations sociales au cœur des projets de développement durable

Les enjeux sociaux sont au cœur des pratiques territoriales de développement durable. Le cadre de référence national énonce cinq finalités, inscrites dans la loi Grenelle 2 dont deux sont explicitement consacrées aux enjeux sociaux : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; l'épanouissement humain, qui se rapporte à la satisfaction des besoins de chacun, ici et ailleurs, dans une dimension individuelle et collective. Mais l'ensemble des finalités poursuivies à travers les pratiques de développement durable concourent à l'objectif de cohésion sociale et d'épanouissement de tous : la lutte contre le changement climatique et l'adaptation aux impacts potentiels imposent une nouvelle forme de solidarité, pour préserver un bien commun mais également mesurer et anticiper les vulnérabilités énergétiques ; la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources souligne le rapport de chacun à son environnement ; les modes de production et de consommation responsables renvoient directement à nos modes de vie, comportements et habitudes quotidiennes aussi bien au sein de notre habitat que dans notre alimentation...

Les principes méthodologiques des projets de développement durable répondent eux-mêmes à des préoccupations sociales fortes : le **participation** et la réponse au défi démocratique visent l'expression de la diversité et la co-construction d'un avenir commun ; le **pilotage** et le **partage des projets** impactent les modes de faire, font appel à de nouvelles compétences, à de nouvelles formes de dialogue qui s'appuient sur une plus grande redevabilité nécessitant aussi des compétences renforcées en **évaluation**.

Il s'agit donc moins pour les collectivités territoriales de classer, dans un « volet social » de l'agenda 21, les actions s'y référant, que de **situer le développement social dans une perspective centrale et globale : mieux percevoir, valoriser et développer les finalités sociales de l'ensemble des politiques**. C'est la logique de l'urbanisme au service des usagers, de l'économie des usages, de l'économie sociale et solidaire, etc.

Dans les démarches territoriales de développement durable, la cohésion sociale est ainsi affichée comme une priorité stratégique pour plus de 70 % des collectivités⁶. Concourir à un meilleur vivre ensemble, développer une plus grande solidarité au sein et entre les territoires, intégrer les publics les plus fragiles et renforcer les liens sociaux, sont ainsi des *objectifs stratégiques* affichés dans bon nombre de territoires au travers de leurs agendas 21 locaux. Pourtant, la lutte contre la précarité, les inégalités, la pauvreté ou encore l'exclusion sont rarement mentionnés en tant que tels et les actions demeurent restreintes à ce jour.

2.2 Le renforcement des capacités pour des territoires productifs

La conversion écologique de l'économie et des process de production impacte les métiers et renforce le besoin de formation tout au long de la vie. Par ailleurs, le développement des technologies de l'information et de la communication révolutionne les capacités organisationnelles, modifie les relations sociales et renforce l'accès à la connaissance. Ces transformations nécessitent d'anticiper, d'innover encore une fois, ce à quoi les agendas 21 cherchent à contribuer :

- **en accompagnant l'évolution des métiers** : par la formation (régions), anticiper les besoins de compétences sur l'évolution des métiers ;
- **en investissant dans les secteurs émergents** : le développement de la formation dans le domaine des énergies renouvelables, de la rénovation du bâti. Les démarches s'appuient alors sur les leviers de l'apprentissage, les emplois aidés, etc.

➤ Voir chapitre 2, partie 2, page 77

6. Sur un panel de 120 collectivités, recensées dans la base de données de l'Observatoire.



2.3 L'anticipation des contraintes sur les ressources pour garantir l'accès pour tous

À ce titre, les actions mises en place pour lutter contre la précarité énergétique sont souvent intégrées au plan climat des collectivités et réalisées en association avec les bailleurs sociaux : prévention aux surconsommations et coupures, sensibilisation des habitants et spécifiquement des ménages les plus modestes, animation d'un dialogue entre collectivités, énergéticiens, associations et habitants, etc.

➤ Voir chapitre 2, partie 1, page 71

L'impact social des contraintes sur les ressources se matérialise par ailleurs, et par certains points de manière similaire, dans les difficultés rencontrées pour l'accès à l'eau pour tous. Ces situations sont encore peu prises en compte dans les agendas 21, alors que les enjeux sont de taille et que le droit d'accès à l'eau pour tous a été reconnu dans la loi française.

➤ Voir chapitre 2, partie 1, page 73

2.4 La prise en compte des nouveaux besoins

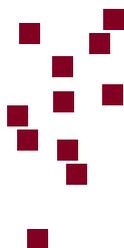
Dans une logique de complémentarité aux dispositifs existants, un certain nombre d'initiatives se sont attachées à prendre en compte des nouveaux besoins sociaux, propres aux publics cibles. Les agendas 21 constituent un cadre d'action relativement souple pour permettre la mise en œuvre d'opérations pilotes, expérimenter de nouvelles approches et tenter d'apporter des débuts de réponse à des défis mal appréhendés à ce jour. La prise en charge s'établit par des démarches de concertation ciblées sur des projets et actions précises, et surtout par une approche transversale forte. Les préoccupations sociales de demain sont nombreuses : l'amélioration de la qualité de vie par des aménagements urbains, le développement des modes doux, la convivialité au service du vivre ensemble, l'éducation au développement durable, la revalorisation des formes d'activités... On retiendra notamment :

- **la thématique santé-environnement**, qui constitue un levier important avec le développement d'agendas 21 - santé ;
- **le vieillissement de la population**, qui va modifier en profondeur les équilibres générationnels et appelle au développement de nouveaux services.

➤ Voir chapitre 2, partie 3, page 96

L'évolution des modes de vie et l'aménagement des temps mobilisent les collectivités engagées, qui initient des réflexions prospectives, imaginent parfois quels pourront être les profils de leur territoire en 2030, 2050... Ces démarches sont encore balbutiantes, mais offrent des potentiels intéressants pour engager la revalorisation de la prospective et ouvrir un cadre d'action publique créatif, imaginaire... Un enjeu majeur pour les années à venir !

POINT DE VUE



Santé et développement durable : un lien incontournable

Frédéric Rouvière

Une politique pour la santé urbaine ne peut qu'être menée de front avec l'action pour le développement durable tant leurs objectifs et leurs démarches sont proches. Les domaines d'intérêt d'un agenda 21 - santé traitent de la santé de la population dans un cadre qui s'efforce de mettre en place un développement équitable et durable, axé sur la croissance des zones urbaines.

Ce qui influe sur notre santé, ce sont les déterminants socio-économiques (habitat, urbanisation, mode de vie, emploi...), démographiques (pyramide des âges), politiques (législation, accès aux soins, protection sociale) mais aussi sanitaires (connaissances médicales, nutrition, accès aux traitements). Pourtant la qualité de l'air dans la ville, la réduction de l'habitat insalubre, la réduction des nuisances sonores, la politique des déplacements et la gestion optimisée des déchets sont également autant de défis auxquels sont confrontées aujourd'hui les municipalités.

Frédéric Rouvière est Directeur des solidarités et de la santé, Directeur adjoint du CCAS à la Ville de Lille.



Un pacte pour la solidarité écologique

Le Pacte de Solidarité Écologique a été lancé fin 2009, comme un « *pilier social du Grenelle Environnement* » et portant le projet d'une nouvelle société à responsabilité sociale et environnementale d'ici 2020. Le Pacte dont le rapport intermédiaire vient d'être achevé, a comme objectif de rendre accessible à tous le développement durable et de mettre en avant la réduction des inégalités sociales et environnementales comme projet collectif. Il repose sur 3 valeurs clés : la solidarité, la liberté et la citoyenneté.

Le Pacte formule les constats suivants :

- les plus modestes sont les plus exposés aux risques environnementaux ;
- les plus modestes ont une expérience à valoriser en matière de développement durable ;
- les politiques publiques restent trop cloisonnées ;
- le cloisonnement des acteurs de la solidarité et de l'environnement reste trop important ;
- le développement durable est une espérance pour les plus modestes et une nécessité pour la protection de la planète.

Et propose les orientations suivantes :

- revenir aux sources du développement durable pour un développement équilibré et notamment mettre en avant la lutte contre la pauvreté ;
- placer sur un même plan le respect de l'environnement et la solidarité ;
- faire que le développement durable profite à tous ;
- prendre le temps de la réflexion et du débat avec les acteurs et la population ;
- engager un processus et non un plan d'action fini.

Le Pacte reprend dans la mesure (16) la création par le Ministère du développement durable, d'un atelier national « Cohésion sociale et agendas 21 », réunissant acteurs du développement durable et du développement social pour explorer les pratiques existantes et développer des éléments repères.

Pour en savoir plus : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-Pacte-de-solidarite-ecologique-.html>

Économie verte et équitable : une stratégie nationale

La Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 marque cette évolution : d'une SNDD centrée sur la mobilisation des services de l'État, la nouvelle stratégie, adoptée le 27 juillet 2010, indique explicitement la nécessité d'intégrer les conclusions du Grenelle de l'environnement en les complétant par les dimensions sociales et économiques et par la concertation. Est notamment pointée la nécessité d'accomplir une véritable mutation, assortie d'un accompagnement social et sociétal, à la mesure des changements en cours : « redéfinir la justice sociale et traiter des inégalités dans une société plus sobre est une condition de changement durable de nos modes de vie et de nos modèles de croissance* ».

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-de,17586.html>

*SNDD 2010-2013 défi n° 8 Démographie, immigration, inclusion sociale.

3. Développement social / développement durable : difficultés et contraintes partagées

Victimes des coups de boutoir de la mondialisation, des politiques libérales qui ont aggravé les inégalités sociales, et de la grave crise financière et économique depuis septembre 2008, les préoccupations sociales ont été reléguées au second plan. Avec elles c'est la dimension *humaine* du développement qui est mise de côté : les liens de notre société à son environnement et à son économie, les relations de l'individu au collectif, la capacité à se projeter dans le futur... Alors que sur le terrain et dans les administrations, les praticiens se heurtent bien souvent aux mêmes difficultés : cloisonnement, déficits budgétaires, urgences... La principale difficulté réside dans l'anticipation des évolutions sociales, dans un contexte marqué par l'incertitude. Le coût des problèmes sociaux, actuels et à venir, appelle à d'autres formes d'action.



3.1 L'insuffisance des réponses actuelles

Face à ces difficultés rencontrées sur le terrain, les réponses apportées en termes de développement social depuis une trentaine d'années, et de développement durable depuis 15 ans, ne sont pas toujours à la hauteur.

Le ciblage des politiques sociales ou des programmes sociaux sur des populations et des territoires a pour effet de produire des frontières sociales, mentales et politiques : stigmatisation, tensions entre contributeurs et bénéficiaires du système de protection sociale.

La définition de Zones Urbaines Sensibles (ZUS – aujourd'hui, 7,9 % de la population française⁷) visait ainsi à agir face aux inégalités territoriales. Mais un certain nombre de quartiers classés en ZUS souffrent du cumul des handicaps : géographiques (architecture et urbanisme fonctionnalistes, environnement dégradé, enclavement), socio-économiques (chômage, incivilités), scolaires (taux d'échec et de redoublement élevés), sanitaires (faible couverture en services, recrudescence de certaines maladies). Ces territoires se trouvent enfermés dans des frontières tant physiques que sociales ou symboliques. Sur le terrain, les difficultés sont réelles pour enrayer le cercle de la précarité, jugé parfois sans issue.

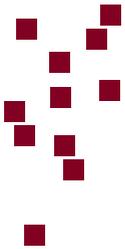
La formation initiale et continue du travail social offre une place insuffisante à l'ingénierie du développement social (notamment observations qualitatives et quantitatives) et quasi inexistante aux enjeux du développement durable. La réciproque est vraie dans les formations d'ingénierie développement durable.

La prise en compte des défis sociaux dans les agendas 21 n'est pas encore à la hauteur des enjeux tels qu'ils se présentent aujourd'hui. Ils proposent des pistes de solutions, des initiatives intéressantes, mais qui restent cantonnées à de petites échelles ont du mal à s'imposer sur l'échiquier politique et à faire sens pour les territoires.

L'agenda 21 pâtit encore trop souvent de l'absence d'une vision politique forte à même de formuler un projet de renforcement des capacités collectives, une professionnalisation des acteurs accélérée et globale. À l'inverse les procédures se standardisent⁸ progressivement sur des critères d'efficacité, les approches frôlent les cloisonnements et rendent difficile l'inscription des enjeux sociaux dans un agenda 21 ambitieux !

7. Cf. Observatoire national des ZUS : <http://www.ville.gouv.fr/?Observatoire-national-des-ZUS>.

8. Cf. « *Professionnalisation des acteurs du développement durable* », A. Goxe, février 2011, sur le site de l'Observatoire.

POINT
DE VUE

Capacitation, pensée complexe et métamorphose : affirmer l'ambition d'une responsabilité sociétale

Julie Chabaud

Les agendas 21 portent en eux une promesse et un espoir. À l'aune d'un territoire, en conscience des urgences sociétales, à savoir sociales et environnementales, mondiales et locales, et en concertation des acteurs locaux, ils promettent une société plus juste, plus respectueuse, plus partageuse et plus digne pour aujourd'hui et aussi pour demain. C'est la promesse contenue dans la démarche globale qui comprend un exigentiel et des principes d'action (les finalités et éléments de démarche du cadre de référence aujourd'hui entrés dans la loi). Les éléments de la démarche agenda 21, finalités et méthode, ne sont pas dissociables ni « saucissonnables » ; le tout n'est pas égal à la somme des parties. Il faut le répéter, l'affirmer, c'est cette exigence seule, complexe, globale, transversale, concertée et évaluée qui peut faire projet territorial de développement durable.

À l'aune d'une volonté politique locale et d'une stratégie territoriale co-construite, les agendas 21 se déclinent en programme d'actions. En se mettant en œuvre, ils permettent la rencontre, les apprentissages réciproques inter-sectoriels et multi-acteurs en faisant preuve d'une capacité individuelle et collective à « agir et faire autrement », d'une aptitude à la transformation sociétale. Cette mise en œuvre constitue en ce sens un espoir et peut inspirer confiance.

Nous sommes tous responsables de cette promesse et de cet espoir et si les réponses apparaissent aujourd'hui insatisfaisantes c'est aussi parce que les questions ne sont pas situées à la hauteur des enjeux. Il ne s'agit pas de parler d'un volet social ou pire d'un pilier social, ni de tamponner « durable » des actions sociales, sanitaires ou culturelles non revisitées, ni encore de revendiquer la « nature » sociale du développement durable. Il s'agit de comprendre que cela change quelque chose de penser ensemble les enjeux sociaux et les enjeux environnementaux sur un territoire, qu'ils sont intrinsèquement liés. Il s'agit enfin

.../...



d'accepter d'apprendre de tous en réinvestissant la dimension temporelle du projet territorial de développement durable, en refusant des modes de développements séparés et tout type de cloisonnements de la pensée comme de la société.

Cela semble utopique, mais il est d'évidence encore plus utopique aujourd'hui de croire que l'on peut ne rien changer. Des questions correctement posées pourront émerger des « réponses » agiles et adaptées qui ne sauraient se réduire à la juxtaposition des actions de maintenant plus ou moins repeintes en rose ou en vert. Il est indispensable que la (re-)rencontre actuelle du social et des agendas 21 se traduise en questionnements sur les enrichissements réciproques, sur les choses à inventer pour un ancrage territorial de la responsabilité sociétale de chacun et de tous, ensemble et une société métamorphosée.

Julie Chabaud est responsable de la Mission agenda 21 du Conseil général de la Gironde.

3.2 Les contraintes financières, juridiques et administratives

Les collectivités ont pour défi d'apporter de nouvelles réponses aux enjeux tout en prenant en compte les contraintes financières, juridiques et administratives.

A. Un coût direct de plus en plus élevé, un coût indirect peu pris en considération

Les problématiques sociales s'expriment par un coût direct et un coût indirect :

Un coût budgétaire direct : l'action sociale représente une part importante du budget des collectivités territoriales. Ce coût est calculé sur les court et moyen termes.

Les départements sont confrontés à un *alourdissement des budgets sociaux*, du à la fois à la hausse des besoins mais également aux effets de normalisation et au coût croissant de l'action⁹. À ce titre la prise en charge de la précarité énergétique pourrait se révéler coûteuse : la montée des prix des énergies depuis 2003 se

9. Cf. « Dépenses départementales d'action sociale en 2009, vers l'impasse ? », La lettre de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée, juin 2010.

traduit par un gonflement des demandes d'aide auprès des organismes sociaux. La flambée des budgets sociaux se confronte par ailleurs à une certaine *dévalorisation de l'action sociale* (critique des résultats, objectifs chiffrés...).

Un coût indirect : économique, social et sociétal. Les problèmes sociaux touchent les individus aujourd'hui, ce coût est peu visible sur le court terme, mais engendre des répercussions pour les générations à venir et aura des impacts sur la société à moyen et long termes : précarisation des classes moyennes, réinsertion des populations en grande exclusion, replis identitaires et résistances au changement...

Dans ce contexte, on observe un renchérissement des politiques de contrôle social, sécuritaires et répressives. La montée de la violence (ou le sentiment de celle-ci) débouche en effet sur des politiques de sécurité assurées par l'État et les collectivités locales qui sont de plus en plus coûteuses. À cela s'ajoute encore le coût pour la société du déclassement de certains quartiers mal entretenus, des coûts qui sont bien supérieurs et moins visibles que ceux des dégradations. La dégradation des situations individuelles et collectives, impliquera un coût de réinsertion et par conséquent coûtera plus cher que les politiques d'intégration sociale.

C. Les enjeux de la réforme territoriale des collectivités

Si les compétences ou les missions de chaque type de collectivité, groupement, ou territoire de projet, sont définies légalement, nombreuses sont les collectivités qui se saisissent, notamment via la clause de compétence générale, d'enjeux territoriaux dépassant le strict champ de leurs compétences. Les démarches territoriales de développement durable s'appuient de façon exemplaire sur cette capacité des acteurs publics locaux. Si une réforme des collectivités apparaît aujourd'hui nécessaire pour clarifier, optimiser, voire élargir les compétences des acteurs publics locaux, il ne faudrait pas que cette réforme conduise ces derniers à abandonner des projets ou des approches territoriales permettant localement de traiter des enjeux forts en matière de développement durable, et qu'aucun autre acteur ne serait à même de porter à l'échelle adéquate.

Pour en savoir plus sur la réforme :
<http://www.interieur.gouv.fr/sections/reforme-collectivites>



DÉVELOPPEMENT SOCIAL / DÉVELOPPEMENT DURABLE : NOURRIR UNE VISION D'AVENIR POUR LES TERRITOIRES

« Le développement durable signifie la satisfaction des besoins élémentaires de tous et, pour chacun, la possibilité d'aspirer à une vie meilleure. Un monde qui permet la pauvreté endémique sera toujours sujet aux catastrophes écologiques et autres. »
Rapport Brundtland, Introduction, 1987.

*« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable » [Déclaration de Rio, Principe 1, 1992]. La volonté de placer l'humain au cœur du développement et des politiques publiques est fondatrice du développement durable : recherche de l'harmonie homme-nature ; plaider pour une économie à visage humain et pour le respect des droits fondamentaux de chacun. Face aux contraintes et risques environnementaux croissants, face à la main mise de l'économie sur les sociétés, notre développement et nos priorités sont mis en cause, les relations entre les hommes, l'économie, l'environnement et la politique sont questionnées. L'affirmation de l'humain pour et par le développement durable sous-entend dès lors une forme de **réconciliation**, entre les composantes, entre l'individu, le collectif et la planète.*

1. Une vision sociale du développement durable

Sans cohésion sociale forte, on ne peut que s'attendre à une dégradation des processus démocratiques et des capacités de régulations, à l'affirmation des égoïsmes et des contradictions. C'est en ce sens que le renouvellement et l'intensification des relations sociales dessinent le projet social et culturel du développement durable.

Ces préoccupations relationnelles appellent à une vision intégrée des enjeux sociaux, environnementaux et économiques, dans l'espace et dans le temps. Depuis plus de 20 ans, les tenants du développement humain / développement durable, animent ainsi le débat et agissent pour recréer des liens et, par là redonner du sens : l'économie sociale et solidaire pour changer de regard sur les activités de production et le travail ; la sensibilisation, la connaissance, la valorisation des savoirs traditionnels, la science et les techniques ainsi que la démocratie technique, pour un autre rapport à l'environnement. Le renforcement des capacités et la créativité sont à la base d'une appropriation sociale de l'activité économique. Pour l'action publique locale, le bien vivre, le vivre ensemble sont devenus des finalités, notamment dans les domaines de l'habitat, de l'environnement et de la santé.

L'accès aux ressources pour tous et la redistribution des richesses sont les conditions d'un équilibre des relations sociales, de l'expression d'une conscience collective partagée et de la solidarité entre les individus. S'engager dans la transition vers un développement durable requiert dès lors un partage des responsabilités, dans la mesure où le respect des droits fondamentaux pour tous et le respect de la diversité peuvent être garantis et où l'on soutient le développement de nouvelles formes de solidarité, où l'intelligence collective se substitue à la concurrence des intelligences particulières. D'où cette importance de faire vivre les principes d'égalité et de lutter contre toutes les formes de précarité, aujourd'hui, mais aussi demain. Car la lutte contre la pauvreté et les inégalités, ainsi que la satisfaction des besoins de tous, sont une condition première du développement, une affirmation de notre *humanité*.

Le développement durable interpelle ce qui fait l'humanité au XXI^e siècle : reconsidérer nos responsabilités, nos biens communs, s'appuyer sur nos moyens de communication inédits... Le défi social et démocratique trouvera ses réponses dans de nouvelles perspectives collectives, autour d'un projet d'avenir partagé qui fasse sens pour chaque individu. Le développement durable, c'est aussi donner à chacun une place dans la co-construction du monde à venir en lui donnant les moyens de



développer ses propres talents au sein d'une société riche d'une dimension relationnelle forte.

La vision sociale du développement durable s'appuie ainsi sur plusieurs priorités : la valorisation de l'activité dans sa diversité et du projet socio-économique ; la réaffirmation des droits fondamentaux et la nécessité de réinterroger nos besoins ; la coopération des acteurs et la participation de chacun afin d'enrichir les projets locaux. Plus largement, elle doit contribuer au renouvellement des politiques publiques locales.

2. Répondre aux besoins, conforter les droits individuels et collectifs

Il ne peut y avoir de développement durable dès lors que persiste une vision du développement exclusif, inégalitaire voire discriminatoire, dès lors qu'il ne donne pas à chacun les clés nécessaires pour accéder à, et défendre, ses droits fondamentaux et engager le changement.

2.1 Du consommateur à l'utilisateur-acteur

Les pratiques de développement durable comme de développement social permettent progressivement une activation du rôle de l'utilisateur-acteur : solliciter et prendre en compte les savoirs citoyens, dans une logique de capacitation et de responsabilisation afin de favoriser :

- **le respect de la dignité de chacun et la capacitation** : donner à toutes les composantes de la société (et en particulier les plus démunies) les capacités à agir, à coopérer, à se saisir des enjeux territoriaux. L'*empowerment* anglais, ou la *capacitation* pour reprendre ce terme qui nous vient du Brésil, correspond à la capacité de chacun à faire à partir de ce qu'il est, de ce qu'il vit, de ce qu'il pense, et des valeurs qu'il porte. Il s'agit d'encourager le pouvoir d'agir des habitants qui sont à même de choisir et tracer leurs propres parcours de vie.

Cela suppose de savoir outiller la créativité et renouveler en profondeur nos modes d'action sociale : passer du *faire pour* au *faire avec*, oser l'expérimentation. C'est un changement de posture pour la collectivité, les élus et décideurs. Des

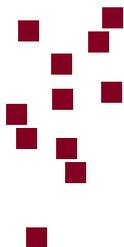
expériences innovantes menées sur plusieurs territoires montrent que le développement durable constitue un formidable levier de citoyenneté dès lors qu'il est appréhendé à partir du quotidien des habitants et de leurs ressources.

La logique de capacitation permet de faire valoir le respect des droits fondamentaux : droit à l'alimentation, droit à l'eau, droit au logement, à la mobilité... ainsi que les libertés individuelles. Cette approche dépasse les aspects legalistes et revendicatifs, elle offre l'occasion de :

- agir sur les causes structurelles de la pauvreté et donner une attention particulière aux inégalités d'accès ;
- réaffirmer/re-questionner les responsabilités de chaque acteur ;
- renouveler le rapport au politique, en questionnant nos responsabilités respectives et en mettant au cœur des dispositifs sociaux la participation et la co-construction des projets ;
- se réinterroger sur ce que sont nos *besoins*, individuels et collectifs et les moyens d'y répondre.

- **la coordination des acteurs et l'adaptation de l'action aux caractéristiques de chaque territoire** : l'action sociale peut trouver dans sa participation à la revitalisation du lien social une véritable source de renouvellement de ses missions et de son rôle. C'est sur l'engagement des acteurs économiques et politiques au plan local que repose la réconciliation entre l'administration et l'administré.

POINT DE VUE



L'injonction à la mobilisation des habitants : opportunité et vigilance

Éric Tournet

Inclusion sociale, *empowerment*, participation, quels que soient les termes utilisés, il existe aujourd'hui une véritable injonction des textes à mobiliser des habitants susceptibles d'apporter leur contribution dans une dynamique de développement social, d'animation d'un quartier ou de la ville et ce, quelle que soit leur vulnérabilité.

Les contours de cette participation sont d'ailleurs parfois idéalisés par les acteurs. Mais surtout nos institutions y sont-elles réellement favorables ?

.../...

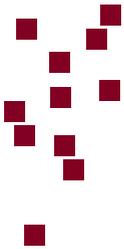


Un premier constat est que les « cadres attendus » sont souvent définis par les institutions sans tenir compte des exigences spécifiques de la participation surtout pour des publics qui sont éloignés des questions législatives et administratives.

L'autre enjeu de la participation réside dans le partage du projet et donc l'acceptation d'avis contradictoires. Les répercussions de cette dimension sont concrètement encore assez peu tolérées. À l'heure du choix, sur tel ou tel dossier nous assistons à une multitude d'interrogations sur la légitimité des acteurs, leurs compétences. Ces attitudes sont souvent révélatrices, jusqu'où pouvons-nous accepter un regard différent du nôtre ? La décision devient trop sérieuse pour être confiée aux habitants. Les contraintes financières sont ingérables pour eux, ils n'ont pas le sens des réalités, la décision se doit d'être légitimée politiquement. Autant de subterfuges qui sont encore des freins à la participation. Nous nous devons, dans cet appel à la participation, de rester vigilants pour éviter des injonctions paradoxales qui trouvent leurs sources dans certains travers de notre société : notre « mille-feuilles » administratif et l'appréhension de la culture de « l'autre ». Au-delà de la bonne volonté affichée, ces dimensions peuvent facilement devenir le témoignage d'une certaine démagogie envers les habitants qui deviennent des alibis à la mise en œuvre de politiques publiques.

Si nous travaillons à faire prendre conscience aux habitants de leur possibilité d'être acteurs de leur vie, de faire des choix, d'agir sur leurs conditions d'existence, nous devons aussi travailler sur nous, nos représentations pour éviter ces obstacles récurrents dans notre quotidien.

Éric Tournet est Directeur des Maisons de quartiers de Reims.

POINT
DE VUE

Le développement durable comme opportunité d'une citoyenneté renouvelée ?

Ari Brodach

C'est en changeant de regard que l'on peut faire émerger le développement durable. La dimension participative des projets y contribue. Elle permet aux habitants de renforcer leur propre expertise, favorise en outre la créativité, la relation à l'autre et l'innovation. De nouveaux modes d'organisation collective, fondés sur la proximité, la solidarité et la coopération sont recherchés. Il s'agit de réinventer la notion même de développement.

Comment s'appuyer sur la participation sociale pour co-produire des services plus efficaces ? L'acteur public doit-il développer de nouvelles formes d'ingénierie ? Produire des méthodes plus créatives, lui permettant de mieux dialoguer avec les citoyens ? Si oui, faut-il former une nouvelle génération de fonctionnaires à l'innovation sociale ?

Ces questions résument l'ambition de l'innovation sociale. Des collaborations entre la Ville de Lille et des associations partenaires permettent d'organiser cette réflexion et de concrétiser des projets autour du développement durable, des changements de représentation et de la coproduction : guide sur le logement durable rédigé par des adultes de centres sociaux, déplacement citoyen à Copenhague à l'occasion du Sommet mondial sur le climat en décembre 2009, étude sur les modes de vie en amont de la programmation urbaine d'une ancienne friche industrielle, groupes de travail sur l'alimentation durable, le logement durable et la tarification sociale de l'eau, ateliers pratiques sur le développement durable avec échanges d'expertises entre des allocataires et des référents RSA...

La nécessité a fait adopter aux plus modestes des modes d'être (économiser, recycler, récupérer) qui sont ceux dont nous avons besoin aujourd'hui. Cette sobriété contrainte est instructive et nous rappelle que le gaspillage pénalise d'abord les plus fragiles. Mais ce raisonnement ne vaut qu'à partir du moment où les besoins les plus essentiels sont satisfaits, où la solidarité permet

.../...



de lutter contre la pauvreté et de fournir des moyens d'en sortir, durablement. La solidarité est le fondement indépassable d'un nouveau modèle de société qui protège les plus faibles, respecte l'environnement et donne à chacun les moyens de s'épanouir. Le développement durable, c'est concilier un art de vivre ensemble et un projet pour les générations futures.

Ari Brodach a été Directeur développement durable de la Ville de Lille jusqu'en décembre 2010.

2.2 Mettre nos besoins en débat

Le débat sur les besoins et par extension celui sur la décroissance, est fondateur du débat sur le mode de développement et les choix de société. « Gaspiller moins », « sobriété », « harmonie », telles sont les idées clés employées à propos de la nécessité de changer nos modes de vie. Le débat reste entier : en effet, nos besoins sont-ils indiscutables ? C'est la question posée par Bruno Villalba¹⁰ : « *On considèrerait que le développement était là pour répondre à nos besoins. [...] On est toujours dans cette quête perpétuelle de la satisfaction de nos besoins. C'est notre éducation qui nous y oblige, c'est notre activité professionnelle, ce sont les logiques commerciales qui nous poussent à rentrer en compétition alors qu'on ne sait même pas contre qui et pourquoi, car cela nous permettrait implicitement de satisfaire nos besoins.* »

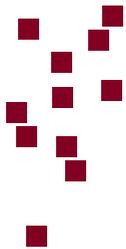
Néanmoins, les changements d'attitudes et de comportements peinent à se défaire du poids des habitudes et des normes, d'où la nécessité de changer de regard. La rupture avec l'économie de la possession avec nos habitudes et représentations, si l'on suit Gilles Bérhault, n'est pas évidente mais elle doit être « totale ». « *Il se joue des choses extrêmement profondes sur la possession, on parle d'économie d'usage, de la fonctionnalité; quels que soient les mots, en tout cas, c'est de la légèreté. Quand on habite une grande ville et qu'on arrête d'avoir une voiture, on s'allège. C'est évidemment se détacher, ce n'est pas de la sobriété; au contraire, cela peut être beaucoup plus de plaisir.* »

Il faut peut-être passer de la notion de besoin à la notion de désirs, ou si l'on reprend les propos de Pierre Radanne, prendre appui sur les *désirs infinis*. Quoiqu'il en soit, le débat sur les besoins interpelle les politiques publiques : quelles sont les attentes

10. Bruno Villalba est maître de conférences en sciences politiques ; extrait de discours, plénière d'ouverture de l'Atelier de l'Observatoire, 3 novembre 2010.

citoyennes, y compris celles des plus démunis, à court terme et à long terme ? Comment s'expriment-elles ? Comment rendre conciliables les attentes des uns et des autres ? La négociation d'un nouveau contrat social devra s'appuyer sur des perspectives désirables, à même de favoriser les compromis.

POINT DE VUE



Consommer rend-il heureux ?

Jean Gadrey

Je fais partie de ceux qui pensent qu'une partie croissante de ce que nous produisons et achetons collectivement dans un pays comme le nôtre est soit futile soit excessif, soit incompatible avec les limites des ressources naturelles, soit à l'origine de pollutions graves pour la collectivité, soit même dangereux pour la santé individuelle. Les plus aisés en tout cas, et une fraction des classes moyennes, vivent dans un « régime » d'obésité consumériste ou d'avidité consumériste, entretenu par des dispositifs puissants qui poussent au toujours plus et pas au toujours mieux, pendant que les 8 millions de pauvres vivent dans le dénuement et le manque, mais aussi la frustration de ne pas pouvoir accéder à un niveau de vie décent.

Ces grands outils de la mise en dépendance sont la publicité (600 milliards de dollars par an dans le monde), le crédit à la consommation et l'obsolescence programmée et accélérée des produits. Ces dispositifs nous prennent pour cible pour nous convaincre que le superflu nous est absolument nécessaire et que le dernier gadget est un gage de bonheur renouvelé.

La consommation citoyenne ouvre un espace d'imagination et d'innovation sous le signe d'une plus grande solidarité. Consommer autrement implique donc d'abord de produire autrement, ce qui veut dire que les citoyens doivent aller au-delà de leur rôle de consommateurs, même engagés, pour exiger des normes de production leur permettant de trouver des produits à la hauteur de leurs exigences et à des prix accessibles.

Jean Gadrey est économiste ; article extrait du blog d'*Alternatives Économiques*, daté du décembre 2010.



3. Interagir pour renouveler les politiques publiques locales

3.1 Favoriser les échanges

Comment s'inscrire dans une perspective de développement social de long terme alors que chaque jour, l'urgence sociale s'affirme ? Tant du côté des politiques sociales que des pratiques territoriales de développement durable, les acteurs cherchent à anticiper, mutualiser leurs outils, animer les territoires. Cela se traduit par la mise en place progressive d'une gouvernance adaptée et le renforcement des partenariats.

Les agendas 21 initient un travail transversal. Ils inaugurent de nouvelles formes de partenariat : entre collectivités, avec les organismes sociaux, les associations, entreprises, syndicats... Néanmoins en interne la difficulté à cela est encore grande, de par l'organisation sectorielle des services et la divergence des façons de faire. Les échanges doivent pouvoir déboucher sur de nouvelles façons de voir et de nouvelles pratiques pour les élus comme pour les agents.

Les initiatives de dialogue politique de la ville et développement durable témoignent de la plus-value de ces collaborations. Des territoires de plus en plus nombreux rapprochent les démarches de développement social urbain et de développement durable, ces deux démarches s'inscrivant dans la filiation de la notion de développement. Complémentaires, elles ont besoin de se croiser et de se combiner et partagent la volonté d'hybrider leurs cultures professionnelles pour sortir d'une vision tantôt restrictive « environnementaliste » voire « élitiste » et renforcer le travail avec les populations défavorisées.

L'antériorité, les acquis de la politique de la ville et le nouveau paradigme apporté par le développement durable peuvent se rejoindre pour redonner de la force politique et de l'efficacité aux projets de territoire durables, solidaires et participatifs. Dans cette perspective les échanges entre praticiens visent un renouvellement d'une action publique, adaptée aux territoires et aux besoins de leurs populations, articulant les divers domaines d'intervention (économique, social, environnemental, aménagement urbain...) et réussissant à impliquer dans la durée des habitants à la fois sur des micro-projets et des projets plus structurants.

► Voir chapitre 2, partie 1, page 63

La mutualisation des outils et compétences vise à renforcer la cohérence des politiques locales. À ce titre, la mutualisation des services en cours dans le secteur social vise à mieux prendre en charge les bénéficiaires de manière personnalisée, au-delà des cloisonnements. La mutualisation des données et des connaissances dans le cadre des agendas 21 locaux se veut globale : elle cherche à apporter une solution à la dispersion de la connaissance et des données sur un territoire, entre échelons territoriaux et entre structures locales d'observation du territoire. Elle est mise en œuvre via le diagnostic partagé et au travers de l'articulation entre les documents de planification sur un même territoire.

La mutualisation est une clé de l'évolution de l'ingénierie sociale, de l'ingénierie développement durable mais au-delà de l'ingénierie territoriale, et de l'extension des capacités à intervenir sur le terrain.

Les acteurs engagent ce changement, certaines initiatives convergent aujourd'hui, mais un sens global et commun reste à trouver.

3.2 Activer les leviers de l'innovation sociale et territoriale

La cohérence des initiatives reste à affirmer. Si le déclioisonnement en constitue la première étape, *l'interaction* des politiques publiques doit se construire autour d'objectifs communs, de *formes de coopération renouvelées* et d'une *vision d'avenir partagée*.

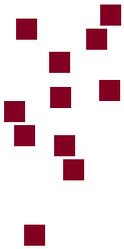
Coopérer, c'est créer des alliances entre les acteurs du territoire. Les partenariats public-privé sont en ce sens une modalité d'action qui reste à conforter tant pour les tenants du développement durable que du développement social. La décentralisation et la construction européenne ont facilité l'entrée en scène de divers opérateurs marchands dans le secteur social (domaine des personnes âgées plus ou moins dépendantes, secteur du handicap). Ce savoir-faire a aujourd'hui son marché national autant que local (l'ingénierie sociale), ses références plus ou moins systématisées (le management participatif) et ses nouveaux professionnels spécialisés (bureau d'étude, de conseil, d'évaluation, etc.).

La force d'une vision d'avenir repose sur une réelle ambition politique, qui permettra de ne pas se perdre dans des actions emblématiques ou anecdotiques. Elle permettra de poser sérieusement la question des finalités du développement du territoire et de ses modalités, y compris le recours à l'innovation. La crise du lien



social ne peut être résolue uniquement par les réponses traditionnelles de l'action sociale réparatrice. « *Aujourd'hui les collectivités ont un devoir d'innovation, cela posant la question du droit à l'innovation ainsi que la question de l'ingénierie sociale* », affirmait Astrid Scharly lors de l'Atelier l'Observatoire en novembre 2010. En outre les leviers pour agir en faveur de l'innovation ont besoin d'être activés. *Le développement de l'ingénierie nécessite le développement des compétences* : renforcer la qualification des travailleurs sociaux, reconnaître leurs compétences. Le rôle des élus est ici déterminant. Il s'agit d'intégrer la complexité et de rechercher les plus-values.

POINT DE VUE



Le design des politiques publiques

Stéphane Vincent et Romain Thévenet

La 27^e Région est le premier laboratoire de transformation publique, qui travaille avec les collectivités, en particulier régionales, à un design des politiques publiques.

Face aux différentes crises que nous traversons, l'objectif est d'explorer les façons de transformer l'action publique pour la rendre plus participative, plus créative, et plus efficace. Pour cela, nous mettons en avant l'innovation sociale comme un élément moteur de cette transformation. Nous croyons que la capacité des gens à construire eux-mêmes des solutions ou à prendre directement part à l'élaboration de ces solutions est au cœur de nouvelles formes d'action publique. Nous faisons appel à la sociologie pour mieux repartir des pratiques de terrain.

Le design est également mobilisé comme un moyen de rendre l'action publique désirable, performante, et participative. La rencontre entre ces deux grands champs de recherche et de conception débouche vers de nouvelles méthodes créatives et participatives permettant la co-élaboration de l'action publique, que ce soit dans sa conception, son développement ou sa mise en œuvre. Pour nous, un développement social durable nécessite de réconcilier le citoyen avec l'action publique et de construire une participation à l'action publique plus engagée. Cela nécessite de remettre en cause l'expertise habituelle de ceux qui font cette action publique, pour l'accompagner d'une « expertise utilisateur », plus en phase avec la réalité du quotidien. Cette double expertise peut alors travailler pour un bien commun partagé, et produire des actions plus pertinentes car en phase avec les besoins réels des populations.

Les métiers du design appliqués aux politiques publiques sont pour nous une courroie de transmission essentielle et pourraient être promus à grande échelle pour construire une action publique plus « habitable » et à échelle humaine.

<http://www.la27eregion.fr/>

Stéphane Vincent est Directeur de projet et **Romain Thévenet** Chargé de mission « design de service ».



CHAPITRE 2

LES CLÉS POUR

« *Demain est moins à inventer qu'à construire* » Gaston Berger

Introduction

Le débat sur la vision sociale d'un développement durable proposé en chapitre 1, a permis de dégager trois clés pour un développement social durable des territoires. Elles sont conçues comme des *finalités* pour l'action.

1. Vivre ensemble :

renforcer les liens sociaux et territoriaux et lutter contre la pauvreté

Le vivre ensemble et la convivialité reposent à la fois sur des principes et valeurs tels que la solidarité, l'échange, la réciprocité, la responsabilité, le respect des cultures et des religions, ainsi que sur des règles et des droits, avec des systèmes établis de redistribution, le partage d'espaces communs et de services collectifs etc. Les politiques et actions locales s'efforcent de les mettre en œuvre et de les faire vivre à l'échelle des territoires. Mais le *bien* vivre ensemble d'une part ne se décrète pas et d'autre part rencontre de nombreuses difficultés.

2. Travailler et se former :

soutenir l'appropriation sociale de l'activité et des connaissances

Le travail rythme le quotidien, cadence les modes de vie, confère un statut social à la personne. Le milieu professionnel dans lequel il se déploie constitue l'espace de développement des compétences et savoir-faire individuels et collectifs. C'est éga-

AGIR

lement un des champs d'expression des relations humaines. Mobilité et temps dits « non actifs » reconfigurent les trajectoires de vie. Mais les freins économiques et sociaux, aiguës par les crises, enrayent la fluidité et la légèreté tant attendue : crainte du chômage, a priori sur le vieillissement, contraintes productives et baisse du pouvoir d'achat... Le travail n'est pas toujours synonyme de bien-être, et ne confère pas à tous les moyens de subsistance attendus. En contrepartie, activités non salariées et non rémunérées sont trop peu valorisées.

3. Vivre bien : favoriser les échanges et les coopérations

Bien vivre est un principe pour l'action, notamment dans les domaines de l'habitat, de l'environnement et de la santé. La qualité de vie représente « la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes¹¹ ». Pour favoriser le bien-être de chacun, l'action publique locale doit agir en faveur d'une plus grande qualité de vie.

11. Définition de l'Organisation mondiale de la santé.



Pour chaque clé, sont proposés des objectifs, des modalités ainsi que des pistes pour l'action.

Les expériences existantes sont multiples, portées par des collectivités, des acteurs sociaux, des associations, des groupes d'habitants. Nous avons sélectionné ici des actions, des projets, des façons de faire qui nous semblent participer d'une dynamique de développement social durable. Certaines sont innovantes, d'autres relèvent de modes d'action plus classiques; certaines obtiennent des résultats avérés et reconnus quand d'autres relèvent de l'expérimentation. Encore une fois, les solutions se construisent progressivement, à partir des réalités et des repères et de l'ambition collective.

VIVRE ENSEMBLE

Renforcer les liens sociaux et territoriaux et lutter contre la pauvreté

« Les humains doivent se reconnaître dans leur humanité commune, en même temps que reconnaître leur diversité tant individuelle que culturelle », Edgar Morin

La diversité, richesse sociale incontestable, nécessite de cohabiter entre populations aux intérêts divergents voire contradictoires : « jeunes » et « vieux » ; catégories sociales aisées et modestes ; professions multiples, de l'entrepreneur aux personnels administratifs, des artistes aux ouvriers... ; habitants de longue date et nouveaux arrivants ; pratiquants religieux ou non etc. Le principe de mixité sociale et culturelle est celui d'une ville ouverte harmonieuse et hétérogène. Pourtant, cette diversité est plus ou moins bien appréciée sur les territoires, voire admise : les stratégies d'évitement et les risques de repli communautaire, les discriminations et la rupture générationnelle se renforcent à mesure que les difficultés économiques et sociales s'accroissent. Par ailleurs, la précarité fragilise un nombre croissant d'individus.

Les réalités sociales, individuelles et collectives, à l'échelle des quartiers comme à l'échelle régionale, témoignent de l'évolution des formes du lien social comme de ses fragilités, défiant les modes d'intervention classique.



Action sociale ciblée, approches quartiers, mais également aménagements urbains ou encore exercices de planification : derrière l'ambition sociale du vivre ensemble s'exprime un triple enjeu : la cohérence des politiques publiques, l'efficacité de la prévention, et plus globalement la revalorisation des objectifs de développement social, qui mérite toute l'attention des élus et techniciens. Les formes mêmes de la *solidarité* sont à revisiter, pour mieux prendre en compte les capacités de chacun y compris des plus démunis et pour favoriser l'expression de la diversité.

L'Observatoire privilégie deux orientations pour agir en faveur du vivre ensemble : renforcer et développer les mécanismes et outils du vivre ensemble ; lutter contre la précarité et les logiques d'exclusion. Pour chacune de ces orientations, des exemples d'initiatives et de projets ont été sélectionnés. Cette sélection ne prétend pas à l'exhaustivité, mais se veut refléter la diversité et la richesse des initiatives et l'étendue des possibles.





1. Renforcer et développer les mécanismes et outils du vivre ensemble à l'échelle des territoires

Les collectivités, et plus particulièrement les conseils régionaux et généraux ainsi que les intercommunalités, participent de l'animation du territoire, en vue de maintenir les équilibres territoriaux. Elles se heurtent en cela au contexte de crise des finances publiques locales. La nécessité de mobiliser efficacement les ressources du territoire est d'autant plus prégnante et la difficulté réside dans l'adoption par un ensemble disparate de dispositifs et d'acteurs d'une stratégie commune.

L'agenda 21 peut alors devenir le cadre de nouveaux partenariats, voire de nouvelles transversalités entre les partenaires, autour d'enjeux sociaux structurants. Quels sont dès lors les outils et modalités d'action privilégiés pour lutter contre les inégalités territoriales et renforcer la solidarité ?

Les trois modalités retenues ici sont : l'observation sociale collective, l'interaction des politiques publiques et l'ancrage territorial renforcé des acteurs.

1.1. L'observation sociale collective des territoires

Alors que les processus d'exclusion se complexifient et que les trajectoires de vie s'individualisent, la connaissance fine des faits, mécanismes et processus sociaux comme des cultures locales, s'avère essentielle. Le renforcement de ces capacités collectives permettra de mesurer les atouts et vulnérabilités du territoire. De nombreux **outils d'observation sociale** existent d'ores et déjà : observatoires de l'action sociale, des contrats de ville, de l'action publique, mais également du logement ou encore diagnostics territoriaux etc., sans pour autant mutualiser leurs données.

Les agendas 21 locaux, dédiés à la confrontation des données et des points de vue, peuvent donc amener à la mutualisation, aux convergences d'initiatives et faire évoluer les pratiques.

PISTES POUR L'ACTION

LE PARTAGE CIBLÉ DU DIAGNOSTIC DES BESOINS

- ▶ En amont de son agenda 21, le **Conseil régional de Bretagne** a réalisé un diagnostic partagé avec ses partenaires et les habitants pour recueillir leurs besoins et leurs avis d'expert-usager. Elle mène un travail spécifique pour régionaliser les données de l'INSEE et produire de la connaissance. La collecte de ces données permettra de confronter les besoins des territoires et les dispositifs y répondant, qu'ils soient mis en œuvre par la Région ou par d'autres structures.

L'agenda 21 de la Bretagne :

http://www.bretagne.fr/internet/jcms/c_13536/la-region-partenaire

L'ANALYSE PARTAGÉE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)

▶ Voir chapitre 1, page 30

- ▶ À **Besançon**, élus et directeurs généraux ont souhaité donner à l'ABS un caractère stratégique en en faisant un document cadre pour la politique du CCAS et un outil partagé entre la collectivité et ses partenaires. Les avantages : l'enrichissement des données par la diversité des points de vue ; le développement de l'expertise dans le recueil et la gestion des données statistiques et la transversalité effective du diagnostic.

La fiche d'expérience de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) :

<http://www.unccas.org/banque/default.asp?id=689>

Document téléchargeable en pdf : [http://www.bm-besancon.fr/gallery_files/](http://www.bm-besancon.fr/gallery_files/site_1/1071/1072/33037/synthese_analysebesoins sociauxvb.pdf)

[site_1/1071/1072/33037/synthese_analysebesoins sociauxvb.pdf](http://www.bm-besancon.fr/gallery_files/site_1/1071/1072/33037/synthese_analysebesoins sociauxvb.pdf)

LA VEILLE SOCIALE COLLECTIVE

- ▶ **La Ville d'Oyonnax** a mis en œuvre une fonction de veille sociale collective des quartiers, dans le cadre de son contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). Celle-ci s'est opérée via les centres sociaux et l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte.

Le CUCS 2007-2009 d'Oyonnax : sig.ville.gouv.fr/documents/cucs/CS8225.doc



UN OBSERVATOIRE DE LA PAUVRETÉ ET DE LA PRÉCARITÉ



Face à l'accroissement de la précarité, le **Conseil général de la Gironde**, en charge principalement de l'action sociale, a mis en place un outil : l'Observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté (OGPP), pour adapter ses politiques publiques et partager ses connaissances avec les acteurs institutionnels et associatifs. Co-présidée par le Conseil général et l'État, la Conférence girondine de la précarité et de la pauvreté est constituée par l'ensemble des partenaires socio-économiques institutionnels, universitaires et associatifs, intervenant dans le champ de la précarité-pauvreté. Installée en février 2009, elle a travaillé depuis en ateliers.

Le rapport 2010 de l'OGPP : http://www.gironde.fr/cg33/upload/docs/application/pdf/2010-07/28.06.10.observatoire_prekarite_pauvrete.pdf

1.2 L'interaction des politiques publiques locales au regard des objectifs du développement social et du développement durable

L'agenda 21 a vocation à prendre en compte les politiques existantes et diffuser les principes du développement durable dans l'ensemble des politiques territoriales, que ce soit la politique de la ville ou les politiques sociales menées par les CCAS par exemple. Il s'articule ainsi de manière étroite avec les autres documents de stratégie territoriale.

PISTES POUR L'ACTION

AGENDA 21 ET CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (CUCS) / PROJET SOCIAL : DES PRIORITÉS COMMUNES

- ▶ À **Gap**, les objectifs prioritaires de la programmation 2010 du CUCS ont été arrêtés par les membres du comité de pilotage au regard des objectifs de l'agenda 21.

L'agenda 21 de Gap : <http://www.ville-gap.fr/fr/citoyen/vivre-a-gap/agenda-21.html>

- ▶ À **Pessac**, l'agenda 21 local et le CUCS ont été menés de manière simultanée, selon un calendrier commun. Le développement durable a été inscrit comme axe transversal du CUCS et l'agenda 21 a fait de la cohésion sociale et de la solidarité entre territoires et générations un axe prioritaire.

L'agenda 21 de Pessac : <http://agenda21.mairie-pessac.fr/>

- ▶ **La Ville de Bordeaux** capitalise un ensemble de données du territoire, de types et de qualités divers, dans un état des lieux social de la ville. Cette synthèse et les priorités de l'agenda 21 seront alors utilisées comme base pour les documents stratégiques sociaux.

L'agenda 21 de Bordeaux : http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?_nfpb=true&_pageLabel=pgSomRub11&classofcontent=sommaire&id=17422

Voir Cahier n° 3 de l'Observatoire *Intégrer le développement durable dans les politiques territoriales*, pp.71-72.



PISTES POUR L'ACTION

LA COORDINATION ENTRE LES POLITIQUES GÉNÉRATIONNELLES

- ▶ Pour réinventer le lien entre les générations, **Besançon** a créé la « Coordination jeunesse et inter-âges ». Celle-ci réunit au sein d'un service commun les politiques jeunesse et gériatrique. Cette forme de gouvernance permet d'attirer plus facilement l'attention des élus, et incite à repenser, avec les habitants, la solidarité entre générations. Cette action a notamment permis de valoriser une solidarité d'implication, autrement dit le bénévolat.

L'agenda 21 de Besançon et du Grand Besançon : <http://www.besancon.fr/index.php?p=499>

ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES ET QUALIFICATION DES ACTEURS

- ▶ **La Fédération des centres sociaux** de Gironde et **le Conseil général de Gironde** ont initié un cycle de qualification et d'échanges d'expériences. « *Quand le développement durable s'invite et interroge les initiatives des centres sociaux* » s'est mis en place autour de huit séances, thématiques ou générales, associant centres sociaux, collectivités et partenaires associatifs. L'objectif : revisiter les pratiques au regard des finalités du développement durable et des besoins des publics (qualité de l'air intérieur, les consommations d'énergie, l'alimentation saine et équilibrée, etc.) et renforcer les partenariats locaux. Pour faire suite à ces échanges, la Fédération se lance dans l'exploration d'un agenda 21 associatif.

PISTES POUR L'ACTION

UN PACTE DE SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE TERRITORIAL

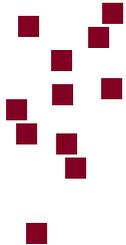
➤ Voir chapitre 1, page 36



Dans le cadre de **l'agenda 21 girondin** et du Conseil départemental des agendas 21 locaux, un groupe de travail dédié réunit depuis janvier 2011 tous les acteurs girondins concernés par les objectifs du Pacte de solidarité écologique. Des séquences de regards croisés ont été organisées pendant deux mois afin de permettre la rencontre de tous les acteurs (collectivités, acteurs sociaux, culturels, économiques, habitat, mobilité, logement, formation, emploi, santé, eau, énergie, éducation...) autour des 10 objectifs du Pacte pour situer leurs actions au regard de celles des autres mais aussi et surtout des objectifs nationaux et locaux. Ils se sont appuyés pour cela sur un kit méthodologique permettant aux collectivités et têtes de réseaux d'expérimenter la territorialisation du Pacte avec les acteurs locaux.

L'agenda 21 du réseau girondin : www.gironde.fr, www.fedecsx33.org

POINT DE VUE



Imaginer des actions qui conjuguent les objectifs sociaux et le souci de l'avenir de la planète

*Deux questions à Marc Valette, chargé de développement
à l'Inter réseau du développement social urbain (IRDSU)*

1. Comment installer un dialogue fructueux entre agenda 21 et politique de la ville ?

L'IRDSU a pris l'initiative en 2008 d'ouvrir un chantier « projet de territoire durable, solidaire et participatif » dont le fil rouge est de renforcer les questions sociales et urbaines dans les démarches développement durable. Le chantier rassemble à parité 10 professionnels du développement durable et 10 professionnels du développement social urbain qui échangent sur leurs pratiques concrètes : « comment rapprocher les démarches ? ».

La contribution au débat est téléchargeable : <http://www.irdsu.net/DE-L-INTERET-DE-RELIER>

.../...



L'inter-réseau agit par là l'intérêt et la nécessité du dialogue et du « travail ensemble » pour réussir à intégrer les démarches environnementales, sociales, urbaines, économiques... Il peut concrètement faire valoir les méthodes et les savoir-faire acquis en 30 ans de politique de la ville au service du développement durable, en particulier le mode projet : observation, évaluation, concertation...

2. Quels sont les premiers enseignements de ces rencontres ?

Les échanges permettent de montrer que c'est en travaillant avec les habitants des quartiers sur leurs préoccupations quotidiennes que l'on peut imaginer avec eux des actions qui conjuguent la recherche d'une amélioration de leur vie et le souci de l'avenir de la planète. La notion de développement durable est floue et galvaudée, elle suscite scepticisme, peurs voire rejets. La construction d'une culture commune demande un effort collectif et partagé des élus, partenaires, professionnels et habitants. « On apprend ensemble à faire du développement durable ! ». Les processus qui « marchent » privilégient les approches positives et non culpabilisantes : mettre en avant le plaisir, la relation conviviale à la nature et aux autres, le sens critique. Enfin, le développement durable peut devenir un levier majeur de citoyenneté à condition de mettre au clair la dimension politique et démocratique : veut-on contraindre les comportements des gens ou contribuer à renforcer leurs capacités d'agir et leur autonomie (*empowerment*) ?

C'est pourquoi l'IRDSU met en avant le « **projet territoire durable, solidaire et participatif** », qui peut redonner du sens à une démarche ascendante de projet de territoire alors que la politique de la ville est encore trop souvent perçue comme une démarche descendante.

Pour en savoir plus : www.irdsu.net <http://www.irdsu.net/>

1.3 L'ancrage territorial des entreprises et les initiatives de la société civile

Les agendas 21 peuvent être des cadres opportuns pour formaliser les partenariats entre les collectivités et les acteurs économiques et sociaux, en vue d'un meilleur ancrage territorial et de l'assimilation d'une responsabilité partagée.

Les entreprises ont plusieurs responsabilités vis-à-vis de leur(s) territoire(s) d'implantation : soutenir le développement économique (création d'emplois directs et indirects, appui aux fournisseurs locaux) et les projets des acteurs (sponsoring, mécénat...), améliorer les taux d'emploi et de qualification de la main-d'œuvre locale (formation continue, partenariats avec les établissements d'enseignement et les acteurs de l'insertion par l'activité économique), contribuer aux démarches d'écologie territoriale (gestion durable des parcs d'activités) et aux projets territoriaux de développement durable, participer aux réflexions prospectives et aux instances de concertation locales.

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) les engage à formaliser et structurer ces actions dans le cadre d'une stratégie volontariste d'ancrage territorial. L'ancrage territorial des entreprises implique que l'entreprise traite avec l'ensemble de ses parties prenantes : salariés, clients et fournisseurs présents sur le territoire. Des indicateurs d'évaluation ont été définis dans le *Global reporting initiative* (GRI)¹².

De leur côté, les nombreuses associations, nationales, régionales, locales, peuvent apporter leur expertise pour des actions spécifiques de l'agenda 21 (environnement, santé, droits des enfants, coopération internationale etc.) et constituent des relais essentiels vers les populations.

12. Le GRI : <http://www.globalreporting.org/Home>



PISTES POUR L'ACTION

L'ANIMATION D'UN RÉSEAU D'ENTREPRISES ENGAGÉES

- ▶ **Le réseau « Carquefou entreprises 21 »** invite l'ensemble des entreprises, artisans et professions libérales à travailler sur des thématiques telles que les déchets ou le recrutement de personnes handicapées. La Ville souhaite étoffer le groupe et redynamiser le réseau par un appel aux volontaires, un recentrage des objectifs autour de la création d'une fiche agenda 21 dédiée aux entreprises.

Carquefou entreprises 21 : <http://www.carquefou.fr/Urbanisme-et-cadre-de-vie/Agenda-21-et-handicap/Agenda-21-je-partage-mon-experience/Carquefou-entreprises-21>

DES CLUSTERS SOCIAUX TERRITORIAUX

- ▶ Le plus souvent à la demande des collectivités territoriales, **la Fondation agir contre l'exclusion (FACE)** réunit les entreprises responsables sur un territoire afin de favoriser un développement socialement durable, dans le cadre d'un *cluster* (association loi 1901). 4 000 entreprises forment aujourd'hui le réseau FACE et s'impliquent en matière de RSE, en faveur de l'emploi, à l'école, dans le quotidien des citoyens et des consommateurs et auprès des collectifs territoriaux.

FACE est un réseau national de 37 Clubs d'entreprises locaux qui participent aux politiques locales de prévention et de lutte contre les exclusions en apportant toutes leurs compétences d'acteurs économiques, en partenariat avec les collectivités territoriales et les acteurs associatifs et institutionnels locaux.

FACE cité est un concept de plates-formes multiservices d'aide aux habitants dans leurs relations aux différents prestataires de services publics, parapublics et privés développé par la Fondation FACE, notamment à Lille, Montpellier et Perpignan. Composés d'une équipe de médiateurs, ces lieux sont prioritairement situés dans les quartiers concernés par la politique de la ville.

La Fondation Face : <http://www.fondationface.org>

2. Lutter contre la précarité et les logiques d'exclusion

Dans les espaces urbains, la force des dynamiques sociales et territoriales (ségrégation, gentrification) laisse les acteurs sociaux démunis. Les politiques publiques ont bien souvent accompagné ces dynamiques sans parvenir à les contrer sur le long terme. Les territoires ruraux sont pour leur part confrontés aux phénomènes d'isolement ainsi qu'à des situations de pauvreté. La lutte contre les formes de précarité, contre l'exclusion et les inégalités, doit pourtant rester une priorité pour tous. *Changer de regard vis-à-vis des plus vulnérables* peut se traduire dans deux orientations pour l'action :

- **En étant partenaire des plus vulnérables**, comme le suggère Pierre Saglio, ex-président d'ATD Quart Monde. « *Toute l'histoire de la lutte contre la pauvreté montre que, tout seul, on ne peut pas y arriver et les gens nous le disent aussi. Ce n'est qu'en se mettant ensemble qu'on peut y arriver, en étant des partenaires des plus pauvres. Ma conviction par rapport au développement durable est que l'on ne peut pas se passer de l'expertise des pauvres. Ils sont les premiers à lutter tous les jours contre la pauvreté et ils ont donc des choses à nous apprendre* ». ¹³
- **En renforçant les politiques de prévention** : dépasser l'urgence pour anticiper les risques d'exclusion et prévenir les décrochages.

Les agendas 21 sont producteurs de dispositifs locaux, basés sur la connaissance des personnes et de leurs besoins, la proximité géographique, le faire ensemble, l'agir ensemble. Comment peuvent-ils par ces biais appuyer les politiques sociales en faveur des plus démunis ? Le renforcement des politiques de prévention devra lier risques sociaux et risques environnementaux.

Les quatre modalités retenues ici sont : la prise en compte de l'expertise citoyenne, le renforcement de l'accès aux droits et services, ainsi qu'à la culture et aux technologies de l'information et de la communication, et les monnaies alternatives.

13. Pierre Saglio, extrait de discours, Atelier de l'Observatoire, 4 novembre 2010.



2.1 La prise en compte de l'expertise citoyenne

La mise en place d'un partenariat avec les usagers suppose de rompre avec la logique de l'usager-consommateur, si prompt à alimenter les fausses représentations (assistantat généralisé, etc.) et de **passer à l'usager-acteur**.

► Voir chapitre 1, page 42

La prise en compte dans les agendas 21 locaux de l'expertise citoyenne, et plus spécifiquement de celle des plus vulnérables, est nécessaire pour renforcer l'accès aux droits pour tous.

PISTES POUR L'ACTION

LA CAPACITATION CITOYENNE



La Karavane de Capacitation citoyenne est un convoi hétéroclite qui regroupe des collectifs associatifs et se donne pour leitmotiv de changer le quotidien. La Karavane propose un espace de valorisation des diagnostics collectifs populaires, les groupes préparent leurs propositions, les publics sont invités à réagir, et à participer... Le débat vise l'émergence d'une intelligence collective.

La Karavane de Capacitation citoyenne : <http://blog.capacitation-citoyenne.org/karavane/>

LA PROMOTION FAMILIALE, SOCIALE ET CULTURELLE DANS LES QUARTIERS POPULAIRES



Dans le quartier de Fives, à Lille, **ATD Quart Monde** a mis en place une action-recherche-formation avec comme objectifs : créer une dynamique sociale associant les familles les plus fragiles du quartier et les autres habitants, les acteurs associatifs et les professionnels de l'action sociale, éducative et culturelle ; permettre la prise en compte de la parole des plus pauvres dans tous les domaines les concernant de près ou de loin ; faire évoluer le regard de la société sur ces familles en les reconnaissant riches d'un savoir-faire et d'un savoir-être.

Retrouvez la fiche Bonne pratique sur le site de l'Observatoire !

L'IMPLICATION CITOYENNE POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

- ▶ **L'atelier économe de Pessac** vise à renforcer l'implication citoyenne et mobiliser les habitants sur les éco-gestes. 50 familles volontaires participent au dispositif depuis plus d'un an afin de mesurer l'impact des changements de comportements sur la facture d'eau et d'énergie. Après la signature d'une charte définissant les modalités d'action, les familles sont équipées d'un « kit économe » (lampes basse consommation, fiches conseils, etc.) et bénéficient d'un suivi sur une année avec une évaluation finale des économies réalisées.

Retrouvez la fiche Bonne pratique sur le site de l'Observatoire !

UN FORUM PERMANENT DE L'INSERTION

- ▶ **Le Forum permanent de l'insertion à Lille** est basé sur la nécessité de rencontres entre les acteurs de l'insertion et les allocataires du RSA/RMI, afin de permettre l'échange, la valorisation des actions collectives ou individuelles, l'amélioration de l'image de l'allocataire.

La fiche action : <http://www.nordpasdecals.fr/environnement/partenaires/telechargement/Fiche%20t%C3%A9moignage%205.pdf>

2.2 L'accès aux droits et aux services pour tous

Le respect des droits nécessite une vigilance permanente et un appui institutionnel adapté. Droits sociaux, économiques et culturels, droit au logement, droit à l'eau, etc. sont appliqués de manière inégale sur les territoires, souvent en deçà des ambitions affichées lors de leur reconnaissance juridique.

De manière générale, les actions en faveur de l'accès aux droits pour tous se heurtent à deux difficultés majeures : atteindre effectivement la cible initiale (les plus vulnérables étant aussi les plus isolés et les moins visibles) ; comprendre et remédier au non-recours – le non-recours *renvoyant à toute personne éligible à une prestation sociale, qui, en tout état de cause, ne la perçoit pas*. Ces situations interpellent l'offre publique, son contenu et sa pertinence.

L'Observatoire du non-recours aux droits et services : <http://odenore.msh-alpes.fr>



Si ces droits ne font l'objet que de peu d'actions dans les agendas 21 locaux, ces pratiques de développement durable n'en constituent pas moins un outil adéquat pour leur promotion, leur évaluation et l'expérimentation de leur application sur le terrain.

PISTES POUR L'ACTION

DES ACTIONS CIBLÉES CONTRE LE NON-RECOURS AUX DROITS SOCIAUX

- ▶ Créés par le plan de cohésion sociale en 2004, **les projets PARADS** visent à garantir l'accès et la continuité des droits sociaux notamment des personnes les plus éloignées de ces droits. **Le CCAS de Versailles** a été labellisé PARADS en 2006. Il a choisi de prendre en compte l'ensemble des droits sociaux et s'adresse à l'ensemble des versaillais, notamment les plus fragiles et les personnes en situation de non-recours.

La fiche d'expérience de l'UNCCAS : <http://www.unccas.org/banque/default.asp?id=964>

- ▶ **À Mandelieu-la-Napoule**, l'agenda 21 est l'occasion de promouvoir les services juridiques existants sur le bassin cannois auprès des personnes à faibles ressources, en relayant l'information auprès des usagers et en les orientant vers les dispositifs de droit commun.

L'agenda 21 de Mandelieu-la-Napoule : <http://www.agenda21-mandelieu.fr/>

DES AIDES EN FAVEUR DU LOGEMENT POUR LES PLUS VULNÉRABLES

- ▶ **Le Conseil général du Bas-Rhin** a développé le projet « Warm Front 67 » pour prendre en charge une partie du coût de la rénovation des logements par les propriétaires les plus modestes. Pour parvenir à identifier ces cibles, le Bas-Rhin a développé des partenariats entre experts de l'énergie, entreprises de distribution et organismes sociaux pour identifier les besoins des populations qui ne répondent pas toujours à des statuts types, couverts par l'action sociale classique, en prenant en charge une partie du coût.

L'agenda 21 du Bas-Rhin : <http://www.bas-rhin.fr/agenda-21-bas-rhin/faciliter-l-acces-au-logement>

DES PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR L'ACCÈS À L'EAU

- ▶ **Le collectif « eau équitable » de Lille** réunit des associations d'horizons différents autour d'une préoccupation commune : l'évolution du système actuel de tarification de l'eau vers une forme plus équitable, plus juste socialement. Des temps de rencontre, d'information et de réflexion ont permis de réfléchir de façon constructive aux obstacles identifiés, l'objectif étant de rencontrer les décideurs pour leur faire part des réflexions menées et des propositions.

Le collectif Eau équitable : <http://www.eda-lille.org/spip.php?rubrique60>

LES ÉPICERIES SOCIALES

- ▶ À **Tourcoing**, l'Épicerie sociale et conviviale pour l'alimentation et la lutte contre l'exclusion fonctionne grâce au volontariat des bénévoles et d'un ensemble de partenaires dont le CCAS. Elle accueille les ménages en difficulté rencontrant des problèmes de gestion du budget et de vie quotidienne, souffrant de leur isolement ou ayant envie de s'inscrire dans une démarche d'insertion. L'épicerie se présente sous la forme d'un magasin classique. Des rencontres sont mises en place pour apporter des conseils, des informations, permettre les échanges de savoirs.

La fiche d'expérience de l'UNCCAS : <http://www.unccas.org/banque/default.asp?id=518>

UN MICROCRÉDIT SOCIAL POUR LES GENS DU VOYAGE

- ▶ Le microcrédit social lancé par le **CCAS de Brest** vise les gens du voyage stationnant sur l'aire d'accueil de la ville ou sur un terrain familial, ou étant domiciliés au CCAS. Le prêt concerne les dépenses liées à l'habitat et a pour objectifs de :
 - permettre aux familles d'accéder à un logement décent tout en respectant l'équilibre budgétaire du foyer ;
 - favoriser l'intimité des adolescents et des parents vivant en sur-nombre dans la caravane familiale ;
 - limiter la consommation d'énergie et alléger les charges induites en favorisant l'acquisition de matériel électroménager en bon état de marche.

La fiche d'expérience de l'UNCCAS : <http://www.unccas.org/banque/default.asp?id=1083>



2.3 Le renforcement de l'accès à la culture et aux technologies de l'information et de la communication (TIC) pour tous

Si l'accès à la culture pour tous a constitué un des objectifs premiers des politiques culturelles françaises, les barrières sociales, psychologiques et les logiques de milieux sociaux et culturels persistent. De même, en matière d'accès aux TIC, désormais condition d'accès à de nombreux services, des disparités se maintiennent. Des clivages difficilement surmontables à l'échelle des individus, mais auxquels des démarches collectives sont susceptibles d'apporter un contrepoint. L'accès à la culture reste la porte d'entrée privilégiée sur le monde et sa complexité et sur autrui. Les actions repérées visent à lever les obstacles : mobilité, tarifs, isolement, etc.

PISTES POUR L'ACTION

DES « COUPS DE POUCE » POUR L'ACCÈS POUR TOUS

- ▶ En partenariat avec **la Ville de Besançon**, l'association **Cultures du cœur**, qui a pour objet de lutter contre les exclusions en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs des personnes qui en sont exclues, mène une campagne d'incitation au covoiturage lors des déplacements aux spectacles.

L'agenda 21 de Besançon et du Grand Besançon : <http://www.besancon.fr/index.php?p=499>

DES MÉDIATEURS AU SERVICE D'UNE CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE POUR TOUS

- ▶ Depuis 2005, **le programme SAPIENS**, en Gironde, vise à permettre à tous les publics de se familiariser avec l'évolution des usages numériques. Il s'appuie principalement sur un réseau de médiateurs numériques des médiathèques et des espaces publics numériques, auxquels sont proposés, notamment des formations et la valorisation de projets.

Le programme SAPIENS : http://www.cg33.fr/cg33/jcms/c_9358/sapiens

LE RECYCLAGE D'ORDINATEURS PAR ET POUR LES PLUS DÉMUNIS

- ▶ Le **CCAS de Fresnes-sur-Escaut** a développé un atelier de reconditionnement de matériel informatique, visant la réhabilitation d'ordinateurs et de périphériques par et pour les jeunes et les familles les plus démunis. Ceci leur permet d'acquérir un outil informatique pour un coût symbolique et de bénéficier d'une formation. L'action s'inscrit dans un projet global lié au développement durable et au respect de l'environnement puisque le recyclage informatique allonge la durée de vie de l'ordinateur.

La fiche d'expérience de l'UNCCAS : <http://www.unccas.org/banque/default.asp?id=1070>

- ▶ Dans la même logique, **les ressourceries** collectent les objets abandonnés par leur propriétaire, les valorisent et les redistribuent, à prix modique, pour qu'ils servent à d'autres. Cette activité technique s'accompagne d'action de sensibilisation des citoyens à la réduction des déchets.

Le Réseau des ressourceries : <http://www.ressourcerie.fr/reseau/>

POUR ALLER PLUS LOIN

Trois propositions pour combler le fossé numérique

Le rapport du Centre d'analyse stratégique (CAS) paru en avril 2011, « **Le fossé numérique en France** », fait état de trois propositions principales pour combler le fossé numérique :

- Accorder une attention particulière aux jeunes (15-24 ans) en leur proposant des formations adaptées et en mettant à leur disposition des ordinateurs et des abonnements à tarif réduit.
- Permettre un accès au haut débit à bas coût pour les plus démunis : un abaissement des tarifs d'accès, mise en place d'un tarif social, déploiement du réseau d'espaces numériques publics et mise à disposition d'ordinateurs.
- Familiariser les personnes âgées aux outils numériques par un accompagnement personnalisé et des logiciels, voire des matériels, adaptés.

Le rapport est accessible en ligne :

http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1402



2.4 Le développement des monnaies alternatives

L'objectif de la monnaie SOL est de promouvoir les échanges réels pour une économie locale sociale, solidaire et écologique. Cette monnaie alternative se matérialise sous la forme de carte à puce. Le principe est simple : chaque membre accumule des points SOL, soit en effectuant des achats en euro dans des structures de l'économie sociale et solidaire adhérentes, soit après avoir participé à une activité d'utilité collective (bénévolat ou militantisme). Les personnes en situation de précarité peuvent être directement créditées par des collectivités locales, des comités d'entreprises ou des mutuelles. Les points SOL peuvent par la suite être réutilisés au sein des structures participantes.

PISTES POUR L'ACTION

LA MONNAIE SOL



Pour soutenir les circuits courts ou les activités d'entraide des familles, **la Ville de Besançon**, au travers de son agenda 21, veut s'appuyer sur la monnaie SOL issue d'un dispositif associatif national. Cette initiative constitue un réel vecteur d'échanges pour garantir la solidarité entre les familles.

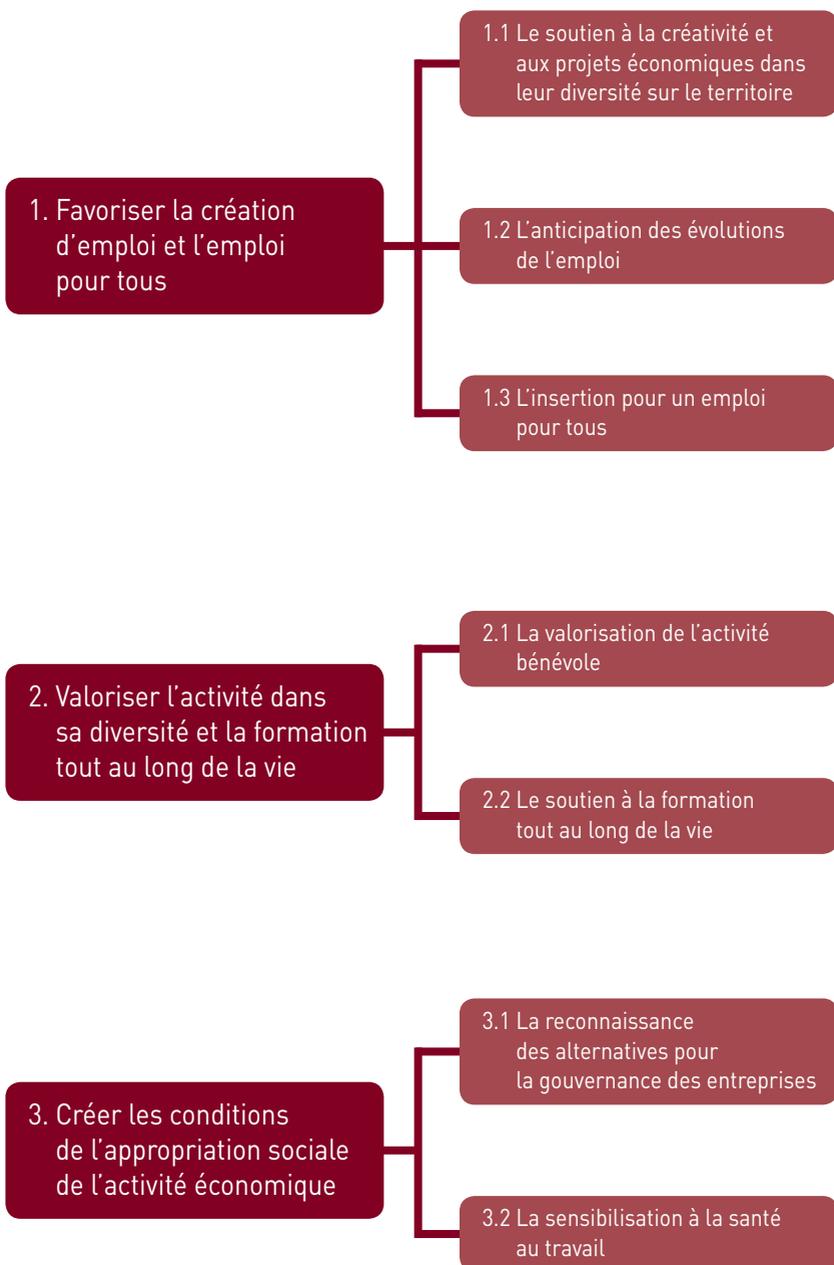
Le site du Réseau SOL : <http://www.sol-reseau.org/spip.php?rubrique1>

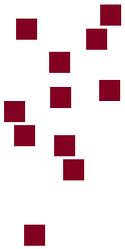
TRAVAILLER ET SE FORMER

Soutenir l'appropriation sociale de l'activité et de la connaissance

La transition vers un développement durable implique de situer l'emploi et l'insertion dans la perspective d'une évolution des rapports au travail. « *Changer de regard, pour aller au-delà de l'objectif d'inclusion sociale, permettrait de redonner du sens à l'activité de production, d'aller dans le sens d'une réconciliation entre les individus et l'activité. Encourager la formation tout au long de la vie, favoriserait l'accès aux connaissances pour tous. La valorisation des activités dans leur diversité peut être portée par les territoires, au même titre que la réflexion sur les trajectoires et la mobilité professionnelles. Nous n'avons fait qu'amorcer le débat sur les temps de travail,* » estime Bruno Villalba, maître de conférences en science politique mais « *on va devoir imaginer une cohésion sociale dans laquelle la question du travail ne serait pas plus importante que la question écologique. C'est toujours une hypothèse que je pose : on a une piste sur la pluriactivité du temps de loisirs qui serait la continuité du temps de travail.* »

L'Observatoire privilégie trois orientations pour agir en faveur d'une appropriation sociale de l'activité et des connaissances : favoriser la création d'emploi et l'emploi pour tous ; valoriser l'activité dans sa diversité et la formation tout au long de la vie ; créer les conditions de l'appropriation sociale de l'activité économique. Pour chacune de ces orientations, des exemples d'initiatives et de projets ont été sélectionnés. Cette sélection ne prétend pas à l'exhaustivité, mais se veut refléter la diversité et la richesse des initiatives et l'étendue des possibles.



POINT
DE VUEVers une société
de connaissances

Roger Sue

« Il est difficile de cultiver les compétences et l'essentiel de la connaissance n'est pas à prendre dans les institutions éducatives. Elles se produisent assez spontanément dans les expériences que les jeunes ont par rapport à leur environnement. L'association est une manière de produire des compétences génériques, c'est-à-dire les « compétences des compétences » : prendre des initiatives, exprimer sa créativité, nouer des relations, etc. Les associations ont également pour but de prendre en charge la question sociale : elles participent à l'amélioration de la question sociale et permettent à des gens qui œuvrent d'acquérir de nouvelles compétences et de nouveaux savoirs.

C'est l'idée selon laquelle il faut que la connaissance, comme les logiciels libres, soit considérée comme un bien collectif. Malheureusement, la mesure de la richesse est aujourd'hui fétichisée autour de la monnaie ; ce n'est pas forcément l'instance qui crée de la monnaie qui crée de la richesse. Être dans la richesse de la connaissance et de la technologie, c'est une avancée ; encore faut-il la faire fructifier.

Nous assistons aujourd'hui à une déportation du travail qui était classiquement vu comme l'exécution d'une tâche sur la question de la production du capital-connaissances des individus. Toute cette vision de la société de connaissances déstructure la vision du travail. La durée du travail n'a plus rien à voir avec la performance, nous sommes sur des schémas complètement obsolètes. Pourtant, on ne peut pas dire que c'est la fin du travail en tant que tel ; c'est plutôt la reconversion de la valeur travail sous d'autres formes d'activité. Faut-il les nommer « travail » ? Pourquoi ne pas parler du volontariat comme étant le nouveau travail ? Nous devons absolument changer de regard.

.../...



Nous avons une vraie réflexion à mener autour de ce nouveau mode de production qui est la société de connaissances. On pourrait penser qu'elle doit se construire à l'Université par le biais de la recherche. C'est à tort ; l'essentiel, c'est la fabrique des compétences. »

Roger Sue, sociologue, est professeur à l'Université Paris-V-Descartes.

1. Favoriser la création d'emploi et l'emploi pour tous

« Le développement des ressources humaines est devenu une nécessité impérieuse, non seulement pour constituer un potentiel de connaissances et d'aptitudes techniques, mais aussi pour forger des valeurs nouvelles qui aideront les individus et les nations à faire face aux réalités très fluctuantes de la société, de l'environnement et du développement. En assurant un partage des connaissances à l'échelle mondiale, on contribuerait à améliorer la compréhension entre les nations et leur volonté de se garantir mutuellement un accès équitable aux ressources communes. »

Rapport Brundtland

Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 dispose que « *chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi* » (art. 5). Il pose le principe réciproque du droit et du devoir de travailler. Quoiqu'il en soit, cette disposition ne vise pas une application directe mais confère aux acteurs publics une obligation de moyens, à savoir la mise en œuvre d'une politique permettant à chacun d'obtenir un emploi. En cette période de crise, de nombreux facteurs contrarient l'effectivité de ce droit, dont l'injonction, alimentant les réflexions sur les nouveaux modèles de développement, vient résonner dans les débats sur l'emploi.

Plusieurs questions focalisent notre attention : quels sont les acteurs économiques moteurs pour la créativité et l'innovation sur les territoires ? Comment anticiper l'évolution des besoins en termes de savoir-faire ? Comment favoriser à la fois l'insertion et le développement des compétences – et des capacités de choix – de manière simultanée ?

L'agenda 21 doit faciliter une approche socio-économique des territoires sur le long terme : agir pour une relation durable des hommes vis-à-vis d'une activité en mutation.

Les trois modalités d'action retenues ici sont : le soutien à la création d'emploi, l'insertion « durable », l'anticipation des évolutions de l'emploi.

1.1 Le soutien à la créativité et aux projets économiques dans leur diversité sur le territoire

L'emploi constitue une priorité de l'action sociale des collectivités qui sont amenées en temps de crise à renforcer les partenariats avec les acteurs économiques. Une des mesures du succès de l'agenda 21 sera ainsi la capacité à faire émerger et soutenir des projets innovants.

PISTES POUR L'ACTION

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LE SECTEUR QUATERNAIRE

► Voir chapitre 1, page 24

Ce secteur, à la visée relationnelle et émancipatrice et au fort potentiel en termes d'emplois, se heurte bien souvent aux contraintes budgétaires et à une faible valorisation de ses atouts.



La Communauté d'agglomération de Pau souhaite dans le cadre de son agenda 21 bâtir une politique globale de développement des associations et des structures de l'économie sociale et solidaire. Dans l'agglomération, ce secteur concentre 12 % des emplois. En 2008, le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) avait déjà permis de financer 115 projets portés par le tissu associatif dont une partie par des associations gestionnaires. Le soutien au développement des services de proximité, aux services à la personne et le renforcement de la politique d'achats responsables font partie des outils déployés dans cette optique.

L'agenda 21 de Pau Pyrénées : <http://www.agenda21paupyrenees.fr/2010/03/04/etat-des-lieux-de-l-%C3%A9conomie-sociale-et-solidaire/>

Voir Cahier n° 4 de l'Observatoire : *Économie et développement durable, repères pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale*, 2010.



LES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI (CAE)

La proposition des CAE peut être résumée ainsi : plutôt que de créer sa propre entreprise, il s'agit de créer son emploi salarié dans une entreprise coopérative que l'on partage avec d'autres entrepreneurs ayant des compétences et des projets très divers. En construisant collectivement une entreprise partagée forte, les entrepreneurs salariés peuvent prétendre au droit du travail, à une protection sociale, à des mutualisations de charges et de compétences, à des opportunités d'affaires, à des outils financiers et à une solidarité. Il s'agit, par un projet d'entrepreneuriat coopératif et par l'émergence de la figure de l'entrepreneur salarié, de recréer de l'entreprise là où il n'y en a plus.

Coopérer pour entreprendre : <http://www.cooperer.coop/>

LES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Les pépinières, inscrites dans des stratégies durables de territoire, renforcent le caractère social de l'initiative économique.



L'Association pour la promotion économique de la région de Saverne (APERS-67) est chargée de la gestion et de l'animation de la nouvelle pépinière d'entreprises, la Maison des entrepreneurs, mise en place par la Communauté de communes de la région de Saverne. Avec six ateliers et 20 bureaux équipés, la pépinière permet de soutenir le démarrage des activités professionnelles : consolidation des projets, test des activités et formation, sur une durée de 12 à 24 mois.

L'APERS : <http://www.apers.asso.fr/>

UN LABORATOIRE D'ENTREPRISES



À **Mandelieu-la-Napoule**, dans le cadre de l'agenda 21, le laboratoire d'entreprises accueille les jeunes entreprises à la recherche de locaux à loyer modéré (pour une durée maximale de quatre ans). Il sera prévu un accompagnement des chefs d'entreprise et la mise à disposition de locaux mixtes : bureaux, salles de réunion et d'information, espace services.

L'agenda 21 de Mandelieu-la-Napoule : <http://www.agenda21-mandelieu.fr/>

1.2 L'anticipation des évolutions de l'emploi

PISTES POUR L'ACTION

LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES TERRITORIALE (GPEC)

- ▶ **La GPEC**, animée par une collectivité, vise à construire avec les acteurs les outils nécessaires pour adapter le territoire aux mutations socio-économiques. Dans une perspective d'anticipation, d'aide à la décision, la GPEC doit être intégrée dans une démarche prospective élargie afin de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet commun. La collectivité joue un rôle de coordination entre les structures et les acteurs et un rôle d'impulsion d'une politique d'élévation des compétences sociales (et notamment via la formation tout au long de la vie) et des capacités de management territorial du territoire.

Pour gagner en pertinence, la GPEC doit se construire par un processus collaboratif regroupant un certain nombre d'entreprises du territoire, de partenaires institutionnels, d'associations, d'individus. Il s'agit également de faire émerger un territoire porteur d'initiatives pérennes. De la GPEC découle une politique démographique, d'accueil, de maintien de nouvelles populations.

Le site du Réseau Compétences : <http://www.reseaucompetences.fr/GTEC>

Le Focus Gestion territoriale des emplois et des compétences,
ETD, mars 2010 :

http://www.projetdeterritoire.com/index.php/plain_site/Focus/Gestion-territoriale-de-l-emploi-et-des-competences/GTEC-de-quoi-parle-t-on

- ▶ **Le Conseil général des Hautes-Alpes**, dans le cadre de son agenda 21, engage un travail sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences. Il s'agit de réviser et renseigner les fiches de postes de l'encadrement puis des collaborateurs au fur et à mesure de leur mobilité et en cohérence avec les entretiens d'évaluation. Les projets de service peuvent être amenés à évoluer avec la vie du service.

L'agenda 21 des Hautes-Alpes : <http://agenda21.cg05.fr/690-h4-gerer-de-maniere-previsionnelle-les-emplois-et-les-competences.htm>



1.3 L'insertion pour un emploi pour tous

Devant la montée de l'exclusion et les difficultés d'insertion professionnelle des publics en difficulté, les acteurs sociaux ont développé depuis plusieurs décennies diverses stratégies d'insertion. Les actions d'insertion répondent aux enjeux de développement durable lorsqu'elles intègrent les préoccupations environnementales ou les nouveaux besoins, qu'elles sont amenées à créer du lien social, et surtout à insérer durablement les personnes sur le marché du travail. Par ailleurs, des retours d'expériences préconisent de soutenir l'insertion en valorisant des activités autres que monétaires sur une base volontaire. **L'agenda 21 doit permettre d'apporter des réponses à ces enjeux croisés.**

PISTES POUR L'ACTION

UN RÉSEAU LOCAL D'ÉCHANGES ET DE MOBILISATION CITOYENNE EN FAVEUR DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI



Afin de débloquer la situation de l'emploi et rapprocher le monde de l'insertion avec celui de l'entreprise, des professionnels issus de différents domaines s'associent pour créer un réseau. **Le Groupement des innovateurs pour l'emploi** (Groupie) réunit des acteurs directs ou indirects de l'insertion afin d'échanger et construire des projets stratégiques sur leur territoire en utilisant de façon optimale des dispositifs institutionnels existants.

Le Groupement des innovateurs : <http://www.la-seine-et-marne.com/reportages/groupement-des-innovateurs-pour-emploi.html>

L'INSERTION DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS ENTRE LES COLLECTIVITÉS ET LES ENTREPRISES



Le Conseil général du Bas-Rhin cherche à promouvoir l'insertion des personnes éloignées de l'emploi notamment par l'affectation d'un certain nombre d'heures travaillées à des publics déterminés en situation de précarité ou d'exclusion (heures de travail d'insertion) : chômeurs notamment de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes ayant un faible niveau de qualification ou travailleurs handicapés. Ces clauses sont ciblées sur des publics particuliers pour être socialement utiles.

Le guide, « *Les bons réflexes pour les projets et politiques* » : http://www.bas-rhin.fr/eCommunityDocuments/%7BE34C4D98-631D-459B-AA4E-61C91D2F7BA0%7D/318/document_conseil-general-bas-rhin-guide-bons-reflexes-projets-politiques.pdf

Retrouvez la fiche Bonne pratique sur le site de l'Observatoire !

LE COACHING SPORTIF AU SERVICE DE L'INSERTION



Pour décrocher un quartier sensible du nord-ouest du Havre et apporter une réponse aux problèmes de délinquance, **l'association Émergence** s'appuie sur son expérience du coaching sportif, en suivant trois axes : l'insertion sociale ou professionnelle, la médiation des conflits au sein des familles et la prévention de la récidive. Ce club omnisport d'insertion et de médiation multiplie les synergies sur le territoire (entreprises locales, écoles, prisons...). La méthode porte ses fruits en France comme à l'étranger : Meaux, les Mureaux, Marseille, Rotterdam, Ixelles...

La fiche action de l'Agence des pratiques et initiatives locales (Apriles) : http://www.apriles.net/index.php?option=com_sobi2&sobi2Task=sobi2Details&catid=4&sobi2Id=1384&Itemid=95



POUR ALLER PLUS LOIN

APRILES : l'Agence des pratiques et initiatives locales

Depuis 2006, l'Apriles s'attache à identifier sur les territoires les pratiques innovantes et structurantes portées par une éthique du développement social local. Via son site internet, l'Apriles en assure la valorisation et la diffusion afin de favoriser leur généralisation. L'objectif d'Apriles est d'encourager le changement dans une optique de coopération active des territoires, des acteurs du développement et des habitants.

www.apriles.net

UN DISPOSITIF POUR LA MOBILITÉ VERS L'EMPLOI



Destiné aux habitants des 7 Vallées (regroupant quatre communautés de communes, dans le Pas de Calais), **l'association Lien Plus** vise à favoriser les déplacements permettant de rejoindre les lieux de formation et d'emploi. Que ce soit pour une mission intérim, un CDD ou une entrée en formation d'insertion sociale ou professionnelle, la location de cyclomoteurs permet aux personnes sans moyen de locomotion disponible, soit de se « remettre en route », soit d'éviter la perte d'emploi suite à une suspension de permis, une panne de véhicule personnel, l'absence de covoiturage, etc.

L'association Lien Plus : <http://www.lien-plus.fr/>

2. Valoriser l'activité dans sa diversité et la formation tout au long de la vie

« L'activité est indispensable au bonheur ; il faut que l'homme agisse, fasse quelque chose si cela lui est possible ou apprenne au moins quelque chose »,
Arthur Schopenhauer

Entrepreneuriat et salariat ne sont pas les seules voies de l'activité : relations sociales, bénévolat, savoir-faire familiaux... Les activités dans leur diversité présentent un potentiel de reconnaissance et de valorisation et de création de richesses à la fois humaines et culturelles. Dans la perspective d'une société de connaissances, les initiatives individuelles et collectives participent pour une grande part de l'intensité des rapports entre les individus. Cette hypothèse place, au cœur des enjeux sociaux, le développement des compétences transversales et génériques, directement liées à des savoirs de base ou des capacités comportementales, cognitives ou organisationnelles mais également des compétences transférables¹⁴, pouvant être mises en œuvre dans d'autres secteurs d'activité ou métiers. Cela afin de faciliter les mobilités professionnelles et la prise d'initiatives, sécuriser les parcours professionnels et stimuler la créativité. Cela suppose de mettre en place les moyens de la formation continue pour tous.

L'agenda 21 peut être le lieu d'expérimentation de ces nouvelles formes de valorisation des compétences auprès des entreprises et des pouvoirs publics.

Les deux modalités retenues ici sont : la valorisation de l'activité bénévole et le soutien à la formation tout au long de la vie.

2.1 La valorisation de l'activité bénévole

Le bénévolat est constitué de l'ensemble des services non rémunérés, rendus de manière directe (avec ses proches, voisins etc.) et indirecte (dans le cadre d'une organisation). S'il implique 14 millions de personnes en France¹⁵, il reste mal connu et peu reconnu.

14. Note d'analyse 219 du centre d'analyse stratégique, « *Compétences transversales* » et « *compétences transférables* » : *des compétences qui facilitent les mobilités professionnelles* (Avril 2011) : http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1405

15. Enquête CNRS-2005-2006.



Pourtant il reste un vecteur de compétences, de divers apprentissages et de lien social. À ce titre, il peut répondre aux préoccupations des demandeurs d'emploi. Les modalités de soutien aux activités bénévoles peuvent être diverses : valorisation de ces activités (information, sensibilisation, validation des compétences), soutien financier (fonds de solidarité)...

Il ne s'agit pas de formaliser ce qui relève de l'engagement personnel et des relations de proximité, mais de parer aux freins éventuels à la reconnaissance des compétences : désinformation, *a priori*, dévalorisation.

France bénévolat : <http://www.francebenevolat.org>

PISTES POUR L'ACTION

LA VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCE BÉNÉVOLE (VAE)

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 reconnaît à travers la VAE, l'association comme une organisation apprenante. En effet, le bénévolat permet d'acquérir des compétences, des savoirs, de mettre en œuvre des parcours de formation et désormais des parcours de validation des acquis de l'expérience.

La politique associative nationale :
<http://www.associations.gouv.fr/758-la-validation-des-acquis-de-l.html>

LA FORMATION DES BÉNÉVOLES



Le Conseil régional de Bretagne soutient la formation des bénévoles associatifs dans l'objectif de renforcer les capacités d'initiatives des associations face aux enjeux démographiques, sociaux, culturels et économiques. Cette démarche permet d'aider les bénévoles associatifs à se former. Ils peuvent ainsi mener à bien leurs missions en se perfectionnant par l'acquisition de nouvelles compétences.

La Région Bretagne :
http://www.bretagne.fr/internet/jcms/preprod_63633/formation-des-benevoles-associatifs

2.2 Le soutien à la formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie recouvre l'ensemble des activités éducatives et formatives réalisées par les individus dans tous les domaines et dans tous les champs de la vie sociale, que ce soit par la formation initiale ou continue, ou par un engagement. Les besoins en formation continue requièrent la mobilisation des nouveaux outils disponibles. Les nouvelles exigences environnementales dans le bâtiment par exemple nécessitent une amélioration de la performance globale des différents corps de métier en introduisant plus de transversalité et de polyvalence dans les pratiques professionnelles.

Droit individuel à la formation, validation d'acquis d'expériences, bilans de compétences, périodes de professionnalisation... Les dispositifs existants découlent souvent d'une co-initiative salarié/employeur.

Souvent, seules les grandes organisations ont les reins suffisamment solides pour mettre l'accent sur une politique ambitieuse de formation du personnel. La Confédération française démocratique du travail (CFDT) souligne la nécessité de la mise en place des mécanismes de solidarité entre les entreprises sur les questions d'emploi et de formation au bénéfice de leur main-d'œuvre. L'un des enjeux essentiels pour les collectivités, et en particulier pour les régions, est alors de soutenir et outiller les petites structures pour mettre en place ce genre de démarche. Des formations émergent pour intégrer la durabilité à l'évolution des métiers, en conciliant l'enjeu écologique et le travail.



PISTES POUR L'ACTION

LA FORMATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Celle-ci doit viser à la fois une prise en compte des enjeux mais également une réflexion sur les pratiques et politiques mises en place et les savoir-faire au travail et leur évolution.



Le Conseil régional de Bretagne a cherché à anticiper les effets des mutations économiques et environnementales sur les emplois et compétences en faisant évoluer sa politique de formation. Cela suppose de prévoir les besoins de compétences pour les filières nouvelles mais aussi de réfléchir à l'évolution de l'ensemble des métiers. La Bretagne cherche ainsi à intégrer des formations à l'environnement (paysage, déchets...) dans les formations techniques et développe des formations pour répondre aux nouvelles pratiques et compétences du développement durable (énergie, habitat, tourisme, agriculture, éco-conception...). Le levier d'action est de renforcer la formation en matière de développement durable.

LA FORMATION AUX MÉTIERS « VERTS »



Le Conseil régional Poitou-Charentes a entrepris un « *Agenda régional pour la conversion écologique de l'économie et la croissance verte en faveur de l'emploi* », pour développer la formation dans le domaine de l'énergie photovoltaïque et dans celui des « compétences environnementales du BTP » notamment. Il vise à rendre accessible les nouveaux emplois à un public large, en actionnant les leviers de l'apprentissage, des emplois tremplin (notamment destinés aux jeunes), de la formation continue. À l'avenir, un volet « croissance verte » verra le jour au sein du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles.

Le Conseil régional Poitou Charente : <http://www.poitou-charentes.fr/economie-emploi/index.html;jsessionid=239800BD6ACC556EA13DF7947B529000>

3. Créer les conditions de l'appropriation sociale de l'activité économique

Il importe de réinterroger la manière de produire, les critères d'évaluation, des modes de management, pour assurer le lien entre la sécurisation des parcours et la gouvernance de l'entreprise, à travers la mise en place des nouveaux mécanismes de management. Ces préoccupations sont amenées à prendre une place croissante dans les discussions entre acteurs économiques (collectivités comprises mais également syndicats) et au travers des actions mises en œuvre par les entreprises au titre de leur engagement en faveur du développement durable.

Les dynamiques partenariales, établies dans le cadre des agendas 21, souvent confortés par des chartes, constituent un levier important de progression de la responsabilité sociale des acteurs. Quels sont les outils et méthodes possibles pour agir en ce sens ? Quelles sont les voies de l'exemplarité des collectivités sur ce sujet ?

Les deux modalités retenues ici sont : la reconnaissance des alternatives pour la gouvernance des entreprises et la sensibilisation à la santé au travail.

3.1 La reconnaissance des alternatives pour la gouvernance des entreprises

La mise en place de processus décisionnels participatifs rend possible une responsabilisation et une implication des individus dans leur travail ainsi que l'évolution des pratiques. Faciliter une circulation plus libre de l'information et une communication au sein des organisations contribue à instaurer un climat de dialogue, de confiance et de bien-être.



PISTES POUR L'ACTION

L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL



Le Mouvement des entrepreneurs sociaux (MOUVES) prône l'entrepreneuriat social, un concept originaire des États-Unis qui a émergé en France il y a une quinzaine d'années, désignant des initiatives privées au service de l'intérêt collectif. L'objectif : construire une économie humaine qui réponde efficacement aux besoins de la société en termes d'emploi, de santé, d'éducation, de dépendance, de logement, d'alimentation, etc.

Les agendas 21 peuvent constituer un outil d'impulsion de l'innovation sociale, par le biais d'aides financières dédiées, et favoriser la création d'entreprises sociales innovantes.

Le mouvement des entrepreneurs sociaux : <http://www.mouves.org/>

Le livre blanc sur l'entrepreneuriat social : <http://www.mouves.org/src/doc/livre-blanc.pdf>

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET PARTICIPATIVES (SCOP) ET AUTRES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Pour évoluer vers une gouvernance de l'entreprise plus démocratique, transparente et respectueuse du bien-être des travailleurs, les structures de l'économie sociale et solidaire constituent un atout, et en particulier les SCOP. Cette économie, en plein essor en France, a vocation à replacer l'humain au cœur de son activité. La représentativité n'y est pas basée sur le niveau de l'apport financier.

Selon Véronique Fayet, élue à la Mairie et à la communauté urbaine de Bordeaux « *Il s'agit d'un secteur très démocratique. La gouvernance, c'est un homme égale une voix. Les bénéfices sont répartis plus égalitairement* ».

3.2 La sensibilisation à la santé au travail

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme n'étant pas seulement l'absence de maladie mais un état complet de bien-être physique, mental et social. Si auparavant la santé au travail visait essentiellement l'amélioration de la productivité des salariés, on constate à l'heure actuelle la nécessité d'intégrer une démarche sociale de valorisation du bien-être des salariés dans l'entreprise. La santé au travail implique une réflexion à la fois sur la prévention des risques et la dangerosité des métiers, les moyens de réduire la pénibilité des tâches, mais également les méthodes de management face au stress, ou encore le développement des maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires, cancers, diabète et obésité, maladies respiratoires...). Ces dernières sont qualifiées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de « *principal challenge auquel doit faire face l'humanité en ce début de XXIe siècle* »¹⁶. Elles ont en effet supplanté les maladies infectieuses au cours du siècle dernier, phénomène appelé également « transition épidémiologique ». Cette crise sanitaire impacte l'ensemble de l'économie et du champ social et est la conséquence de l'activité humaine, car toutes ces maladies chroniques trouvent majoritairement leur cause dans l'environnement moderne.

Le site du réseau environnement santé : <http://reseau-environnement-sante.fr/>

Les collectivités locales sont amenées à s'impliquer, à mobiliser leurs partenaires économiques, sensibiliser, faire valoir les bonnes pratiques.

PISTES POUR L'ACTION

UN RÉSEAU POUR L'ACTION DES COMMUNES

Les communes interviennent sur la plupart des éléments de la vie quotidienne des habitants et mettent en œuvre des démarches concertées et partenariales, fondement de la démarche de promotion de la santé. Le Programme Villes-Santé propose aux villes considérées comme des organismes vivants, de décider d'agir pour améliorer leur santé et celle de leurs habitants.

Le Réseau français des Villes-Santé : <http://www.villes-sante.com/datas/som01.htm>

16. Cf. Plan de lutte contre les maladies non transmissibles, Organisation mondiale de la santé, 28 mai 2008.



PISTES POUR L'ACTION

LA SUPPRESSION DES ATTEINTES DIRECTES À LA SANTÉ DANS LE MONDE DU TRAVAIL



La Ville de Lille a souhaité, dans le cadre de son agenda 21-santé, améliorer les conditions de travail des agents municipaux, utilisateurs de substances potentiellement toxiques, en systématisant les protocoles d'utilisation et en recherchant des produits d'entretien les moins nocifs possibles. En outre, l'action s'intègre dans une démarche de la collectivité faisant la promotion de l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

Retrouvez la fiche Bonne pratique sur le site de l'Observatoire !

PISTES POUR L'ACTION

BIEN-ÊTRE ET EFFICACITÉ AU TRAVAIL : 10 PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

Contribution à partir du Rapport fait à la demande du Premier ministre présenté par Henri Lachmann, Christian Larose et Muriel Penicau - Février 2010.

1. L'implication de la direction générale et de son conseil d'administration est indispensable.
2. La santé des salariés est d'abord l'affaire des managers, elle ne s'externalise pas. Les managers de proximité sont les premiers acteurs de santé.
3. Donner aux salariés les moyens de se réaliser dans le travail. Restaurer des espaces de discussion et d'autonomie dans le travail.
4. Impliquer les partenaires sociaux dans la construction des conditions de santé. Le dialogue social, dans l'entreprise et en dehors, est une priorité.
5. La mesure induit les comportements. Mesurer les conditions de santé et sécurité au travail est une condition du développement du bien-être en entreprise.
6. Préparer et former les managers. Affirmer et concrétiser leur responsabilité vis-à-vis des équipes.
7. Ne pas réduire le collectif de travail à une addition d'individus. Valoriser la performance collective pour rendre les organisations de travail plus motivantes et plus efficaces.
8. Anticiper et prendre en compte l'impact humain des changements. Tout projet de réorganisation ou de restructuration doit mesurer l'impact et la faisabilité humaine du changement.
9. La santé au travail ne se limite pas aux frontières de l'entreprise. L'entreprise a un impact humain sur son environnement, en particulier sur ses fournisseurs.
10. Ne pas laisser le salarié seul face à ses problèmes. Accompagner les salariés en difficulté.

Le rapport : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000081/0000.pdf>



BIEN VIVRE

Concilier les besoins, renforcer l'autonomie et soutenir la créativité

Qu'est ce que *bien vivre*, si l'on prend en compte les contraintes actuelles et futures, sur les ressources, matières premières, espaces, moyens financiers ? Nous sommes face à des préoccupations nouvelles car les modes de vie évoluent. Une meilleure prise en compte du bien vivre des populations est une des clés d'évolution des politiques publiques.

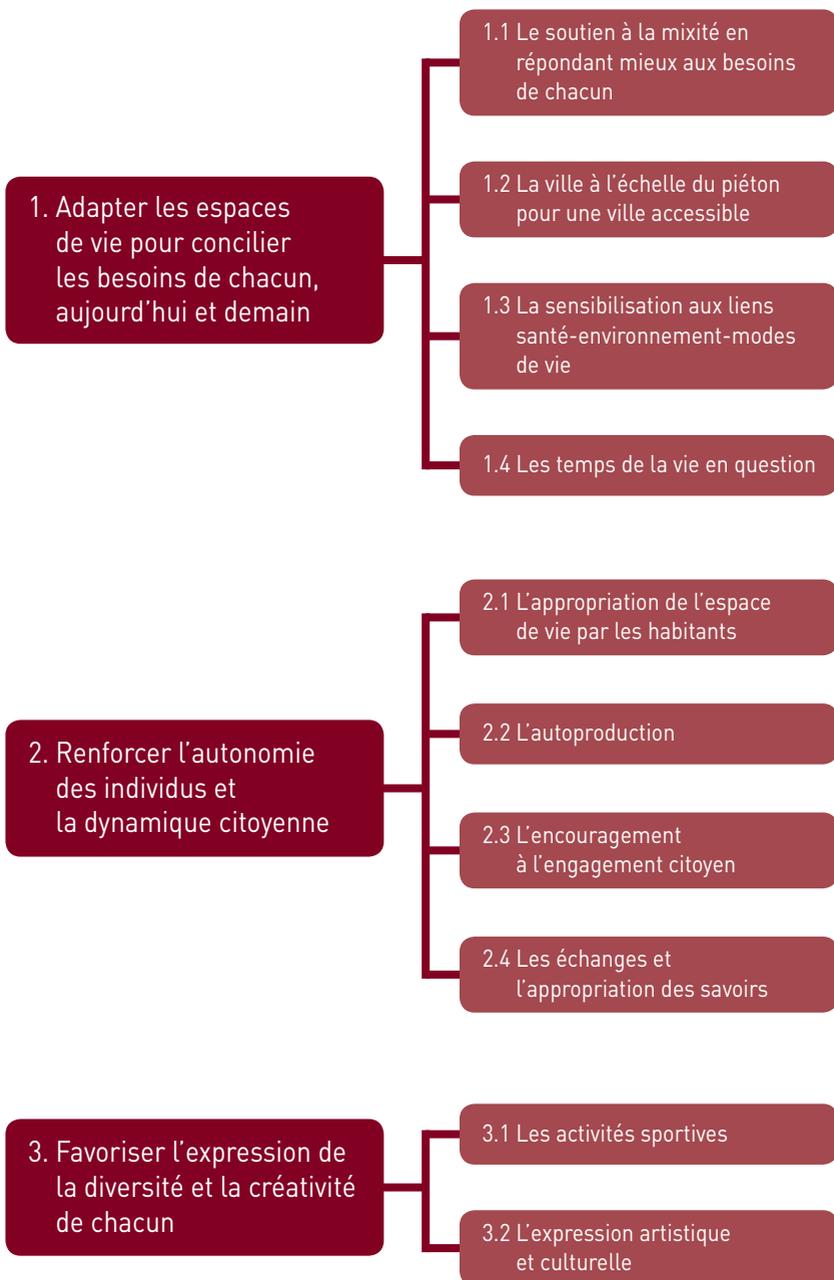
Les agendas 21 locaux peuvent permettre de renforcer des démarches de développement social durable à travers une approche préventive et constructive, afin de limiter à terme la nécessité de l'action sociale réparatrice.

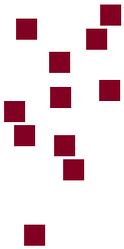
La vision sociale d'un développement durable doit par cette voie progresser afin de pouvoir s'adresser à la personne, revaloriser les relations entre les individus et l'intérêt général (territorial et planétaire). Alors que les promesses excessives et souvent irréalisables de la société de consommation sont remises en cause, que la recherche de sens communs s'affirme, il faut s'interroger sur la nature d'une nouvelle perspective de réussite de vie. Celle-ci passe par l'intensification des relations avec autrui.

L'agenda 21 peut être un outil d'innovation au service du développement social à condition qu'il soutienne une logique d'anticipation et prise en compte des nouveaux besoins et qu'il permette de produire une vision d'avenir partagée pour le territoire, pour tous.

L'Observatoire privilégie trois orientations pour agir en faveur de l'appropriation sociale de l'activité et des connaissances : adapter les espaces de vie pour concilier les besoins de chacun, aujourd'hui et demain ; renforcer l'autonomie des individus et la dynamique citoyenne ; favoriser l'expression de la diversité et la créativité de chacun.

Pour chacune de ces orientations, des exemples d'initiatives et de projets ont été sélectionnés. Cette sélection ne prétend pas à l'exhaustivité, mais se veut refléter la diversité et la richesse des initiatives et l'étendue des possibles.



POINT
DE VUE

Amorcer la transition vers la société post-carbone

Leigh Barret

Quand on regarde le graphique de la consommation d'énergie de l'humanité des 5000 ans de notre histoire, le tracé est plutôt horizontal. Mais depuis la révolution industrielle, le tracé devient exponentiel alors que dans le même temps l'humanité passe de l'âge de la charrue à bœuf à celui de la navette spatiale. De nombreux autres aspects de la vie humaine suivent la même courbe : la longévité, le nombre d'êtres humains ainsi que l'accès à l'éducation et aux soins médicaux.

Le problème que l'on constate aujourd'hui : au cours des 200 dernières années, la civilisation humaine est devenue totalement dépendante de cette ressource unique qu'est le pétrole. Que ce soit pour le transport, la nourriture, le chauffage, la fabrication des vêtements, des fournitures médicales, des articles de ménage ou de fournitures de bureau, pour la presque totalité des 7 milliards de personnes sur la planète, il est devenu impossible de vivre un seul jour sans utiliser le pétrole sous une forme ou une autre. Autre problème : l'utilisation de l'énergie fossile, non renouvelable, est la principale responsable du dérèglement climatique que nous vivons à l'échelle planétaire.

Comment s'en passer ? C'est ça l'enjeu majeur du mouvement des Villes en transition. Comment pouvons-nous amorcer la transition entre le monde du pétrole vers un monde où ce dernier ne serait plus essentiel à nos civilisations ?

Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) en Transition a été initié comme une des possibles réponses à cette question. Nous sommes un collectif d'associations et d'individus qui explorent activement la transition vers la société post-carbone. Nos associations loi 1901 ont mis en œuvre des projets au niveau citoyen, projets qui sont positifs et concrets. Notre objectif est de montrer que la vie « après pétrole bon marché » pourrait être plus belle et plus enrichissante qu'une vie basée sur le pétrole. Nos projets visent

.../...



les prochains 20 à 30 ans, avec un objectif de résilience locale et de relocalisation de nos besoins. Cela ne veut pas dire que nos communes veulent rétrograder ou se couper du monde. L'idée est qu'elles essayent d'être prévoyantes face aux incertitudes du dérèglement climatique, à la flambée des prix et aux difficultés d'accès aux ressources.

Lors de notre première année d'existence, nous avons mis en place des projets de sécurité alimentaire locaux (soutien de l'agriculture biologique et locale, jardins et vergers partagés), des projets de partage de savoir-faire (cuisine, couture, jardinage, artisanat), des projets où les groupes de familles dans le même immeuble ou dans les lotissements peuvent réduire leur bilan carbone et faire des économies (« Soyons éco malins »), et les projets vers un transport local doux. Nos défis au niveau local : avoir le soutien des autorités locales et parvenir à sensibiliser et impliquer les citoyens. Je crois qu'on y arrivera. En tout cas, tous les projets de SQY en Transition sont conçus pour que la vie dans nos quartiers soit plus belle et plus solidaire.

Leigh Barret représente le mouvement des Villes en transition à Saint-Quentin-en-Yvelines.

1. Adapter les espaces de vie pour concilier les besoins de chacun, aujourd'hui et demain

Pour que chacun puisse vivre bien, il importe que le cadre de vie réponde aux besoins de tous. Les territoires sont amenés à penser l'organisation de l'espace public, mais aussi des logements et de l'accès aux services.

Le rôle majeur de la collectivité locale (commune ou EPCI) reste de bâtir la cohérence autour du vivre ensemble, des préoccupations liées à l'emploi et à la formation, et de *construire la ville durable sur la ville*, pour répondre à l'ensemble de ces ambitions et surtout favoriser les changements de comportements attendus pour plus de cohésion sociale.

Pour cela, l'outil de base de ces collectivités est bien la politique de l'urbanisme et du logement. Chacun le sait, l'urbanisme et le logement sont des domaines qui évoluent lentement, mais qui conditionnent fortement la qualité de vie. Il ne s'agit donc pas d'édicter quelques règles concoctées dans un bureau de professionnels, aussi compétents soient-ils, mais bien de définir avec l'ensemble des habitants les ambitions que l'on se fixe pour sa commune et les règles à respecter.

À chaque fois, la prospective nous oblige à croiser les enjeux environnementaux, sociaux, économiques ; à questionner le cadre de vie et son influence sur le lien social ; comment dès lors intervenir sur l'espace pour favoriser l'expression des solidarités ? L'action des collectivités sur les modes de vie ne peut être directe (dérives autoritaires et infantilisantes). Les agendas 21 sont à même de générer du débat et des dynamiques collectives de co-construction.

Les quatre modalités retenues ici sont : la mixité, la ville à l'échelle du piéton, la sensibilisation aux liens santé-environnement-modes de vie et les temps de la vie en question.

1.1 Le soutien à la mixité en répondant mieux aux besoins de chacun

Pour cela l'architecture et le choix des équipements jouent un rôle primordial. Les politiques publiques sont engagées depuis de nombreuses années en faveur des personnes handicapées et personnes âgées, de la petite enfance... ainsi que dans



l'accueil des personnes migrantes ou des gens du voyage. Elles se heurtent bien souvent au cloisonnement de leur réflexion et de la mise en œuvre de leurs actions. L'agenda 21 pourra être utile pour renforcer les méthodes de recueil de données, croiser les données et inscrire l'analyse dans le long terme.

La mixité a quatre dimensions essentielles :

- **Une mixité générationnelle** : les risques de ruptures générationnelles méritent un diagnostic affiné et partagé : il est indispensable de mutualiser les compétences de différents corps de métier, par exemple la Fédération des centres sociaux de France, les urbanistes, les travailleurs sociaux pour le service à la personne, etc. Les départements, via leur schéma intergénérationnel, personnes âgées et enfance famille, disposent d'outils pour agir en ce sens. C'est le cas également des CCAS, dans le cas de leur analyse des besoins sociaux.

Certains agendas 21 proposent des **dispositifs d'habitat partagé intergénérationnel**, avec échange de services, pour faire face à la fois à l'isolement des seniors et à la crise du logement étudiant. Mais ces projets nécessitent une adéquation fine entre les profils et les attentes des « cohabitants » qui ne va pas toujours de soi. L'intergénérationnel questionne nos solidarités et nos façons de vivre ensemble.

- **Une mixité de l'habitat** : collectif et individuel, logements aidés ou non ; location ou accès à la propriété.

- **Une mixité fonctionnelle** permettant de développer, à côté des habitations, des commerces, de l'artisanat, ou du petit tertiaire permettant à la fois une vie locale de quartier et la création d'emplois au plus près des habitations.

- **Une mixité culturelle** avec des lieux d'activités, des lieux de rencontres aléatoires, des lieux d'expression de particularités, tout en intégrant la mémoire de l'histoire de la commune.

Les pistes d'action retenues ici ne sauraient y répondre dans leur intégralité, mais constituent des premiers éléments pour la réflexion et l'action.

PISTES POUR L'ACTION

DES GROUPES DE DISCUSSION POUR UN DIAGNOSTIC ET DES SOLUTIONS

- ▶ L'obtention du label national « Bien vieillir », intégré à l'agenda 21 local de **la ville de Carquefou** s'inscrit dans une démarche en faveur de l'autonomie, de la solidarité de proximité ainsi que de la valorisation du rôle social des seniors. Des groupes de discussion pour les personnes âgées ont été organisés dans les différents quartiers de la ville pour constituer un diagnostic et cherchant des réponses aux besoins de logement, de transport, d'emploi, de santé etc.

Le site de l'agenda 21 de Carquefou : <http://www.carquefou.fr/agenda21>

DES LOGEMENTS PARTAGÉS

- ▶ **L'association Habitat et Humanisme** a créé en plein centre-ville de Lyon un immeuble intergénérationnel accueillant étudiants, jeunes travailleurs, personnes âgées et jeunes mamans fragiles socialement.

L'approche intergénérationnelle du logement d'Habitat et Humanisme : <http://www.habitat-humanisme.org/national/innover-pour-une-approche-intergenerationnelle-du-logement>

- ▶ *La Lorette* est un projet porté par la Société Dauphinoise pour l'Habitat (bailleur social), conçu et réalisé en étroite collaboration avec **la Ville d'Echirolles** afin d'accueillir des personnes âgées dans des logements adaptés, ainsi que des familles à revenus modestes. La cohabitation entre générations garantit des relations de proximité marquées par l'entraide, la solidarité et l'échange de services. Entre les locataires, une charte « Voisin'âge » précise les engagements de chacun.

Retrouvez la fiche Bonne pratique sur le site de l'Observatoire !



ACCESSIBILITÉ ET ERGONOMIE POUR LES HANDICAPÉS



Dans le cadre de son agenda 21, **la Ville de Carquefou** souhaite permettre aux personnes handicapées, de tous âges et quel que soit leur handicap, de pouvoir être acteur de la vie de la cité. La Ville, en réseau avec de nombreux partenaires, entend être à l'écoute des préoccupations des personnes handicapées et les informer, les conseiller, les orienter, les soutenir auprès des organismes compétents. Cela passe notamment par rendre l'espace public accessible (bâtiments, voirie, parcs et jardins), sensibiliser les propriétaires, les bailleurs sociaux et les commerçants à l'adaptation des logements et des commerces, écrire une charte locale du handisport, etc.

1.2 La ville à l'échelle du piéton pour une ville accessible

L'organisation des modes de transport n'est pas neutre d'un point de vue social. Elle crée la distance, favorise la proximité, structure l'espace urbain voire intervient dans le rapport de l'individu à la ville et la société. Favoriser la mobilité pour tous, tout en assurant la soutenabilité environnementale de notre mode de vie, est possible. Cela implique de mettre en place un système de mobilité alternatif, fondé sur l'intermodalité et l'accessibilité pour tous, qui donne une large place aux modes doux, libres et gratuits (et répondant à des enjeux de santé publique).

Le développement des vélos en libre-service dans de nombreuses villes de France et le succès rencontré par ces initiatives, témoignent de la capacité de changer les habitudes de déplacement et de l'intérêt pour la convivialité urbaine. Les politiques publiques s'engagent activement dans cette voie. L'agenda 21 peut permettre d'aller plus loin et d'innover dans ce sens.

PISTES POUR L'ACTION

LA VILLE À L'ÉCHELLE DU PIÉTON

Les aménagements progressifs, la sensibilisation et l'information, visent à donner envie aux habitants de prendre leur vélo ou de marcher : développement des signalisations piétonnes et des aires piétonnières, élargissement des trottoirs, sécurisation des parcours cyclistes, etc.

LES SERVICES POUR LA MOBILITÉ

Née d'une action de covoiturage, **l'association Voiture and Co** développe de nouveaux services et actions de sensibilisation permettant de promouvoir et initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité ainsi que de sensibiliser et d'accompagner tous les publics vers une mobilité autonome, responsable et respectueuse de l'environnement.

Le site de Voiture and Co : <http://www.voitureandco.com/>

1.3 La sensibilisation aux liens santé-environnement-modes de vie

Les liens entre les pollutions et l'augmentation des cancers, des troubles de la reproduction et de nouveaux syndromes sont avérés. Ainsi, tous les individus ne sont pas égaux face à la maladie : cette dernière est très souvent conditionnée par la qualité de l'habitat et l'environnement extérieur. Les plus vulnérables sont les plus exposés.

Les collectivités territoriales sont chargées de mettre en œuvre des politiques préventives de santé individuelle et de santé publique. Cette mission qui leur incombe est directement issue de l'article 1 de la Charte de l'environnement de 2004, principe à valeur constitutionnelle : « *Chacun a le droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de sa santé* ».



Face aux répercussions sociales des problèmes de santé, les collectivités interviennent progressivement sur les conditions de la santé publique : alimentation et environnement notamment. Elles sont amenées par là à croiser différents champs de compétence et à s'intéresser aux pratiques et habitudes des citoyens pour expérimenter de nouvelles approches. L'agenda 21 propose un cadre d'action pertinent pour cela.

PISTES POUR L'ACTION

UN AGENDA 21 - SANTÉ



La thématique santé-environnement se renforce dans les agendas 21 locaux. Les collectivités engagées y trouvent des leviers importants de développement social. C'est le cas de **la Ville de Lille** et du **Département de la Gironde**.

L'agenda 21 de la santé de Lille a développé plusieurs axes dont l'axe petite enfance-santé, alimentation-santé, démocratie sanitaire et participation des habitants, santé et travail et coopération décentralisée.

Le site de l'agenda 21 de la santé de Lille : http://www.mairie-lille.fr/fr/Cadre_de_vie/developpement-durable/agenda-21-contenu/preserver-sante5244

Le recueil des collectivités girondines sur la thématique santé-environnement : http://www.cg33.fr/cg33/jcms/c_31150/collectivites-girondines-et-sante-environnementale

UN PILOTAGE RAISONNÉ DES RÉSEAUX DE TÉLÉPHONIE MOBILE



Le volet santé dans l'agenda 21 de **Bordeaux** cherche à appliquer localement le principe de précaution : il intègre une action de suivi des antennes relais de téléphonie mobile. La Ville s'appuie sur une étude et un protocole signé avec les opérateurs. Le 12 février 2010, la Mairie de Bordeaux a pris un arrêté pour interdire la pose de nouvelles antennes émettrices de radiofréquences près des établissements fréquentés par des enfants.

La fiche action : http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?_nfpb=true&_pageLabel=pgPresStand8&classofcontent=presentationStandard&id=12828

LA SENSIBILISATION À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Les actions de sensibilisation pour une alimentation de qualité ou encore de lutte contre l'obésité se développent. Dans le cadre de l'agenda 21 de **Lille**, la Fédération des centres sociaux du Nord, avec le projet « *De la graine à l'assiette* » accompagne les adhérents des centres sociaux pour promouvoir une alimentation variée et de qualité. La Ville a également mis en place une conférence citoyenne sur l'alimentation quotidienne afin de sensibiliser les habitants à l'équilibre alimentaire. Ces initiatives cherchent à prendre en compte les besoins émergents en termes d'alimentation.

DES PRIX RÉDUITS POUR ACCÉDER À DES PRODUITS ALIMENTAIRES DE QUALITÉ

Le **CCAS d'Arles** a monté le projet « *Solid'Arles* », point de vente de produits agricoles locaux à coûts réduits où se tiennent des projets d'éducation populaire à l'alimentation. Cette épicerie cherche à répondre à un nouveau problème social, en favorisant la cohésion dans un lieu ouvert à tous, attirant tous types de populations (le prix étant diminué pour les personnes inscrites, sur conditions de ressources).

Le site de l'association Solid'Arles : <http://solidarles.free.fr/>

LA PRÉVENTION DE L'OBÉSITÉ AUPRÈS DES ENFANTS

Depuis 2004, **la Ville de Vitré** agit en faveur des changements d'habitudes alimentaires et de la baisse du nombre d'enfants en situation de surcharge pondérale, grâce à la découverte du principe de l'équilibre nutritionnel réalisée à l'aide de jeux éducatifs et conviviaux. 2000 élèves ont été concernés par les activités (éveil sensoriel, éducation aux goûts et textures, ateliers, petits-déjeuners équilibrés...) dans les 11 écoles de la commune; l'ensemble des parents d'élèves et des familles ont été sensibilisés, directement ou indirectement.

Le projet « Ensemble prévenons l'obésité des enfants » (EPODE) : http://www.vitrecommunaute.org/Dossier_promo_epode.pdf



1.4 Les temps de la vie en question

Le temps structure les modes de vie, et agit comme un révélateur et un facteur aggravant des inégalités socio-économiques. La capacité à disposer de son temps varie en fonction des individus sous l'influence de divers facteurs : type d'activité, rôle familial, distances réalisées quotidiennement, pour n'en citer que quelques-uns. Certaines catégories de populations sont ainsi particulièrement concernées (familles monoparentales, personnes en situation de précarité, etc.). L'émergence des bureaux des temps dans les années 80 en Italie fait suite, rappelons-le, à l'entrée massive des femmes sur le marché du travail.

Un certain nombre de collectivités cherchent à favoriser l'intégration de la dimension temporelle dans les politiques d'aménagement, ou encore à mieux comprendre les besoins sociaux salariés, en travaillant notamment à la mutualisation des services.

PISTES POUR L'ACTION



UNE MISSION PROSPECTIVE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

À l'échelle régionale, le **Nord-Pas de Calais** et ses partenaires (collectivités et acteurs économiques) développent une réflexion sur la prise en charge de la régulation des temps sociaux en vue d'intégrer les éléments de cette réflexion dans leur politique d'aménagement.

La mission prospective :

http://www.nordpasdecals.fr/prospective/accueil_prospective_18_1.asp



UNE RÉFLEXION SUR LES TEMPS AU SERVICE DE LA MOBILITÉ

L'agenda 21 de la **Communauté Urbaine de Lyon** est lié à la mission « Temps et services innovants » qui a créé des plans de déplacements inter entreprises pour réduire les inégalités face à la mobilité (par exemple pour la filière des services à la personne) ou un guide des services de proximité dans les quartiers concernés par le CUCS (comparativement moins bien dotés que le reste de la ville). Son approche est partenariale : la mission a développé une expertise pour travailler avec les entreprises du territoire, permettant de mutualiser les solutions à apporter aux salariés sur une même zone.

La mission Temps et Services innovants du Grand Lyon :

<http://www.espacedestemps.grandlyon.com/index.htm>

LES BUREAUX DES TEMPS



Le bureau des temps de **la Ville de Lille** a pour objectif de « *créer les conditions pour harmoniser les temps de vie des Lillois et les temps de la ville* » avec une volonté affirmée de lutter contre les inégalités. Intégré à l'agenda 21 de la ville, il a pour mission de mettre en place une instance de dialogue social et territorial impliquant les acteurs susceptibles d'améliorer l'articulation des temps de vie et de définir des pistes de réflexion.

Le site de l'agenda 21 de la Ville de Lille : http://www.mairie-lille.fr/fr/Cadre_de_vie/developpement-durable/agenda-21-contenu

LA SLOW LIFE



Le propos de la tendance *Slow* n'est pas de ralentir par principe mais de lutter contre l'accélération générale en prenant du recul et le temps de vivre. Par exemple, mettre en valeur le patrimoine bâti plutôt que construire de nouveaux édifices, multiplier les zones piétonnes et les espaces verts, réduire la consommation énergétique, promouvoir les technologies vertes, développer le réseau des transports publics, diminuer les déchets, soutenir la production locale et l'installation de commerces de proximité, constitue quelques-unes des 70 recommandations et obligations du manifeste du réseau **Cittaslow**. Le but de ces initiatives est de développer l'identité locale aux dépens de l'homogénéisation globale, d'œuvrer pour un développement durable et pour le bien-être de la population. En France, les Villes de Ségonzac et de Labastide d'Armagnac se sont d'ores et déjà lancées dans la *slow life* !

Le site de Cittaslow international network : <http://www.cittaslow.net/>



2. Renforcer l'autonomie des individus et la dynamique citoyenne

Habiter, c'est adopter un mode de vie, des comportements, en fonction de valeurs reconnues, de besoins et de désirs... **Changer de regard sur le collectif, sur la vie publique, est un défi démocratique.** Par opposition à la planification *top down*, mode de décision vertical et ascendant, se déploie un modèle alternatif centré sur les personnes, le développement de la communauté de base et l'espace local, le respect des droits humains fondamentaux. La logique *bottom up*, participative, prime alors. Le collectif responsabilise et reconnaît l'individu, améliore ses compétences et ses connaissances, renforçant ainsi sa capacité d'action.

Pour aller vers un mode de vie urbain *soft*, des alternatives concrètes sont à proposer et à développer. Dépasser la standardisation des espaces de vie, c'est répondre à l'évolution des attentes, au besoin d'identité et de créativité qu'expriment les citoyens ; s'intéresser aux modes de vie actuels, pour mieux anticiper les modes de vie du futur, créer les conditions du bien vivre demain.

Comment les agendas 21 peuvent-ils amorcer la réflexion sur l'autonomie de l'individu, valoriser des innovations et engager des alternatives concrètes ? Les quatre modalités retenues ici sont : l'appropriation de l'espace de vie par les habitants, l'autoproduction, l'encouragement à l'engagement citoyen et les échanges de savoirs et de connaissances.

2.1 L'appropriation de l'espace de vie par les habitants

La transition vers la ville durable passe par un nouveau rapport à l'espace collectif et à l'environnement. Ce rapport est à construire par des actions successives.

PISTES POUR L'ACTION

LA CO-CONSTRUCTION DES PROJETS

- ▶ **Le Conseil général de la Somme** s'investit dans une démarche d'évaluation des centres médico-sociaux (CMS) impliquant élus, professionnels et usagers. Ces derniers, à la fois acteurs et objets des enquêtes menées, sont placés au centre du processus qui vise à transformer les CMS en des lieux de vie, par la co-construction des actions et la consolidation des relations de confiance.

La fiche de l'Agence des pratiques et initiatives locales (Apriles) : http://www.apriles.net/index.php?option=com_sobi2&sobi2Task=sobi2Details&catid=4&sobi2Id=1425&Itemid=95

DES HABITANTS ACTEURS DE LA RÉHABILITATION DURABLE DE LEUR CITÉ

- ▶ **La Cité Jardins de Seclin** dans la métropole lilloise se caractérise par une relative mixité sociale avec une tendance à l'augmentation du nombre de ménages en précarité économique. En 2003, à l'initiative même des habitants, ces derniers s'engageaient dans un projet de réhabilitation durable de leur cité. Dans cette démarche globale d'aménagement, le PACT Métropole Nord a accompagné des habitants et des acteurs du territoire dans un processus participatif et partenarial. Le PACT a ainsi contribué à faire émerger des actions collectives, à raviver une conscience citoyenne et à mettre en valeur les capacités d'agir des habitants. Les objectifs visant l'amélioration de l'habitat et la qualité du cadre de vie dans une perspective de développement durable ont permis d'aboutir au final à un projet de réhabilitation pensé et ajusté pour et par les usagers.

Le projet de réhabilitation sur le site de Lille Métropole : http://www.lillemetropole.fr/index.php?p=1189&art_id=15996



LA CONTRIBUTION DES HABITANTS AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LEUR LIEU DE VIE

- Pour revitaliser le lien social et associer les habitants au développement social de leur cité, **le Conseil général du Maine-et-Loire et la Commune de Montreuil-Bellay** en lien avec plus de 10 partenaires ont créé un réseau d'acteurs mêlant citoyens, professionnels et politiques : « Thouet possible » (du nom du cours d'eau qui traverse la commune) initie des actions qui vont de l'aménagement d'un square à la création d'une Maison de Tous pour Tous, en passant par des « rencontres causeries », etc.

La fiche action de l'Agence des pratiques et initiatives locales (Apriles) : http://www.apriles.net/index.php?option=com_sobi2&sobi2Task=sobi2Details&sobi2Id=1395&Itemid=95

DES JEUNES GUIDES EN BANLIEUE

- Afin de valoriser les habitants et le cadre de vie des quartiers en difficulté, le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement en Banlieue (CAUEB) du **Val-de-Marne** forme et embauche des jeunes habitants en tant que guides lors des visites architecturales et urbaines qu'il organise dans les cités. Le projet permet aux bénéficiaires de réviser leur appréciation sur la qualité de leur environnement urbain.

La fiche action de l'Agence des pratiques et initiatives locales (Apriles) : http://www.apriles.net/index.php?option=com_sobi2&sobi2Task=sobi2Details&catid=4&sobi2Id=1431&Itemid=95

2.2 L'autoproduction

Préparer un repas, bricoler, améliorer son logement, fabriquer un meuble ou un vêtement, cultiver des légumes dans un jardin : l'autoproduction renvoie à des pratiques de la vie quotidienne. En produisant des biens et services pour notre propre consommation et celle de notre entourage, nous apprenons « l'autonomie au quotidien » et entrons dans les circuits de l'échange social.

L'autoproduction accompagnée consiste à apporter à des publics défavorisés une aide technique et sociale adaptée pour leur permettre de faire par eux-mêmes.

Les supports techniques à l'autoproduction peuvent être assez divers : ateliers cuisine, mécanique, couture, jardins collectifs, auto-réhabilitation voire auto-construction de logement, etc.

Ces actions trouvent dans les agendas 21 locaux une opportunité de valorisation et de prolongation ou de développement.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le PADES : Programme Autoproduction et Développement Social

Créé en 1996, le Pades apporte au plan local un soutien méthodologique aux opérateurs, aux institutions et aux collectivités locales. Au niveau national, le Pades œuvre pour faire reconnaître, par les décideurs politiques et institutionnels, l'intérêt de l'accompagnement à l'autoproduction. Il propose des outils pour que ces démarches soient prises en compte par les politiques publiques et pour favoriser le partenariat entre institutions et opérateurs.

<http://www.padesautoproduction.net>

PISTES POUR L'ACTION

L'AUTO-RÉHABILITATION DES LOGEMENTS



Le « Centremploi », **Groupe de développement et d'insertion durables de Salon-de-Provence** a créé depuis juin 2010 un service d'accompagnement à l'auto-réhabilitation de logements qui intervient actuellement à Plan-d'Orgon (Bouches-du-Rhône) dans un quartier appelé Le Hameau. Le PADES a apporté son soutien méthodologique à cet acteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), maintenant convaincu que l'autoproduction accompagnée est un mode d'intervention qui est un bon complément des activités d'insertion professionnelle visées par les acteurs de l'IAE.

Le site du Groupe économique solidaire sur Salon de Provence : <http://www.asso-gdid.fr/>



LES JARDINS FAMILIAUX



La Ville de Sevrans a implanté au cœur des quartiers Beaudottes et Rougemont des jardins familiaux de développement social fondés sur la participation des habitants. Outre l'occasion de cultiver des fruits, des légumes et des fleurs, les jardins favorisent l'autonomisation et l'intégration sociale de publics en difficulté, pour recréer du lien social dans des quartiers où il est en crise, et pour responsabiliser les habitants à l'égard de leur habitat. Les réalisations prennent en compte les principes du développement durable avec notamment la récupération des eaux de pluie sur le toit des abris pour l'arrosage, la préconisation des techniques de jardinage bio, la plantation d'espèces variées, ou encore la pratique du compostage.

Les jardins partagés de Sevrans : <http://www.ville-sevrans.fr/jardins-partages-et-citoyennete>

LES CUISINES COLLECTIVES



Le CCAS de Joué-lès-Tours propose des ateliers nutrition associée à une action éducative budgétaire. L'objectif premier : « *manger un plat équilibré pour moins de 2 euros par jour* », en proposant des recettes simples et très peu chères, mais équilibrées. L'accompagnement social et individualisé combiné à l'action collective permettent de lever certains freins.

La fiche d'expérience UNCCAS : <http://www.unccas.org/banque/default.asp?id=1045>

2.3 L'encouragement à l'engagement citoyen

Les acteurs du territoire ont pour rôle d'encourager les comportements civiques visant un développement social durable et d'assurer les conditions de la participation publique de chacun. Les compétences, les savoirs de chacun doivent être reconnus en tant que tels et tous les individus peuvent être associés au débat et à la recherche de solutions pour avancer vers le progrès social.

PISTES POUR L'ACTION

L'AGENDA 21 DU FINISTÉRIEN



Le Conseil général du Finistère a mis en œuvre depuis 2008 un dispositif de sensibilisation et de mobilisation des acteurs départementaux au développement durable. L'agenda 21 du Finistérien s'appuie sur l'accompagnement et le recueil de pratiques de 30 foyers pendant 18 mois sur les thèmes du logement, des déplacements, de la citoyenneté, de la consommation, de l'accès aux divertissements à la culture et de la solidarité. Pour accompagner ces familles dans la construction de leurs agendas 21, des journées thématiques ont lieu tous les deux mois environ.

En complément, un baromètre développement durable pour les citoyens est construit et sera mis en ligne sur Internet au printemps 2011. Il permettra à chaque finistérien d'identifier son degré de prise en compte du développement durable dans sa vie quotidienne, de construire son agenda 21 et mesurer ses progrès dans la prise en compte du développement durable dans son quotidien. Un centre de ressource Internet est également structuré afin de proposer des actions à mener, de recenser les initiatives exemplaires et ainsi permettre à chacun de s'en inspirer pour faire évoluer ses pratiques.

L'agenda 21 du Finistérien : <http://www.barometredudeveloppementdurable.org/agenda-21-du-finisterien.html>

LE RÉSEAU DES AMBASSADEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

Le réseau des ambassadeurs a pour ambition de démultiplier la capacité de sensibilisation des acteurs régionaux sur leur territoire, des élus aux acteurs économiques et associatifs jusqu'aux habitants. Il apporte un appui indispensable au démarrage des démarches de développement durable notamment dans les structures n'étant pas dotées de moyens suffisants en interne et dans celles où les démarches sont encore embryonnaires. Les 23 ambassadeurs du réseau ont été recrutés par le Centre de ressources sur le développement durable en Nord-Pas de Calais (CERDD) et ses partenaires sur la base de leur connaissance des enjeux du développement durable et de leur territoire, de compétences pluridisciplinaires et de pratiques professionnelles.

Le réseau des ambassadeurs : <http://www.cerdd.org/?rubrique495>



LA MOBILISATION DES JEUNES

Depuis 2001, la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) accompagne les écoles de son territoire dans leurs projets concrets de développement durable. Ce travail concerne les élèves des écoles ainsi que des établissements accueillant des enfants souffrant de handicaps, dans les 27 communes de la CUB.

Les Juniors du DD : <http://juniorsdudd.lacub.fr>

2.4 Les échanges et l'appropriation des savoirs

Le vieillissement de la population génère le besoin de nouveaux services à la personne, partiellement couverts à ce jour. Pour répondre à cela, l'agenda 21 peut permettre, via le processus de concertation, de mieux connaître ces besoins pour proposer des réponses.

PISTES POUR L'ACTION

L'APPROPRIATION SOCIALE DES SCIENCES (ASOSC)

▶ À travers l'appel à projets Appropriation Sociale des Sciences, **la Région Bretagne** cherche à favoriser la mise en place de programmes de recherche-action sur des sujets sociaux, culturels, économiques et environnementaux, en mesure d'apporter des réponses à des besoins et des enjeux sociétaux.

Ces projets sont élaborés et réalisés en partenariats entre, d'une part, des acteurs institutionnels de la recherche et, d'autre part, des acteurs politiques et sociaux concernés par les sciences et l'innovation, leurs potentialités, leurs conséquences, leur médiation : associations, syndicats, groupes de citoyens, collectivités locales infrarégionales, structure de la médiation scientifique, etc.

Retrouvez la fiche Bonne pratique sur le site de l'Observatoire !

LES RÉSEAUX RÉCIPROQUES D'ÉCHANGES DE SAVOIRS

Les réseaux réciproques d'échanges de savoirs ont pour but de permettre aux personnes de transmettre leurs savoirs et d'acquérir des savoirs dans un échange.

Le site des réseaux : <http://www.rers-asso.org/index.htm>

UN TRAVAIL SUR LA MÉMOIRE POUR SE PROJETER DANS LE FUTUR

▶ En 2006 et 2007, deux expositions ont été réalisées et présentées à l'occasion des Journées du Patrimoine à **Lille**, sur la mémoire du quartier de Belfort. Chaque exposition s'appuyait sur un travail de recherche effectué sur des immeubles en cours de relogement. Le projet s'est élargi, afin d'en faire un levier pour la concertation autour du Grand projet urbain. Les objectifs étaient de valoriser la mutation en écrivant son histoire, d'aider les personnes relogées à faire le deuil de cette partie du quartier, d'aider à se projeter sur le nouveau quartier. Ce projet questionne le passé, cultures et modes de vie, les représentations actuelles, mais également le futur. Il intègre les anciens, les habitants présents, les habitants futurs... Il donne les clés de compréhension de la mutation urbaine et souhaite favoriser l'appropriation sociale du quartier.

LA TRANSMISSION DES SAVOIRS

▶ L'agenda 21 de **Plabennec** s'appuie sur la langue bretonne pour stimuler les rencontres entre générations.

L'agenda 21 de Plabennec : <http://www.ville-plabennec.fr/spip.php?article648>

ÉCHANGER DU TEMPS

▶ **La Banque du temps** est un système d'échanges de temps dans lequel les « équivalheures » sont les unités de mesures universelles pour échanger des services et des moyens. Chaque nouveau titulaire reçoit un crédit de temps et peut immédiatement faire appel à d'autres membres adhérents pour obtenir de l'aide ou des solutions en fonction de ses besoins. Les échanges ne sont pas limités aux seuls échanges de compétences informatiques.



3. Favoriser l'expression de la diversité et la créativité de chacun

Le sport, la fête ou encore les spectacles sont des temps collectifs, de rencontre et d'intégration. Ils stimulent le lien social, sont porteurs de valeurs collectives et permettent d'investir des lieux publics en leur donnant une nouvelle vie. Plus généralement, ils influent sur l'imaginaire lié aux lieux et potentiellement sur leur devenir.

De nombreux événements culturels et sportifs initiés en France, témoignent de cette logique d'animation et de valorisation territoriale.

Ces moments de rencontres nous interpellent sur le rôle social des citoyens, des collectivités, des artistes dans la vie de la cité. Les deux modalités retenues ici sont : les activités sportives et l'expression artistique et culturelle.

3.1 Les activités sportives

La pratique du sport peut contribuer à la cohésion sociale et à la solidarité entre peuples et territoires, genres et générations. À ce titre, l'implantation d'activités et d'équipements dans ces territoires constitue une incitation à la pratique sportive et participe ainsi à la résolution des déséquilibres territoriaux et sociaux.

PISTES POUR L'ACTION

L'AGENDA 21 DU SPORT

Cet agenda 21 est le programme d'action du sport français en faveur du développement durable. Solidarité sportive, organisation et gestion, économie... L'agenda 21 du sport comprend 21 objectifs qui se déclinent en orientations et actions.

L'agenda 21 du Sport :

http://franceolympique.com/art/297-lagenda_21_du_sport_francais.html

LES PLANS SPORT ET HANDICAP

La reconnaissance du sportif handicapé est un des objectifs prioritaires du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative. À ce titre, la Région des **Pays de la Loire** a intégré cette préoccupation dans son agenda 21. Le plan « Sport et handicap » affiche plusieurs orientations stratégiques dont le soutien à la formation et à la sensibilisation des encadrants valides, la mise aux normes des équipements sportifs pour favoriser l'accessibilité, l'incitation à l'organisation de manifestations handisport dans les manifestations sportives « valides », etc.

La Direction départementale de la cohésion sociale de Loire Atlantique : http://www.drdjs-pays-de-la-loire.jeunesse-sports.gouv.fr/dossiers/dossiers.php?id_dossier=120

3.2 L'expression artistique et culturelle

Les artistes et professionnels de la culture peuvent être sollicités dans le cadre des agendas 21 locaux, dans le cadre d'opérations de sensibilisation, mais également de par leur fonction créative et leur capacité à ouvrir le dialogue, pour répondre au besoin d'imagination que peut impliquer une démarche de développement durable.

PISTES POUR L'ACTION

L'AGENDA 21 DE LA CULTURE

L'agenda 21 de la culture est un document international, signé à Barcelone en 2004, adopté par 350 collectivités dans le monde pour la mise en place de politiques publiques garantissant la diversité culturelle. Il a été approuvé par des villes et des gouvernements locaux du monde entier qui s'engagent dans les domaines des Droits de l'Homme, de la diversité culturelle, du développement durable, de la démocratie participative et de la création de conditions pour la paix. À ce titre, de nombreuses villes l'ont adopté : Lille, Nantes, Angers...

► **Le réseau Culture 21** est un portail collaboratif qui souhaite contribuer à la promotion de l'agenda 21 de la culture et au développement des démarches associant culture et développement durable. Il propose de mutualiser les outils, les bonnes pratiques, etc.

Le réseau Culture 21 : <http://reseauculture21.fr/>



LES BALS POPULAIRES

- ▶ Une fois par mois est organisé un bal dans le quartier de Fives à **Lille** : concerts, spectacles, restauration, jeux... La programmation artistique est construite selon les préconisations d'une charte de qualité, afin de refléter la diversité culturelle, permettre au public d'être acteur dans son quartier, de se rencontrer par le biais de la danse, d'échanger, etc. Les bals constituent le premier champ d'expérimentation de mise en œuvre de l'agenda 21 de la culture lillois à l'échelle d'un micro-territoire.

Retrouvez la fiche Bonne pratique sur le site de l'Observatoire !

UN PROJET CULTUREL PARTICIPATIF

- ▶ **Réso Asso Métro** est un collectif d'une trentaine d'associations de la métropole lilloise qui partagent et cultivent des valeurs communes : ouverture culturelle, convivialité et participation à la vie locale. Le projet *Les fenêtres qui parlent*, mené collectivement avec 800 bénévoles qui prêtent leurs fenêtres ou s'investissent dans l'organisation, est un moment emblématique : pendant un mois entier, les œuvres d'artistes amateurs ou professionnels s'exposent sur des centaines de fenêtres, interpellant les passants intrigués ou amusés. Les artistes parviennent à bouleverser le quotidien.
Si ces manifestations visent à rapprocher l'art des habitants, elles ont aussi pour ambition de recréer du lien social et de permettre aux citoyens d'investir l'espace public, de prendre des initiatives, à l'opposé des actions habituelles organisées par des associations « pour » les habitants. La façon dont est conçu l'espace public détermine le vivre ensemble.

Le site Internet : www.lesfenetresquiparlent.org

Liste des acronymes

- ABS : Analyse des besoins sociaux
 AMF : Association des Maires de France
 APRILES : Agence des pratiques et initiatives locales
 ATD Quart Monde : Aide à toute détresse Quart Monde
 CAF : Caisse d'allocation familiale
 CAS : Centre d'analyse stratégique
 CCAS / CIAS : Centre communal / intercommunal d'action sociale
 CERDD : Centre Ressource du Développement Durable
 CMS : Centre médico-social
 CUCS : Contrat urbain de cohésion sociale
 ESS : Économie sociale et solidaire
 ETD : Entreprise, territoires et développement
 FACE : Fondation agir contre l'exclusion
 GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
 INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
 IRDSU : Inter réseau du développement social urbain
 IAE : Insertion par l'activité économique
 ISO : Organisation internationale de normalisation
 ODAS : Observatoire décentralisé de l'action sociale
 ODENORE : Observatoire du non recours aux droits
 OMS : Organisation mondiale de la santé
 PADES : Programme Autoproduction et Développement Social
 PARADS : Les Pôles d'accueil en réseau pour l'accès aux droits sociaux
 4D : Dossiers et débats pour le développement durable
 RMI : Revenu minimum d'insertion
 RSA : Revenu de solidarité active
 RSE : Responsabilité sociale des entreprises
 SNDD : Stratégie nationale de développement durable
 TIC : Technologies de l'information et de la communication
 UNCCAS : Union national des centres communaux d'action sociale
 ZUS : Zone urbaine sensible



ANNEXES

Annexe 1 - Le sens des mots

Le vocabulaire de la question sociale est riche. Un décryptage des mots et expressions s'impose.

Sources : *Observatoire des inégalités* ; *Alternatives économiques* ; *Larousse*.

• Social • •

Qui concerne la société, le corps social ; de socius (compagnon), relatif à un groupe d'individus, le social est conçu comme une réalité distincte ; relatif aux relations entre les personnes, au groupe.

• Lien social • •

Le lien social désigne l'ensemble des relations qui unissent des individus faisant partie d'un même groupe social et/ou qui établissent des règles sociales entre individus ou groupes sociaux différents. Les liens sociaux permettent d'assurer la cohésion sociale et l'intégration des individus, soit par le partage de valeurs communes soit par la reconnaissance sociale des différences. Les liens sociaux permettent aux individus d'acquérir une identité sociale.

• Modèle social • •

Ce que l'on désigne par « modèle social » est un ensemble complexe d'institutions et de législations nationales : le système de protection sociale (la Sécurité sociale), mais aussi l'école et les institutions d'éducation et de formation, le droit du travail et la législation sociale, ainsi que les prélèvements obligatoires, les allocations et les minima sociaux ; il inclut, enfin, les services publics. Ces dispositifs contribuent à la répartition des emplois entre les individus et à leur plus ou moins grande stabilité ou, au contraire, précarité. Ils participent aussi à la formation et à la redistribution des revenus, ainsi qu'à l'accès à certains biens ou services jugés primordiaux, tels que le logement par exemple.

• Mobilité sociale • •

La mobilité sociale désigne la circulation des individus entre différentes positions sociales, et ce de diverses manières :

1. **Mobilité intragénérationnelle/intergénérationnelle** : dans le premier cas, le même individu change de position sociale au cours de sa vie. Dans le second, l'individu change de position sociale par rapport à l'un de ses parents.
2. **Mobilité verticale/horizontale** : changement de position sociale soit vers le haut de la hiérarchie sociale (**mobilité ascendante ou promotion sociale**) soit vers le bas (**mobilité descendante**). Parfois, il est difficile de hiérarchiser les positions sociales : on parle de mobilité horizontale lorsque le changement de position sociale ne traduit pas vraiment une tendance ascendante ou descendante.

● Exclusion vs inclusion ● ●

3. L'exclusion sociale est la marginalisation, la mise à l'écart d'une personne ou d'un groupe en raison d'un trop grand éloignement avec le mode de vie dominant dans la société.

L'exclusion sociale est souvent consécutive à une perte d'emploi, au surendettement, à la perte d'un logement... et peut se traduire par une grande précarité, par une rupture plus ou moins brutale avec les réseaux sociaux, avec la vie sociale en général. Bien que l'exclusion sociale soit un phénomène très ancien et commun à de nombreuses sociétés, l'expression exclusion sociale est apparue dans les années 1980 pour rendre compte de ce phénomène dans les sociétés post-industrielles.

● Pauvreté (taux de seuil de) ● ●

Un individu ou un ménage est considéré comme pauvre quand son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil le plus souvent présenté est habituellement de 60 % du niveau de vie médian, mais on peut aussi le calculer à 50 ou 40 %. En 2008, le seuil de pauvreté était à 949 euros.



● Bénévolat ● ●

Le bénévolat définit l'individu qui s'engage gratuitement dans une activité au service de la société, d'un intérêt collectif ou d'un tiers. Le bénévolat conserve un état d'esprit plus spontané et moins encadré que le travail rémunéré, mais il se « professionnalise » par un engagement de plus en plus précisé par la compétence des individus. Cependant, l'insuffisante réglementation juridique du bénévolat dans le cadre légal français ne permet pas une véritable reconnaissance de son utilité sociale.

● Activité ● ●

L'économiste Jean-Marc Harribey la définit comme étant « *la manière d'utiliser son temps de vie. Ce peut être effectuer un travail productif, mais aussi accomplir des tâches domestiques, lire, écrire, chanter, jouer, discuter, intervenir socialement et politiquement, parler avec ses enfants, aimer, dormir, ou même ne rien faire du tout les yeux éveillés* ». Finalement, on peut y mettre l'ensemble des activités humaines. La sociologue Dominique Méda établit une classification de l'activité de quatre ordres :

- les activités productives qui obligent une contre partie monétaire ;
- les activités politiques qui impliquent une participation à la vie collective ;
- les activités amicales/familiales/parentales/amoureuses ;
- les activités personnelles de libre développement.

● Travailleur pauvre ● ●

Pour l'Insee, un travailleur pauvre est une personne qui a été présente sur le marché du travail (en emploi ou au chômage) pendant au moins 6 mois et qui a occupé un emploi pendant au moins 1 mois, et qui vit dans un ménage pauvre. Pour Eurostat, un travailleur pauvre est une personne qui a occupé un emploi pendant plus de 6 mois, et qui vit dans un ménage pauvre.

● Intégration ● ●

À l'intégration on oppose l'anomie ou la désorganisation sociale. Du point de vue de l'individu ou du groupe, l'intégration désigne une situation d'interaction avec les autres groupes ou individus (sociabilité), qui partage les valeurs et les normes de la société à laquelle il appartient. À l'intégration on oppose donc la marginalité, la déviance, l'exclusion.

● Égalité des chances ● ●

Principe de justice individuelle stipulant que tous les individus d'une société donnée doivent disposer au départ des mêmes possibilités d'accès à toutes les situations, quelle que soit la structure hiérarchique de la société, égalitaire ou pas. En pratique, l'égalité des chances est d'autant plus réalisable que cette structure hiérarchique n'est pas trop inégalitaire.

● Vulnérabilité ● ●

La vulnérabilité se définit comme une fragilité/sensibilité aux aléas, au changement, elle est fonction de la capacité d'adaptation.

La vulnérabilité relationnelle rend compte de l'émiettement des liens sociaux : exclusion, désaffiliation, disqualification. Elle désigne un « espace d'instabilité et de turbulence peuplé d'individus précaires dans leur rapport au travail et fragiles dans leur insertion relationnelle » (Castel, 1991).

● Résilience ● ●

La résilience désigne la capacité à récupérer un fonctionnement et/ou un développement normal après avoir subi un traumatisme : revenir sur la trajectoire de croissance après avoir encaissé un choc économique par exemple ; se remettre de l'effet produit par une catastrophe. La **résilience communautaire** associe les approches précédentes en s'intéressant au groupe et au collectif plus qu'à l'individu isolé.



Annexe 2 - Les compétences des collectivités territoriales pour un développement social

ACTION SOCIALE ET SANTÉ

Communes (EPCI)

- Attribution d'aides sociales facultatives par le biais des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et des Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS) : secours aux familles en difficulté, prestations remboursables ou non remboursables.
- Instruction des dossiers d'aide sociale légale.
- Possibilité de créer des établissements et services sociaux ou médico-sociaux.
- Analyse des besoins sociaux et coordination des acteurs.

Départements

- Règlement départemental d'aide sociale.
- Prise en charge de toutes les prestations légales d'aide sociale dont le Revenu de Solidarité Active (RSA) et l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).
- Prise en charge de la prestation de compensation à destination des personnes handicapées.
- Gestion de l'allocation et conduite de l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA.
- Coordination de l'action sociale, en direction des jeunes en difficulté et des personnes âgées, aide à l'enfance, protection sanitaire de la famille et de l'enfance (centre de protection maternelle et infantile), agrément, formation et contrôle des assistantes maternelles.

Régions

- Définition d'objectifs sur des enjeux spécifiques de santé.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Communes (EPCI)	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de mise en œuvre des plans locaux pluriannuels pour l'insertion de l'emploi. • Participation à la mise en œuvre des contrats d'avenir. • Possibilité de conclure avec l'État des conventions au titre de l'insertion par l'activité économique, possibilité de création des chantiers et ateliers d'insertion.
Départements	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité du fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté. • Responsabilité de l'insertion professionnelle des titulaires du RSA ; responsabilité dans la mise en œuvre de contrats aidés dans le secteur marchand.
Régions	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité de la définition et de la mise en œuvre de la politique d'apprentissage et de formation professionnelle en direction des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

LOGEMENT ET HABITAT

Communes (EPCI)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au financement du logement. • Définition des priorités en matière d'habitat. • Contribution au Fonds de solidarité logement (financement, gestion décentralisée).
Départements	<ul style="list-style-type: none"> • Autorité de rattachement des OPAC. • Gestion et financement du fonds de solidarité pour le logement créé dans chaque département. • Plan départemental pour l'accès au logement des personnes défavorisées.
Régions	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au financement du logement.



Ce Cahier a été rédigé sur la base du travail de réflexion collective engagé en 2010 par les partenaires de l'Observatoire, des interventions, échanges et conclusions issues de l'Atelier des 3 et 4 novembre 2010. Les contributions des partenaires ont permis d'enrichir ce Cahier. Le point de vue des contributeurs n'engage pas l'Observatoire.

Rédacteurs et contributeurs

Marie Chéron et Marion Dorel (Association 4D)
Sylvie Bertine-Bouleau, Laurence Ermisse, Fanny Délérés, Pierre Grison,
Ana Hours, Mélanie Durand, Miriam Garcia, Vaia Tuuhia (4D)
Yann Babut (Région Nord-Pas de Calais)
Leigh Barret (Villes en transition)
Sophie Beckary (Ville de Lille)
Céline Brailion et Magali Bardou (MEDDTL)
Christelle Calmier et Christophe Piteux (UNCCAS)
Julie Chabaud (Conseil général de la Gironde)
François Cottreel (PADES)
Élise Gaultier (Comité 21)
Mélanie Goffi (Auxilia)
Jean-Christophe Lipovac et Antoine Goxe (CERDD)
Sébastien Poulet Goffard (Apriles)
Roger Sue (sociologue, professeur à l'Université Paris Descartes)
Éric Tournet (Maison de quartiers de Reims)
Marc Valette (IRDSU)
Stéphane Vincent et Romain Thévenet (27^e Région)

Merci à l'ensemble des participants à l'Atelier de l'Observatoire,
et notamment aux grands témoins qui ont alimenté la réflexion et
dont les interventions parcourent ce Cahier :

Vincent Baholet, Délégué général de FACE
Gilles Bérhault, Président du Comité 21
Guillaume Duval, rédacteur en chef, *Alternatives économiques*
Véronique Fayet, Adjointe au Maire et vice-Présidente de la Communauté
urbaine de Bordeaux
Pierre Radanne, Président de 4D
Pierre Saglio, ancien Président de ATD Quart Monde
Astrid Scharly, Vice-présidente à la Communauté urbaine de Lille
Bruno Villalba, Maître de conférences, Sciences po Lille

Merci à
Patrick Kanner, Président de l'UNCCAS
Myriam Cau, Vice-présidente à la Région Nord-Pas de Calais,
Présidente du CERDD



Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable

L'Atelier a été conçu par un groupe de partenaires, membres du Comité de Pilotage
et du Comité Ressources de l'Observatoire



Laurence Ermissé
lermissé@association4d.org



Élise Gaultier
gaultier@comite21.org



Gwénola Stéphan
gstéphan@amf.asso.fr



Céline Braillon
celine.braillon@developpement-
durable.gouv.fr



Le site de l'Observatoire : <http://observatoire-territoires-durables.org>

Partenaires financiers

